

DIAGNOSTIC SECTEUR AGRICULTURE ET ALIMENTATION

État des lieux du secteur en Limousin

Version du 23/06/2025



Illustration : Sarah Tullot

Présentation de l'association Transitions Limousines et du PTELim

Transitions Limousines est une association loi 1901 créée en octobre 2022.

Son objet est d'accompagner l'élaboration d'un **Plan de Transformation de l'Économie du Limousin 2025-2050 (PTELim)**

Objectif : un plan pour une économie robuste en 2050

L'objectif du PTELim est de construire collectivement et de façon systémique (en prenant en compte l'ensemble des secteurs économiques et leurs interactions), **un programme d'actions afin que l'économie locale :**



devienne neutre en gaz à effet de serre



soit robuste face aux crises climatiques et aux tensions sur les ressources



préserve la santé des populations



régénère la biodiversité

Méthodologie générale : un travail collaboratif et systémique

L'élaboration du PTELim 2025-2050 se structure en 3 phases :

- 1) Présentation des perspectives climatiques à partir de simulations, pour le Limousin, à horizon milieu et fin de siècle.
=> Dossier technique complet et sa synthèse, réalisés en 2023, à retrouver sur le site internet (<https://transitions-limousines.org/>).
- 2) Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic forces / faiblesses, opportunités / menaces pour chacun des 15 secteurs économiques ou sujets transverses. Ce travail est réalisé à partir de la bibliographie existante et il est à compléter et à mettre à jour selon les apports d'experts extérieurs.

=> À lire dans la **présente publication pour le secteur de l'agriculture et de l'alimentation.**

3) Élaboration des plans de transformation sectoriels et systémiques.

=> Travail collaboratif avec les acteurs du territoire à venir, une fois l'état des lieux suffisamment consolidé.

Ces travaux donneront lieu à des publications, ouvertes aux questions, commentaires et critiques, permettant de publier des versions successives revues, corrigées et enrichies au fil du temps.

L'association s'attache à nouer des liens avec les parties prenantes de tous les secteurs d'activité (entreprises, interprofession, associations, pouvoirs publics, etc.) afin de créer et animer un vaste réseau d'acteurs concernés et impliqués dans l'étude et la transformation de l'économie du Limousin pour 2025-2050.

Elle se veut apaisante, attachée au respect de la méthode scientifique, au fait de discerner les différents niveaux de preuve et les nuances sur les sujets complexes, et à mettre de côté les idéologies, les dogmes et les croyances personnelles.

Participez aux travaux

Les travaux de Transitions Limousines sont ouverts et participatifs : il est possible de les rejoindre et d'y participer en contactant l'association. Toutes les contributions sont les bienvenues. Il peut s'agir de soumettre une question, pointer un thème à ne pas oublier, contribuer aux recherches sur certains points, identifier ou suggérer des experts à interviewer, coordonner le travail collaboratif sur un secteur, etc.

Dans le cadre de cette concertation, vous êtes invités à faire toutes vos suggestions (corrections, ajouts, modifications...) concernant le présent document soit directement via l'outil "Ajouter un commentaire", soit par mail à agri-alim@transitions-limousines.org

Actuellement en cours d'élaboration, ce document sera enrichi au fur et à mesure. N'hésitez pas à nous adresser toutes vos suggestions afin de le rendre le plus complet et le plus robuste possible !

Adhérer à l'association

Les adhésions sont ouvertes aux particuliers, associations, entreprises et collectivités. Vous pouvez adhérer en suivant [ce lien](#).

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN LIMOUSIN | 6 |
| 1.1 Quelques repères | 6 |
| 1.1.1 Historiques : le Limousin n'a pas toujours été une région de prairies destinées à l'élevage | 6 |
| 1.1.2 « Physiques » : le pays de l'arbre et de l'eau | 7 |
| 1.2 L'agriculture Limousine : caractéristiques et chiffres clés | 9 |
| 1.2.1 Éléments démographiques généraux | 9 |
| 1.2.2 L'emploi | 11 |
| 1.2.3 Éléments économiques | 15 |
| 1.2.4 Caractéristiques des exploitations | 23 |
| 1.2.5 Formations et installations | 36 |
| 1.3 Alimentation et autonomie alimentaire | 38 |
| 1.3.1 Tendances générales sur ces 50 dernières années en France | 38 |
| 1.3.2 Que mangeons-nous ? | 39 |
| 1.3.3 L'alimentation et les habitudes alimentaires | 40 |
| 1.3.4 Autonomie (et sécurité) alimentaire en Limousin | 41 |
| 1.3.5 Industrie agro-alimentaire | 45 |
| 1.4 Les principaux acteurs de la filière agricole et agroalimentaire | 53 |
| 1.5 Financements du système alimentaire français | 55 |
| 1.5.1 Les différents soutiens publics aux acteurs de la filière alimentaire | 55 |
| 1.5.2 Focus : part du soutien public dans le revenu des agriculteurs | 56 |
| 1.6 Etat de santé des agriculteurs | 59 |
| 1.6.1 Maladies socio professionnelles | 59 |
| 1.6.2 Des agriculteurs en souffrance : la question du suicide | 61 |
| 2. IMPACTS DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT | 64 |
| 2.1 Dérèglement climatique / Gaz à Effet de Serre (GES) | 64 |
| 2.1.1 Gaz à effet de serre (GES) : rôle majeur de l'agriculture/élevage en Limousin | 65 |
| 2.1.2 Mais l'impact des GES de l'agriculture correspond en partie à la demande en matière de type d'alimentation... | 67 |
| 2.1.3 Agriculture : une production importante de GES, mais des terres agricoles qui jouent aussi un rôle dans le captage du CO ₂ , entre stock et flux | 70 |
| 2.2 Biodiversité et environnement | 75 |
| 2.2.1 Déclin des espèces végétales et animales | 75 |
| 2.2.2 Depuis 1950, 70 % des haies, réserves de biodiversité et des remparts contre l'érosion des sols, ont disparu des bocages et le phénomène s'accélère | 76 |
| 2.2.3 D'avantage de vigilance sur les produits phytosanitaires | 76 |
| 2.3 Ressources en eau : de « l'abondance » à la concurrence entre usages ? | 80 |
| 2.3.1 Contexte pédoclimatique (*) | 80 |

| | |
|--|------------|
| 2.3.2 Besoins en eau de l'agriculture | 84 |
| 2.4 Les « coûts cachés » de l'alimentation | 89 |
| 2.5 Agriculture et énergies renouvelables | 91 |
| 2.5.1 Part des EnR (énergies renouvelables) dans la consommation d'énergie finale | 91 |
| 2.5.2 Énergies renouvelables et agriculture : exemple de la Haute-Vienne | 92 |
| 2.6 Impacts du dérèglement climatique sur l'agriculture | 94 |
| 2.6.1 Des animaux d'élevage non adaptés aux fortes chaleurs | 94 |
| 2.6.2 Des sécheresses plus marquées entraînant des rendements moindres | 95 |
| 3. POUR UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE RENFORCÉE ET UNE RÉSILIENCE DU SECTEUR AGRICOLE : POINTS FORTS ET FAIBLESSES DE L'AGRICULTURE LIMOUSINE | 97 |
| 4. ANNEXES | 103 |
| 4.1 Production brute standard (PBS) | 103 |
| 4.2 Spécialisation territoriale de la production agricole française en 2020 | 104 |
| 4.3 Le rôle complexe des prairies et la séquestration du carbone en Limousin | 105 |
| 5. Poursuite du travail | 115 |

1. L'alimentation et l'agriculture en Limousin

1.1 Quelques repères

1.1.1 Historiques : le Limousin n'a pas toujours été une région de prairies destinées à l'élevage

Le Limousin n'a pas toujours été une région de prairies destinées à l'élevage. L'extrait ci-dessous de *La vie agricole dans le bas pays limousin* d'A. Ombret paru en 1936 dans la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* témoigne de l'évolution des pratiques agricoles. En voici une synthèse :

Au XVIII^e siècle, l'agriculture est la principale activité dans les campagnes. Le parcellaire est très morcelé, les paysans sont surtout des cultivateurs (blé et autres céréales pour la consommation humaine, raves, vignes, châtaigniers), aussi le bétail est utilisé principalement pour sa force. Chaque paysan a en général 2 à 4 bovins qui sont des bœufs de labour. Ces derniers, après avoir travaillé sur la ferme quelques années, sont engraisés puis vendus pour Bordeaux ou Paris. Les bovins fournissent aux paysans principalement de la force de travail, les ovins de la laine et les porcs la seule viande qu'ils consomment.

Au XIX^e, le ferroviaire apparaît, la population des grandes villes s'accroît avec une augmentation de la consommation, principalement de viande bovine blanche (veau). Dans les campagnes, les vaches remplacent alors peu à peu les bœufs car en plus de la force de travail elles fournissent du lait et des veaux. La population de bovins et principalement de vaches, a doublé entre 1830 et 1930, corrélé à une augmentation des surfaces en prairies aux dépens des céréales panifiables, des raves et de la vigne. La meilleure rémunération des agriculteurs à travers la vente de viande a permis à ces derniers un meilleur outillage, un meilleur soin aux herbages pour les animaux et ainsi qu'aux arbres fruitiers.

Introduite au XVIII^e, ce n'est qu'au XIX^e siècle, après avoir permis d'éviter une famine, que la culture de la pomme de terre devient aussi importante que celle du blé. Son développement, notamment pour l'élevage porcin, supprime la culture de châtaignes qui est peu à peu abandonnée.

Parallèlement, l'élevage ovin a lui aussi été réorienté vers des animaux sélectionnés pour la viande et non plus pour la qualité de leur laine.

Dans les territoires plus propices à cette production, les fruitiers qui étaient jusqu'alors principalement mis dans les haies, ou alors dans des vergers peu entretenus, ont été développés sous une véritable forme d'arboriculture au XIX^e siècle.

Avant le rail, il n'y avait aucune réelle culture légumière. Chaque paysan avait son "Jardi" destiné à la consommation familiale. La culture légumière connaît un fort essor fin XIX^e début XX^e siècle, notamment dans les territoires de vignes ravagées par le phylloxéra. De plus, l'industrialisation envoie de nombreuses femmes travailler dans des usines. Ayant moins de temps pour la préparation des repas, cela a entraîné l'essor des conserves. Cependant, la culture de légumes nécessitant plus de temps que l'élevage et des rendements variables selon les aléas climatiques, les paysans ont toujours favorisé l'élevage et ont fortement limité la monoculture légumière.

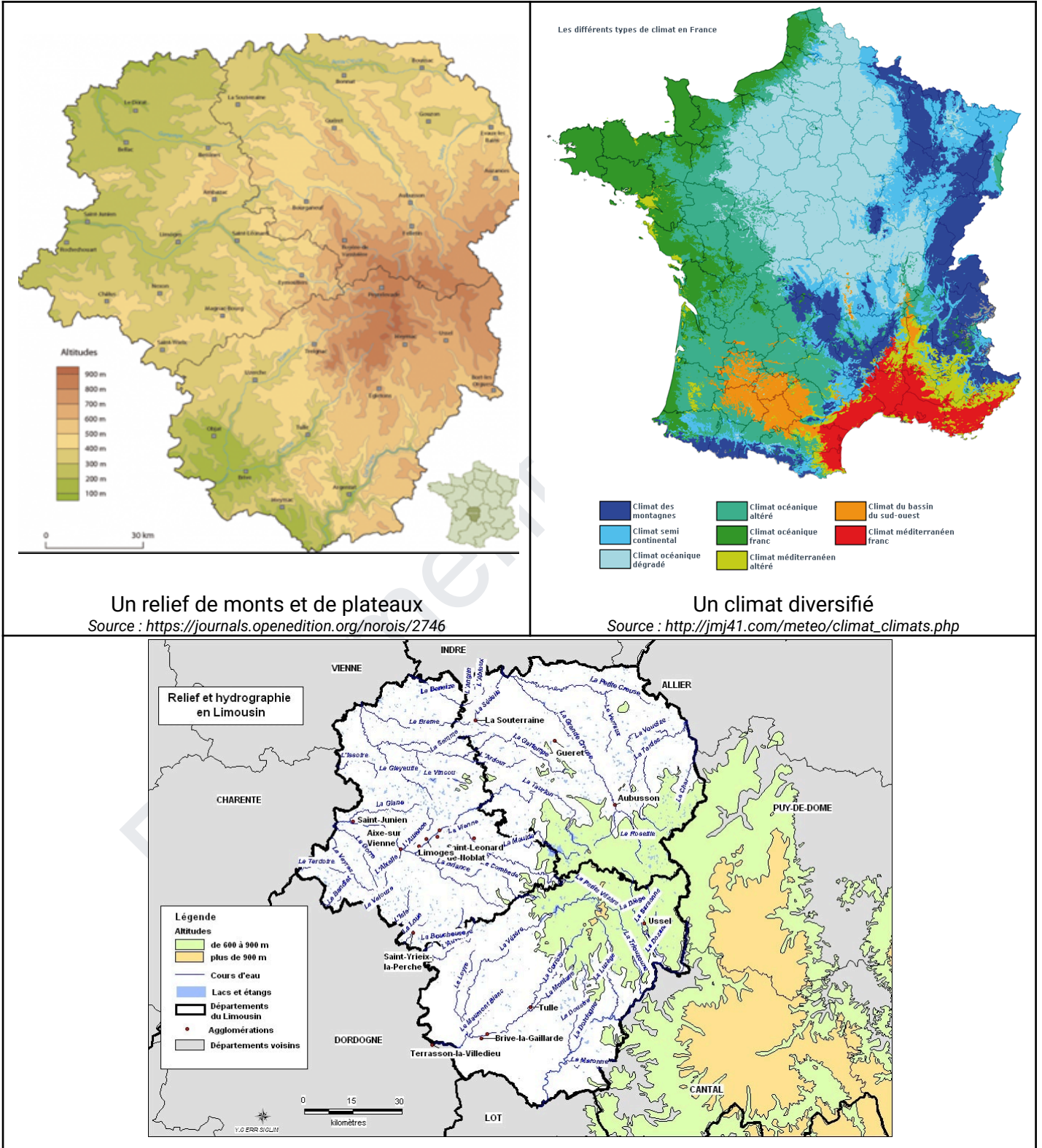
En conclusion : c'est le changement des conditions économiques (revenus supérieurs, développement des moyens de transports, ...) qui a impulsé le développement de l'élevage ainsi que des cultures légumières et fruitières.

La révolution industrielle des années 1970 a encore accéléré cette orientation vers la production bovine et ovine, en améliorant encore les conditions de travail des producteurs avec l'accès à de nouvelles technologies plus puissantes, corrélée à une demande en viande accrue au niveau national et européen. Le parcellaire a été remembré pour obtenir des parcelles plus grandes et plus facilement accessibles au gros matériel de culture.

Aujourd'hui, le secteur agricole Limousin se caractérise par sa très grande spécialisation dans la production de viande bovine et ovine et plus marginalement dans la pomiculture. Les exploitations n'ont plus les caractéristiques d'une « agriculture paysanne » de part ce peu de diversité.

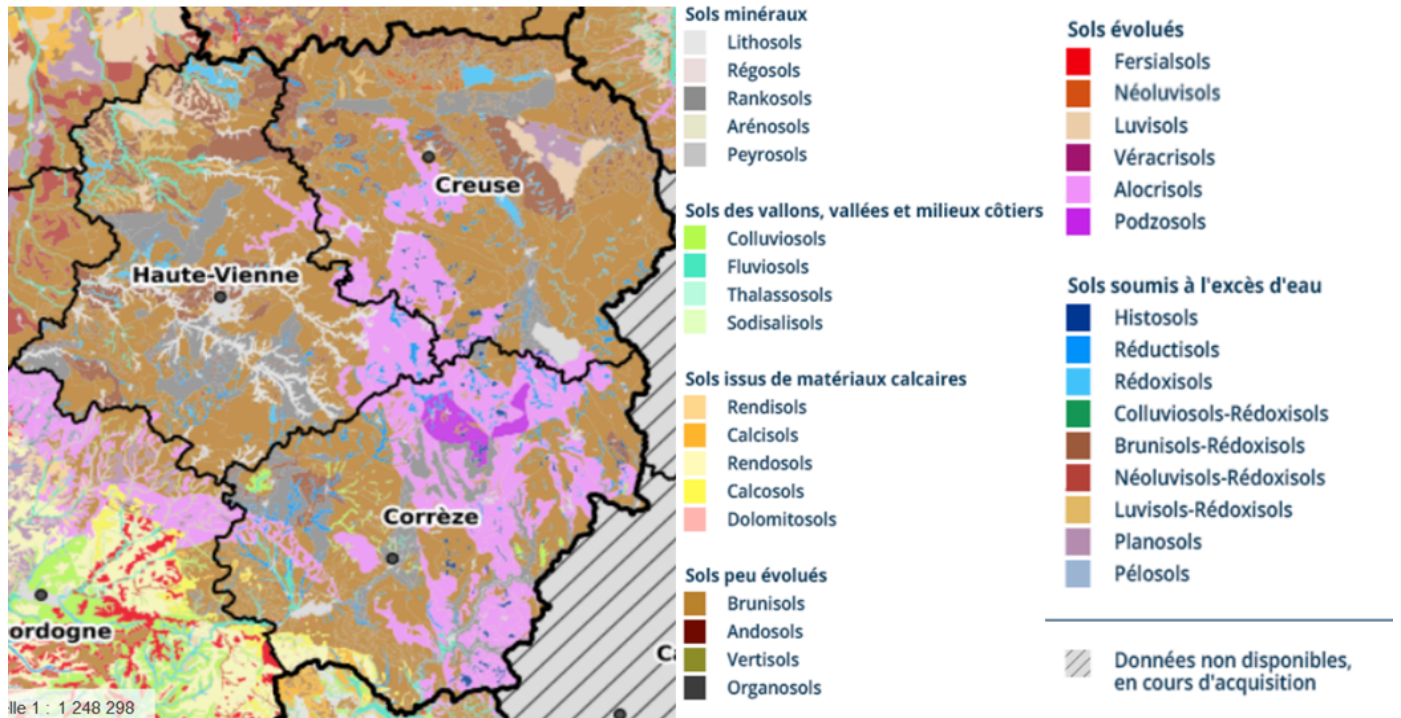
1.1.2 « Physiques » : le pays de l'arbre et de l'eau

Le Limousin est un territoire de 17 000 km² aux caractéristiques « physiques » suivantes :



Un réseau hydrographique dense

Source : https://www.cartograf.fr/regions/limousin_2.php

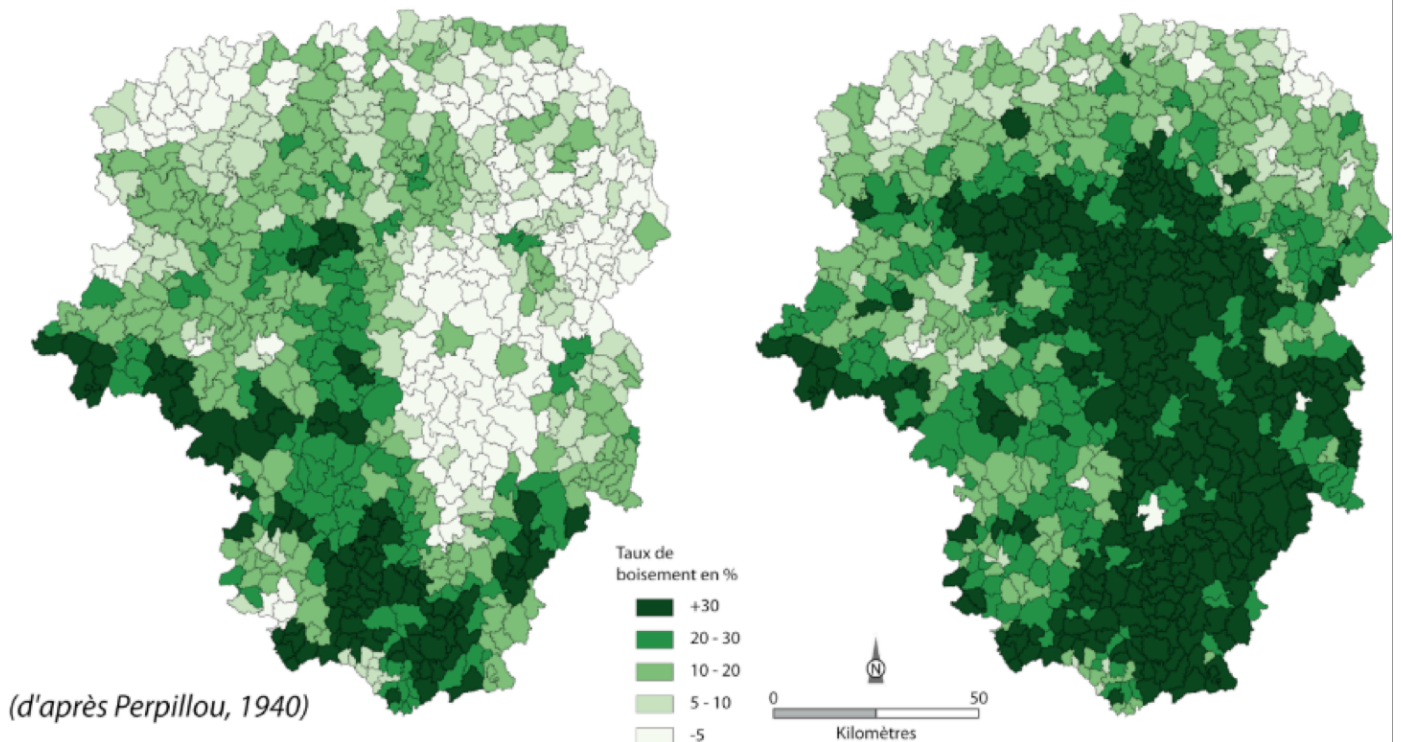


Des sous-sols variés

Source : Sources : Géoportail et référentiel Pédologique Régional - <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-des-sols>

Taux de boisement XIXe siècle

Taux de boisement fin XXe siècle



Un tiers de la surface occupée par la forêt (10 % il y a un siècle)

Source : <https://www.savdelaforet.fr/la-ressource/>

1.2 **L'agriculture Limousine : caractéristiques et chiffres clés**

1.2.1 Éléments démographiques généraux

En 2020, environ 15 000 personnes travaillent dans l'agriculture en Limousin, proportionnellement davantage qu'en Nouvelle-Aquitaine et surtout qu'en France (x2).

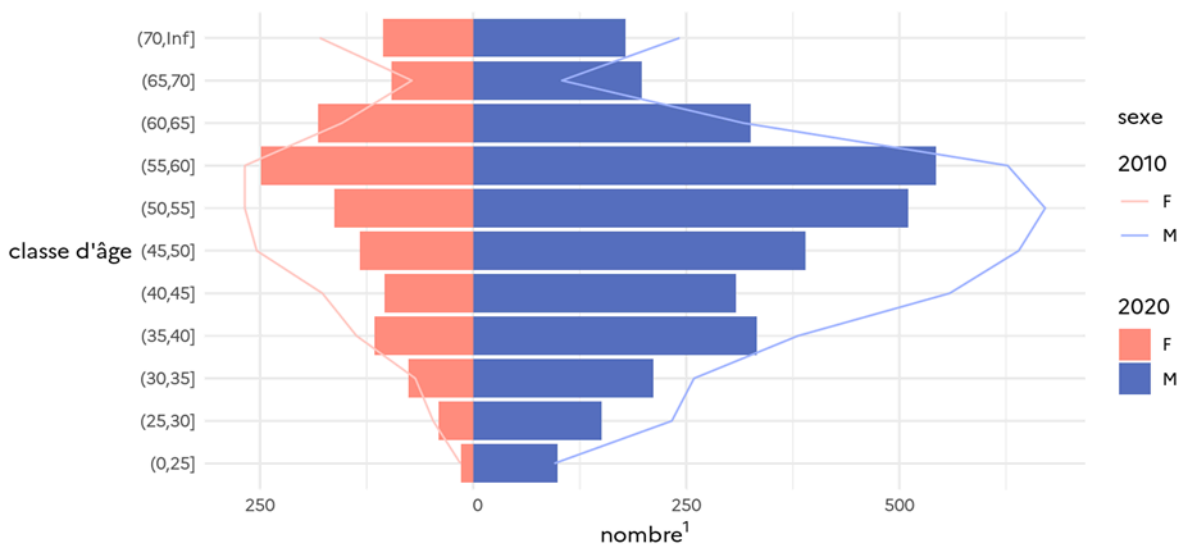
| | Emplois agricoles au sein de la population active | | | | Agriculteurs exploitants au sein des catégories socioprofessionnelles | | Part des exploitants de 60 ans ou plus | |
|----------------|---|-----------------|-------------|------------------|---|-----------------|--|--------|
| | 2009 | 2020 | 2020 | | 2009 | 2020 | 2010 | 2020 |
| | | | Dont femmes | Dont salarié(e)s | | | | |
| Haute-Vienne | 5 943 (3,9 %) | 4 952 (3,4 %) | 27,7 % | 24,5 % | 4 944 (1,6 %) | 4 004 (1,3 %) | 24,0 % | 29,1 % |
| Creuse | 6 097 (13,4 %) | 4 880 (11,5 %) | 24,2 % | 15,8 % | 5 263 (5,0 %) | 4 232 (4,2 %) | 22,9 % | 28,4 % |
| Corrèze | 5 839 (5,9 %) | 5 097 (5,4 %) | 29,1 % | 26,4 % | 4 882 (2,4 %) | 3 905 (1,9 %) | 22,1 % | 29,6 % |
| Limousin | 17 879 (6,0 %) | 14 929 (5,3 %) | 27,0 % | 22,3 % | 15 089 (2,4%) | 12 141 (2,0 %) | | |
| Nouv-Aquitaine | 130 630 (5,7 %) | 113 214 (4,7 %) | 31,4 % | 46,3 % | 80 224 (1,7%) | 63 399 (1,2 %) | | |
| France | 753 929 (2,9 %) | 664 179 (2,5 %) | 29,1 % | 41,7 % | 496 056 (1,0 %) | 404 350 (0,8 %) | | |

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-87>, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-23>,
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-19>, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-REG-75>,
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1>, <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/#/indicateur/87/2020>

L'emploi agricole s'est érodé de près de -20 % en 10 ans en Limousin, plus vite que dans la région et que sur l'ensemble du territoire national (-12 %). L'emploi masculin est dominant partout. En revanche, on a nettement moins recours au salariat en Limousin. En une dizaine d'années, le nombre d'agriculteurs exploitants a baissé de 20 % quels que soient les territoires.

La démographie agricole est également fortement marquée par un vieillissement de la population. On observe une progression d'un quart des exploitants d'au moins 60 ans en plus en 10 ans.

Âge des chefs d'exploitations Haute-Vienne

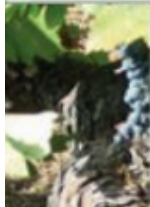
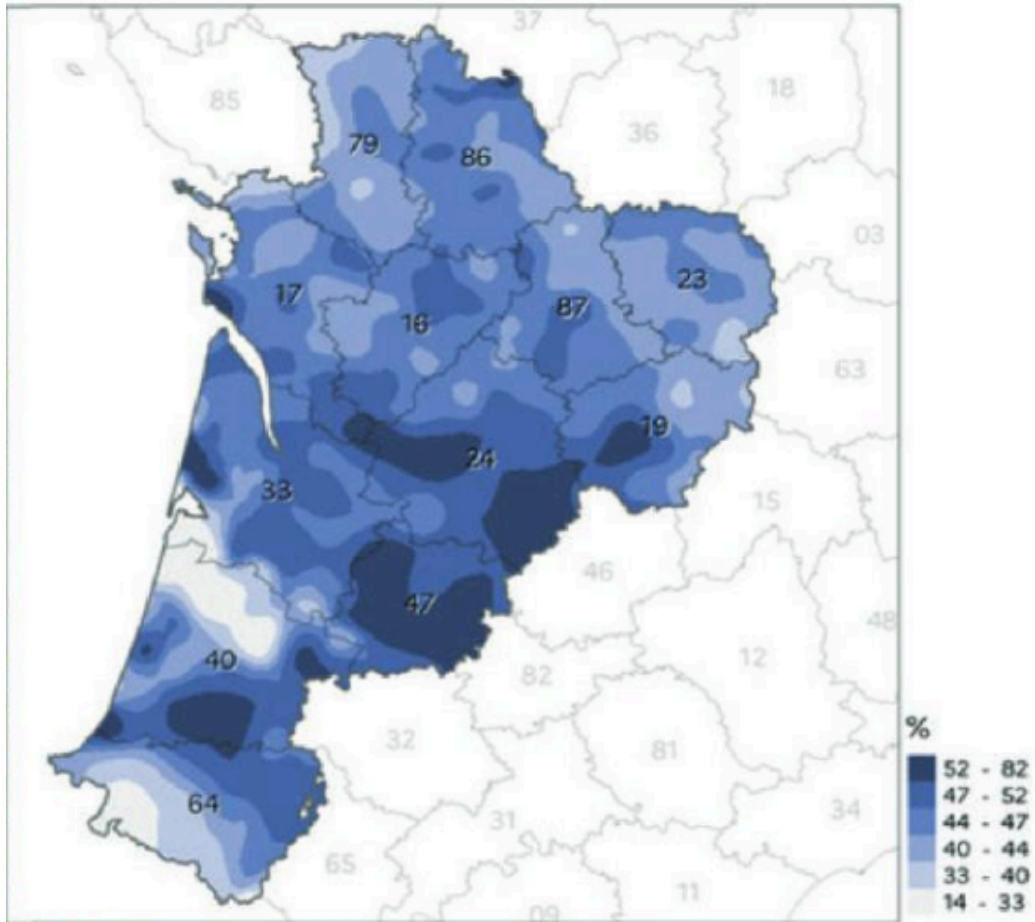


¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

On observe dans tout le Limousin une pyramide des âges inversée, illustrée ici par celle de la Haute-Vienne, témoignant du vieillissement marqué de la profession agricole et du manque de renouvellement des générations.

Il y a donc un réel enjeu de renouvellement des générations, les installations de jeunes agriculteurs ne compensant pas les départs à la retraite. Cette baisse démographique des agriculteurs entraîne une libération du foncier agricole qui est majoritairement capté vers l'agrandissement des exploitations. Avec des départs encore plus nombreux dans les années à venir, les limites de l'agrandissement pourraient être atteintes pour les fermes existantes. Le phénomène de déprise agricole pourrait alors très fortement s'accroître et entraîner une multiplication des friches agricoles, les cédants ne trouvant pas de repreneurs.

Part des exploitants de 55 ans et plus
(Source : Rapport d'activité 2022 de la SAFERNA)



Champ : chefs d'exploitations et coexploitants
Données Agreste recensement agricole 2020 - lissage à l'exploitation à 20 km - fond carto d'après IGN Adminexpress 2020 - proj. LAEA
Source : Agreste -Recensement agricole 2020

1.2.2 L'emploi

1.2.2.1 Évolution de l'emploi agricole entre 2010 et 2020

Alors que la baisse de l'emploi agricole est sensiblement la même en France et en Nouvelle-Aquitaine entre 2010 et 2020 (environ -12 %), elle est plus marquée en Limousin et notamment en Corrèze (-27 %) et en Creuse (-20 %). Cette chute importante s'explique pour les deux tiers par la perte d'Équivalent Temps Plein (ETP) en élevages bovins viande ainsi qu'en ovins en Haute-Vienne.

| Emploi en ETP | France | Nouvelle-Aquitaine | Limousin | | |
|---------------|---------|--------------------|----------|---------|--------------|
| | | | Corrèze | Creuse | Haute-Vienne |
| 2010 | 739 697 | 126 949 | 7 032 | 5 997 | 6 087 |
| 2020 | 659 459 | 111 556 | 5 123 | 4 781 | 5 108 |
| Évolution | -10,8 % | -12,1 % | -27,1 % | -20,3 % | -16,1 % |

AGRESTE : Primeur%202022-13_RA2020_%20VersionDéfinitive.pdf

AGESTE : fts_ra2020_nouvelle_aquitaine_cle8313e5.html

AGESTE : fts_ra2020_correze_cle841c57.html

AGESTE : fts_ra2020_creuse_cle03781a.html

AGESTE : fts_ra2020_haute_vienne_cle851bff.html

1.2.2.2 Évolution de l'emploi agricole par taille d'exploitations entre 2010 et 2020

Si l'on observe l'évolution de l'emploi en Limousin selon la dimension économique des exploitations, ce sont les ETP des micros et petites exploitations qui perdent le plus d'emplois (-30 %), les moyennes résistent mieux (-16 %) alors qu'ils augmentent pour les grandes (+17 %).

| Exploitations | | Nouvelle-Aquitaine | Corrèze | Creuse | Haute-Vienne |
|---------------|-----------|--------------------|---------|---------|--------------|
| Micro | 2010 | 14 054 | 1 543 | 844 | 1 081 |
| | 2020 | 11 289 | 922 | 662 | 829 |
| | Évolution | -19,7 % | -40,2 % | -21,6 % | -23,3 % |
| Petites | 2010 | 28 349 | 2 697 | 2 144 | 1 989 |
| | 2020 | 20 379 | 1 848 | 1 242 | 1 378 |
| | Évolution | -28,1 % | -31,5 % | -42,1 % | -30,7 % |
| Moyennes | 2010 | 34 530 | 1 933 | 2 513 | 2 173 |
| | 2020 | 27 369 | 1 673 | 2 138 | 1 751 |
| | Évolution | -20,7 % | -13,5 % | -14,9 % | -19,4 % |
| Grandes | 2010 | 50 016 | 858 | 497 | 845 |
| | 2020 | 52 519 | 680 | 739 | 1 151 |
| | Évolution | 5,0 % | -20,7 % | 48,7 % | 36,2 % |

AGESTE : fts_ra2020_nouvelle_aquitaine_cle8313e5.html

AGESTE : fts_ra2020_correze_cle841c57.html

AGESTE : fts_ra2020_creuse_cle03781a.html

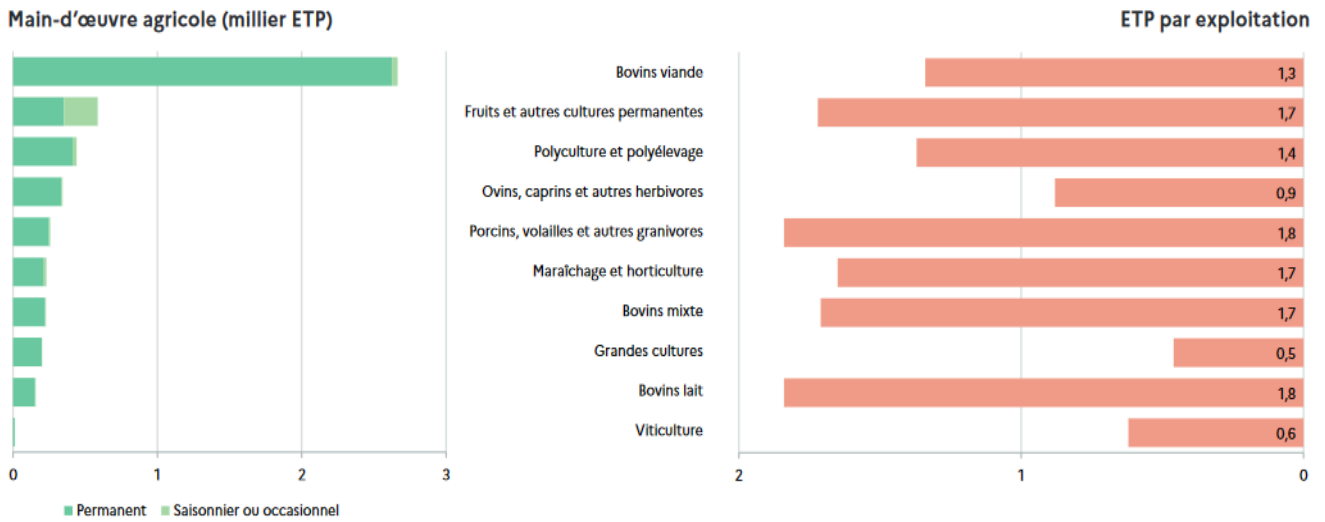
AGESTE : fts_ra2020_haute_vienne_cle851bff.html

1.2.2.3 L'emploi par type de production en Limousin

Le poids prépondérant des élevages de bovins viande concerne l'ensemble du Limousin. Le salariat n'occupe une place significative que dans les exploitations de fruits et autres cultures permanentes. On observe que ce sont les exploitations de grandes cultures pour lesquelles il y a le moins d'ETP par exploitation alors qu'à l'inverse on retrouve une main-d'œuvre plus nombreuse en fruits et autres cultures permanentes.

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/agrestena_essentiel-no30_mo_ext_ra2020_departement.pdf

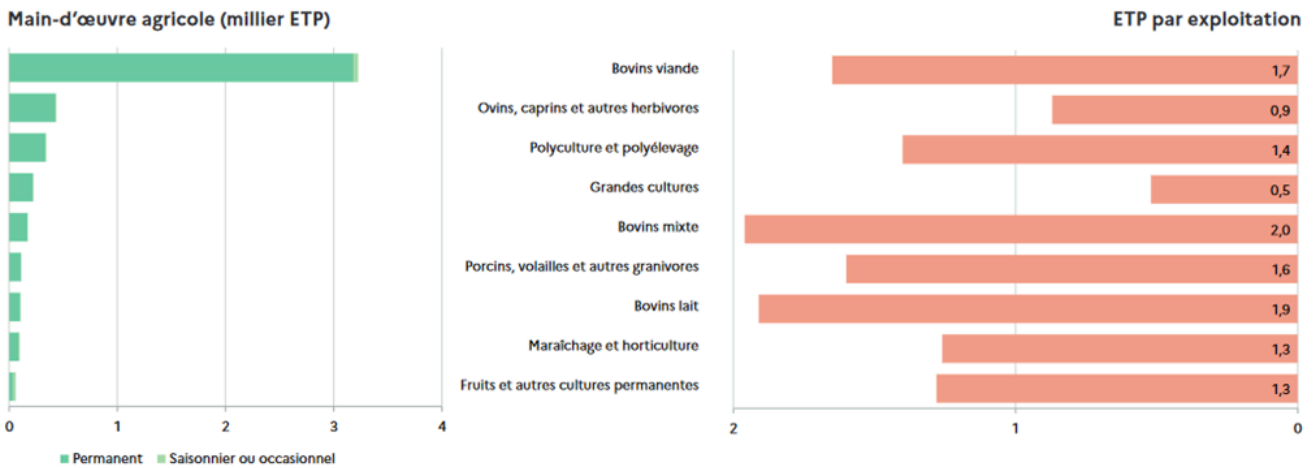
Répartition de la main-d'œuvre agricole de Corrèze selon l'orientation technico-économique en 2020



Champ : Corrèze, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Dans les 4 000 exploitations agricoles de Corrèze, 6 300 personnes travaillent régulièrement en 2020, 3 600 de moins en dix ans, en lien avec la baisse du nombre d'exploitations individuelles (-31 %). Le nombre d'actifs permanents non salariés a diminué de 38 % et le volume de travail de 27 %, davantage que les évolutions régionales.

Répartition de la main-d'œuvre agricole de Creuse selon l'orientation technico-économique en 2020

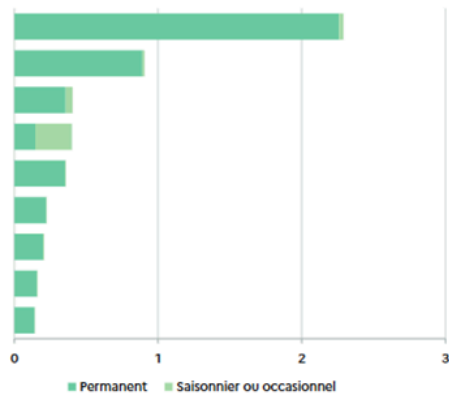


Champ : Creuse, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

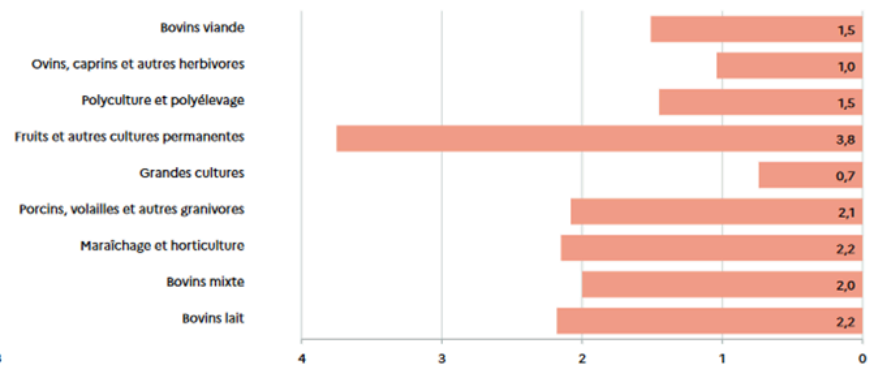
Dans les 3 470 exploitations agricoles de la Creuse, 5 800 personnes travaillent régulièrement en 2020, 2 800 de moins en dix ans, en lien avec la baisse du nombre d'exploitations individuelles (-37 %). La Creuse est le seul département de Nouvelle-Aquitaine avec plus de 80 % des permanents représentés par les chefs et coexploitants. Le nombre d'actifs permanents non salariés a diminué de 33 % ainsi que le volume de travail de 20 %, proches des évolutions régionales.

Répartition de la main-d'œuvre agricole de Haute-Vienne selon l'orientation technico-économique en 2020

Main-d'œuvre agricole (millier ETP)



ETP par exploitation



Champ : Haute-Vienne, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Dans les 3 600 exploitations agricoles de Haute-Vienne, 6 100 personnes travaillent régulièrement en 2020, 2 420 de moins en dix ans, en lien avec la baisse du nombre d'exploitations individuelles (-36 %). Le nombre d'actifs permanents non salariés a diminué de 30 % et le volume de travail de 20 %, proches des évolutions régionales.

Document de

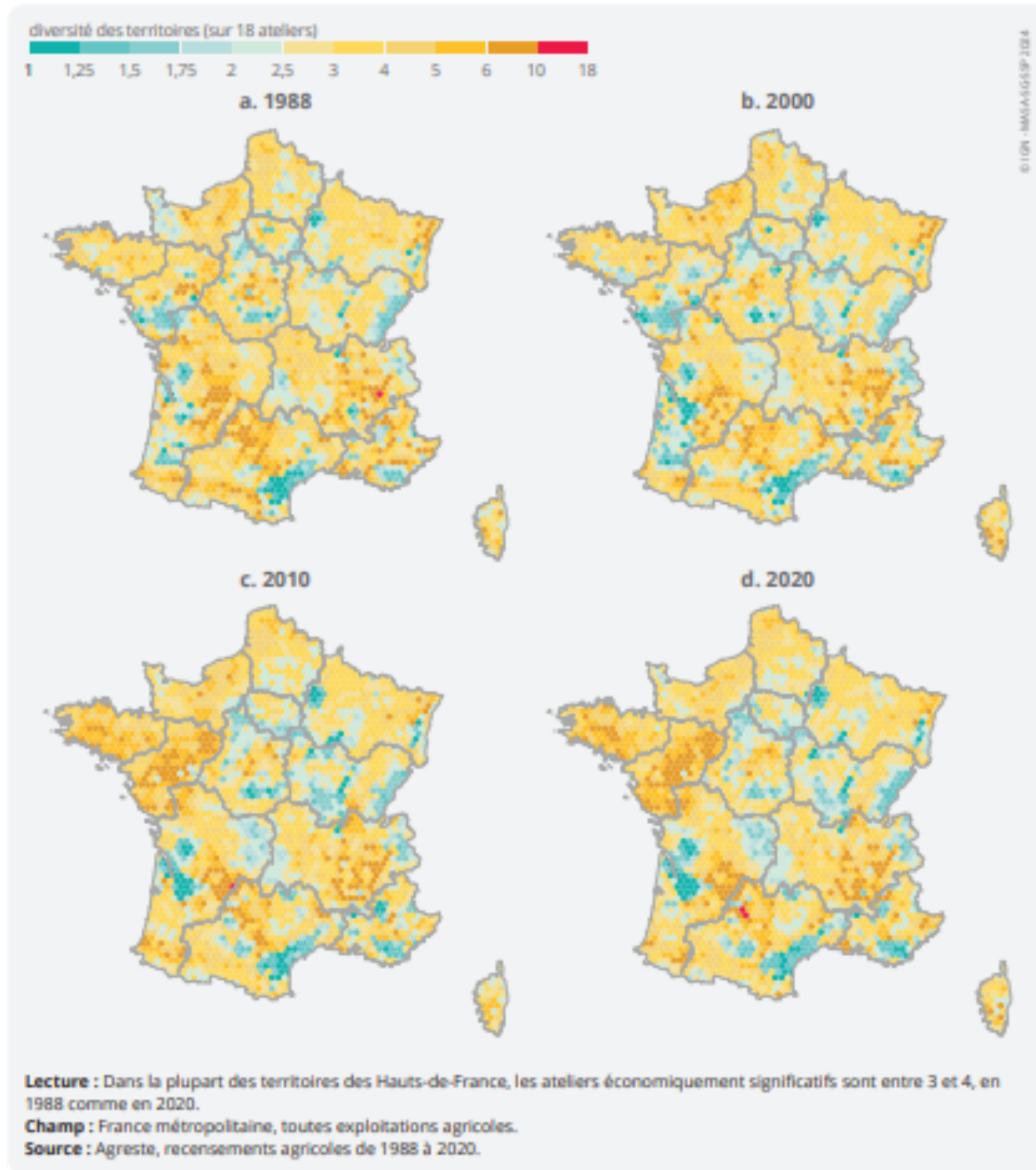
1.2.3 Éléments économiques

1.2.3.1 Le poids des différentes productions agricoles

D'après le rapport INSEE 2024 sur les "Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires" : *"Si les territoires restent relativement diversifiés en matière de production, ceci ne résulte plus, comme jusqu'à la fin des années 1980, d'exploitations elles-mêmes diversifiées. (...) Désormais, la diversité territoriale des productions résulte d'exploitations très spécialisées, mais dans des productions distinctes."*

En Limousin le manque de diversité territoriale des productions qui existait déjà en 1988 s'est encore accru au cours des décennies suivantes (cf les cartes ci-après).

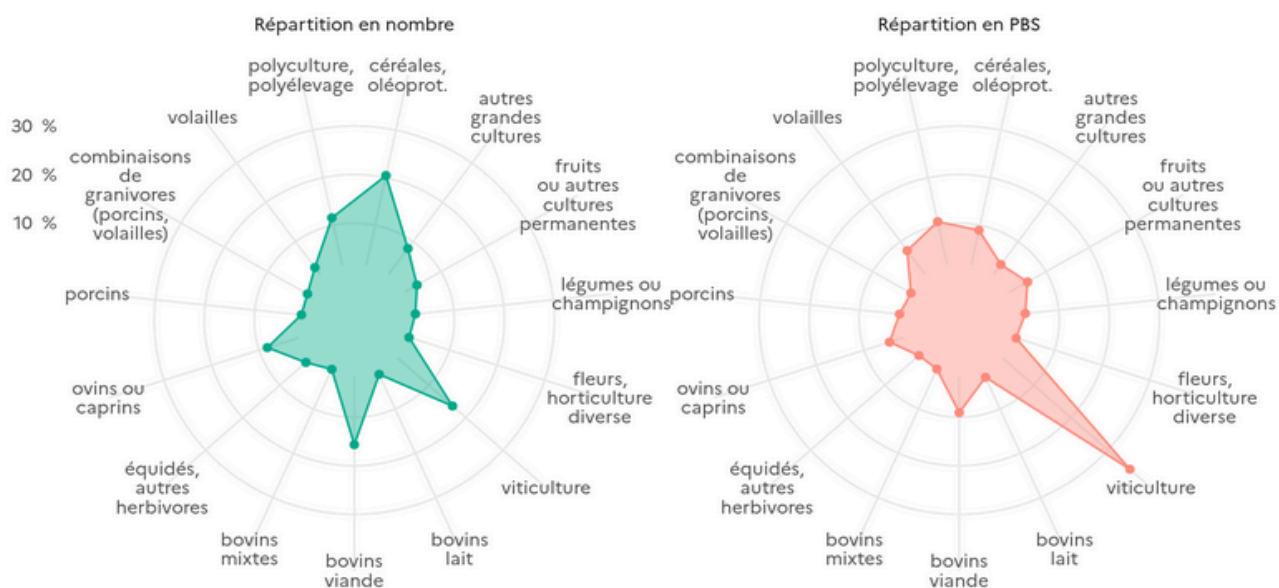
Diversité des productions à l'échelle du territoire national de 1988 à 2020 ((Rapport INSEE 2020) :



1.2.3.1.1 En Nouvelle-Aquitaine

Poids respectifs des différents types de productions (en nombre d'exploitations et en Production Brute Standard (PBS¹)).

¹ **Production brute standard :** Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur **production brute standard (PBS)**. Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Voir davantage d'explications en annexe n°1.



source : Agreste – recensement agricole 2020

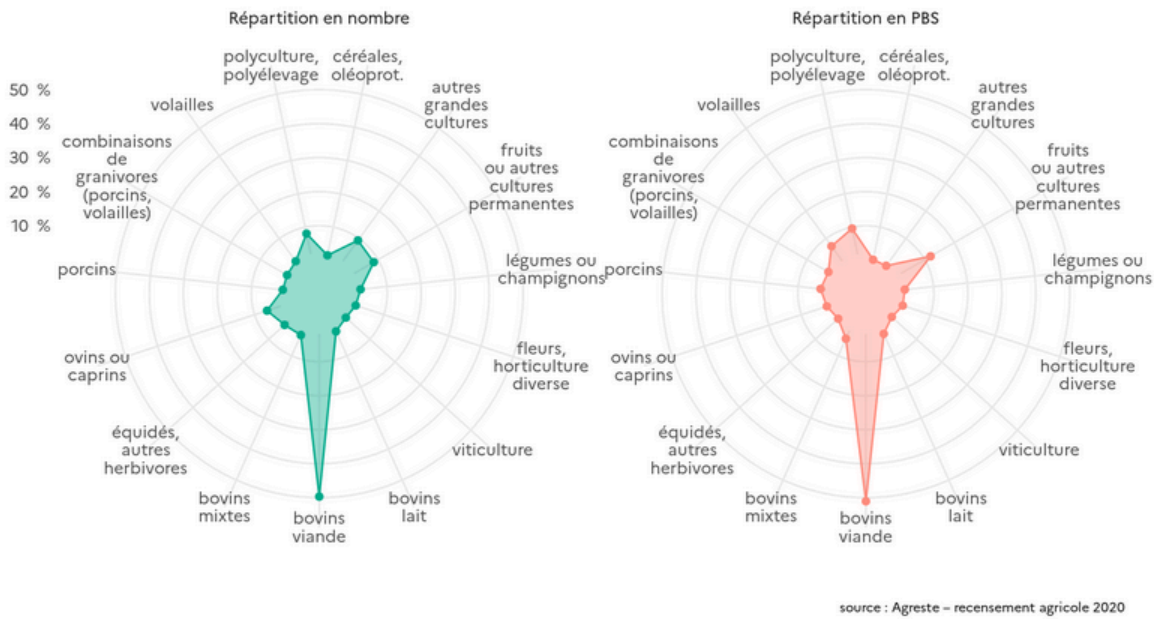
Poids de Productions Brutes Standards (PBS) au sein de la Nouvelle-Aquitaine en K€ (Sources Agreste - Fiches territoriales 2020)

| Zone géographique | PBS 2020 toutes productions confondues | % de la PBS de la zone par rapport à la Nouvelle-Aquitaine | PBS Bovin Viande en K€ et % par rapport à la PBS totale de la zone géographique | % de la PBS Bovin Viande de la zone par rapport à celle de la Nouvelle-Aquitaine |
|--------------------|--|--|---|--|
| Corrèze | 294 172 k€ | 2,9 % | 150 156 K€, soit 51 % | 16 % |
| Creuse | 323 043 K€ | 3,2 % | 233 339 K€, soit 72 % | 25 % |
| Haute-Vienne | 339 720 K€ | 3,3 % | 177 893 K€, soit 52 % | 19 % |
| Total Limousin | 956 935 K€ | 9,4 % | 561 388 K€, soit 59 % | 61 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 10 223 337 K€ | | 923 021 K€, soit 9% | |

En 2020, avec 956 935 K€, le Limousin représente 9,4 % de la Production Brute Standard (PBS) de la région Nouvelle-Aquitaine. Le secteur de la viande bovine en Limousin représente 61 % de la PBS de ce même secteur au niveau Nouvelle-Aquitaine.

1.2.3.1.2 En Corrèze

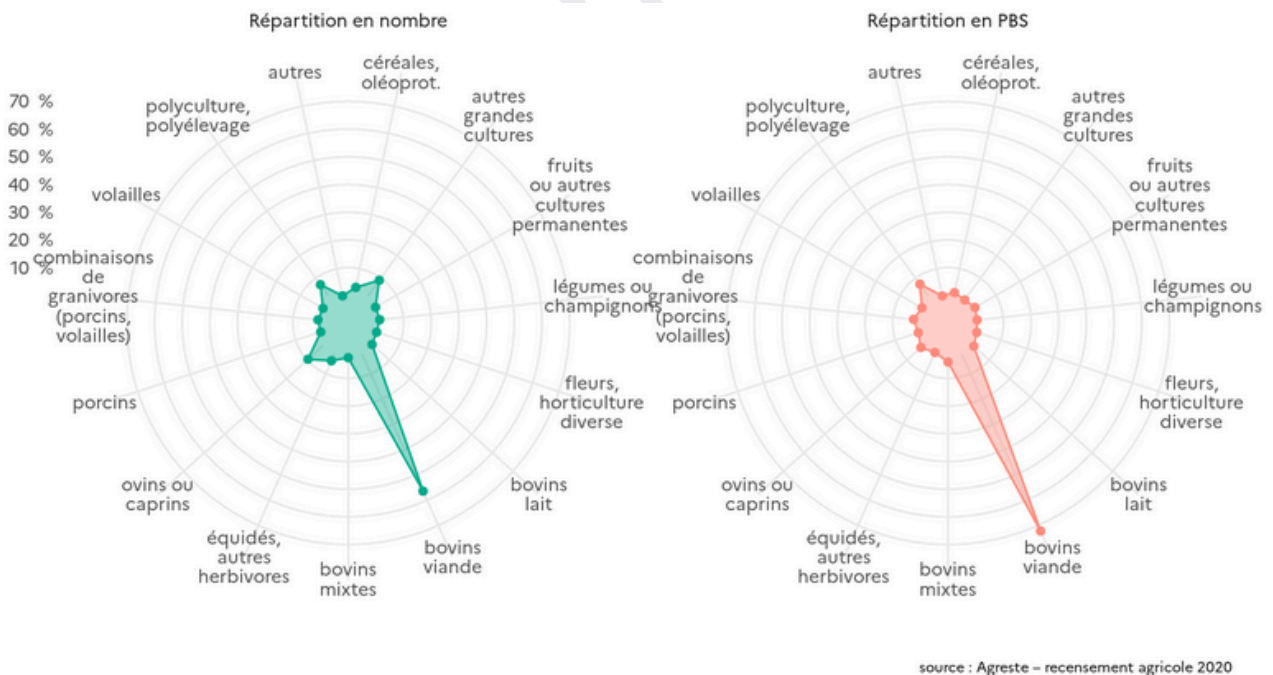
Poids respectifs des différents types de productions (en nombre d'exploitations et en Production Brute Standard (PBS)).



Malgré une présence importante de l'élevage bovin viande (51 % de la PBS), l'activité agricole en Corrèze est un peu plus diversifiée que dans les deux autres départements limousins (Culture fruitière 12 % - Polyculture et polyélevage 10 %).

1.2.3.1.3 En Creuse

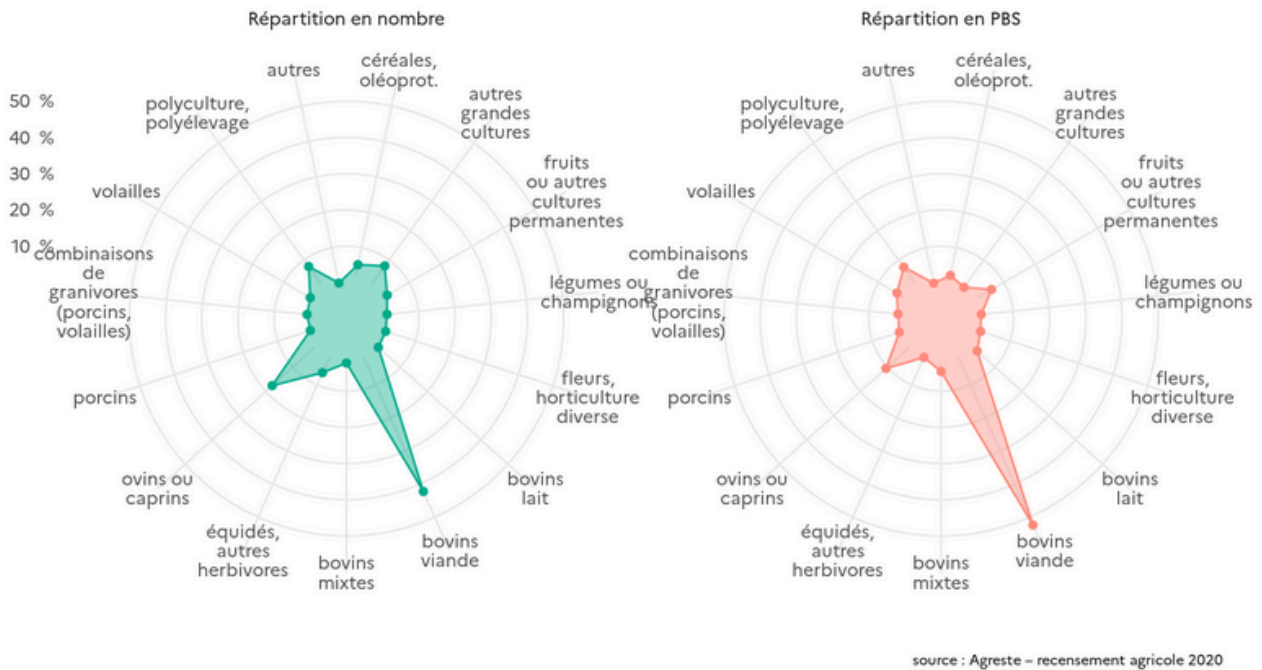
Poids respectifs des différents types de production (en nombre d'exploitations et en Production Brute Standard (PBS)).



En Creuse, l'élevage bovin viande représente près des 3/4 de la production brute standard.

1.2.3.1.4 En Haute-Vienne

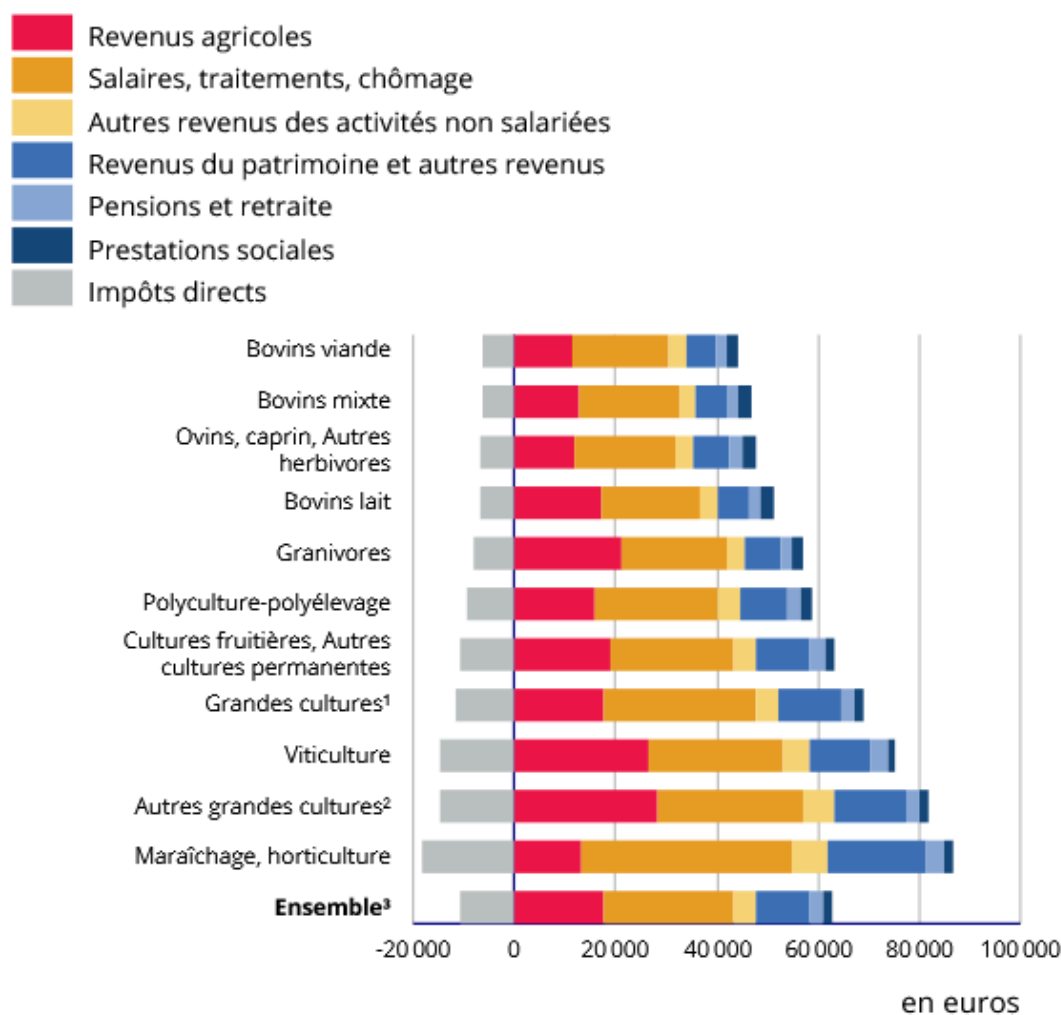
Poids respectifs des différents types de production (en nombre d'exploitations et en Production Brute Standard (PBS)).



En Haute-Vienne, l'élevage ovin représente 11 % (deuxième poste) de la production brute standard, après l'élevage bovin viande (52 %).

1.2.3.2 Le revenu des ménages selon la production dominante des territoires

Figure 5b - Décomposition du revenu disponible moyen des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018



1. Grandes cultures : territoires spécialisés en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses.

2. Autres grandes cultures : territoires combinant céréales, plantes oléagineuses et protéagineuses, plantes sarclées ou spécialisés en culture de plantes sarclées, légumes frais.

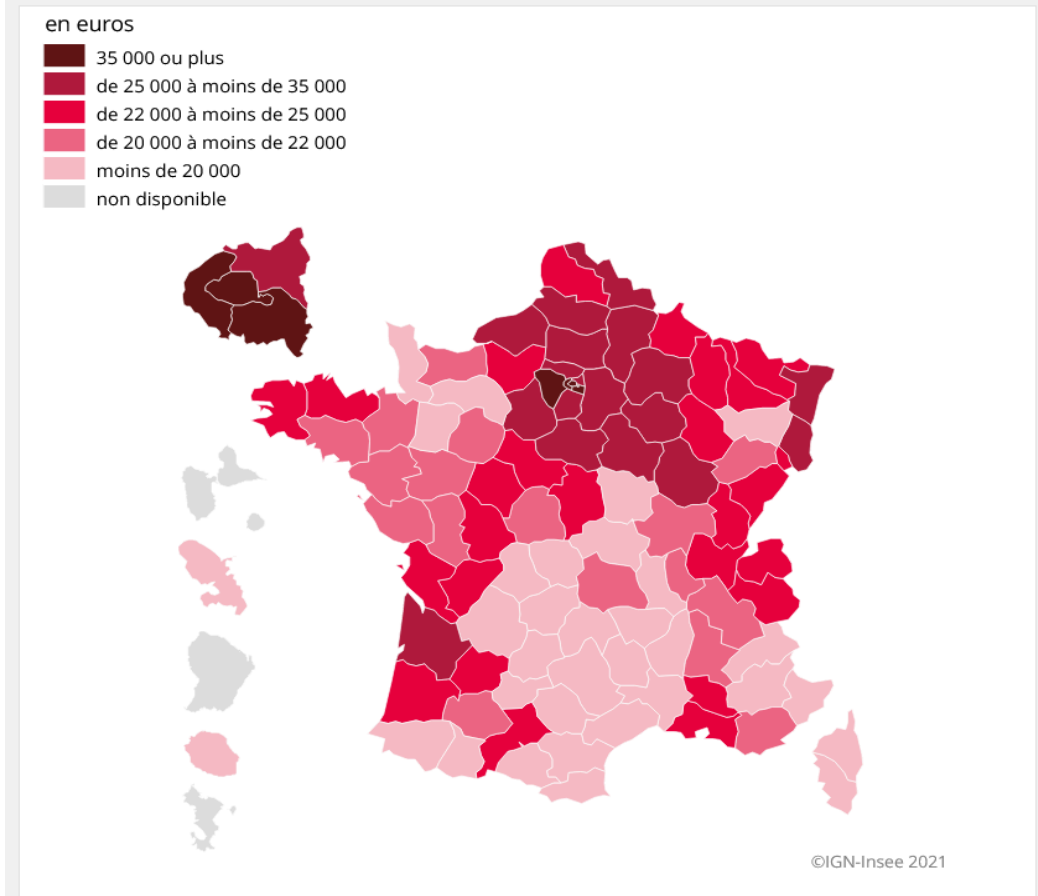
3. Ensemble des ménages agricoles, y compris ceux ne résidant pas dans un territoire Otex.

Lecture : dans les territoires d'élevage bovins viande, le revenu disponible annuel s'élève en moyenne à 38 060 euros en 2018. Ces ressources proviennent notamment de l'activité agricole, à hauteur de 11 340 euros, de salaires-traitements-chômage, pour 19 309 euros, auxquels viennent se déduire les impôts, 6 143 euros.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux ayant des revenus agricoles et dont le référent a moins de 65 ans.

Source : Insee, Filosofi 2018.

Figure 4 – Niveau de vie annuel médian des ménages agricoles en 2018

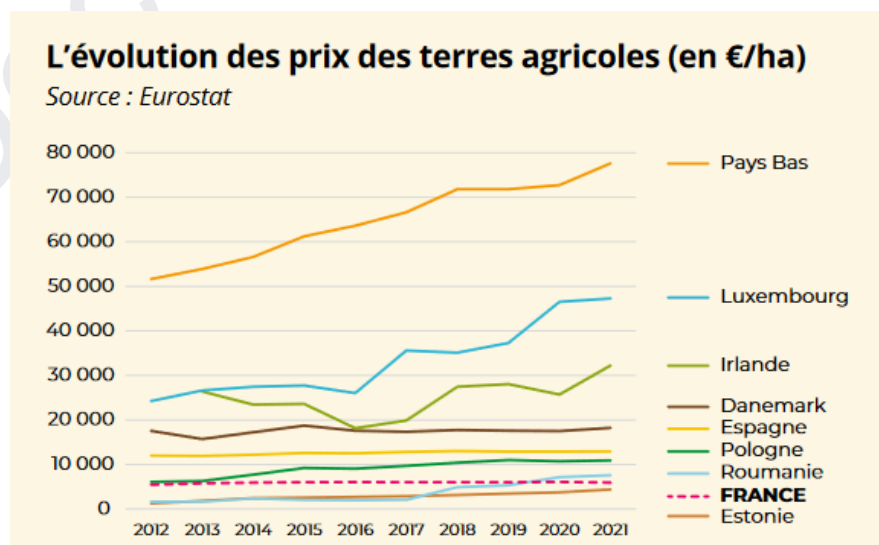


Source : INSEE Première n° 1876 du 11/10/2021

1.2.3.3 Évolution du prix des terres

1.2.3.3.1 En Europe

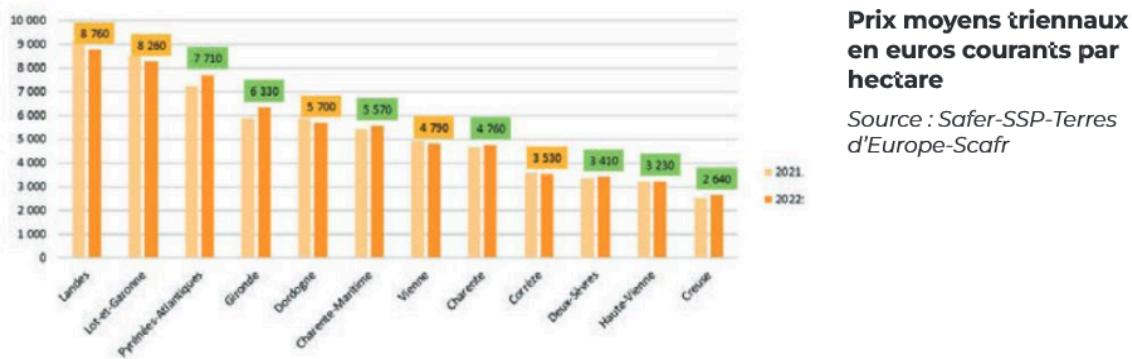
Comparativement aux autres pays européens, les prix du foncier en France sont faibles et évoluent peu.



http://www.saferna.fr/website/datadev/article/file/1660921111261892019/paroles_de_foncier_na33_juillet_2023.pdf

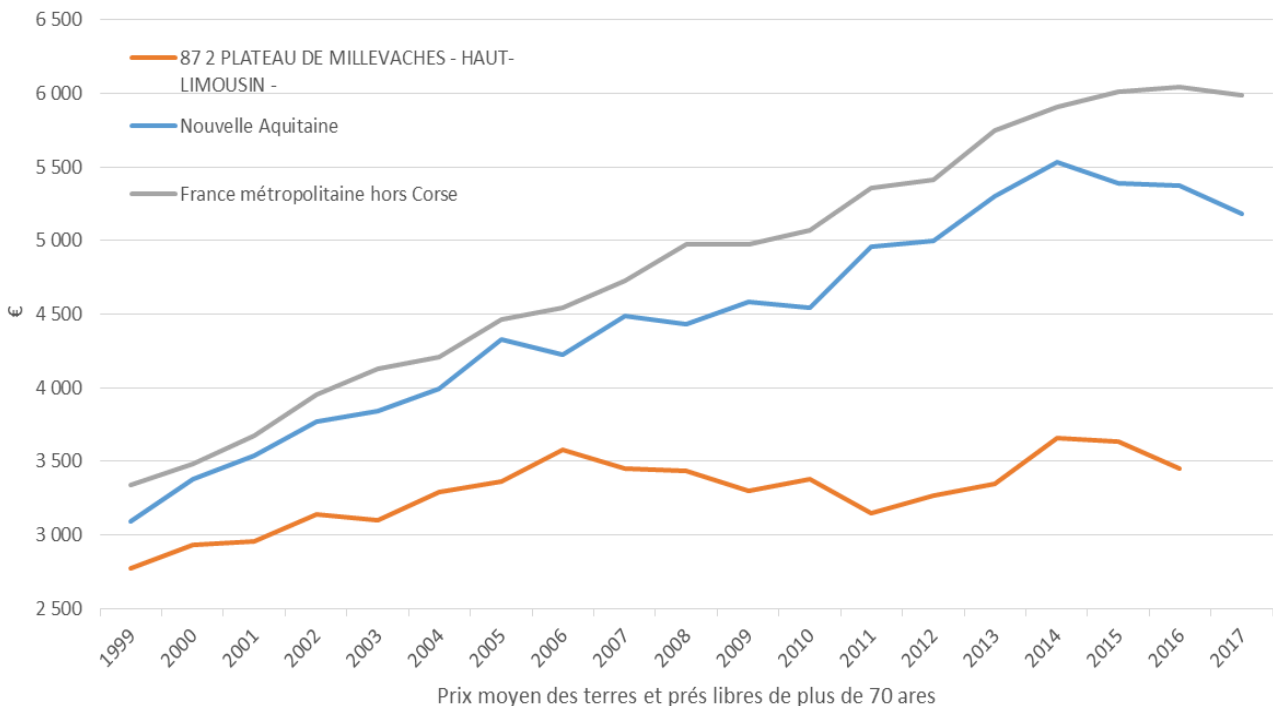
1.2.3.3.2 En Nouvelle-Aquitaine et en Limousin

Alors que les prix du foncier agricole français sont parmi les plus bas d'Europe, ceux de Nouvelle-Aquitaine sont légèrement inférieurs aux prix moyens nationaux et ceux du Limousin largement inférieurs. Ainsi, en 2021, alors que le prix d'un hectare était inférieur à 3500 € en Limousin selon la SAFER, il atteignait près de 80 000 € aux Pays Bas, soit 23 fois plus.



<https://www.calameo.com/read/006643540bb9d5b3d4743>

Prix des terres en € constant 2017 - PRA Haut-Limousin Vs France & Nouvelle-Aquitaine



http://saferna.fr/website/publication_de_la_safar_nouvelle_aquitaine_&400&79.htm

Néanmoins, les prix du foncier peuvent fortement varier selon les territoires, notamment aux abords des agglomérations qui peuvent être marqués par une certaine pression foncière.

Cette thématique sera développée dans le diagnostic du secteur "Villes et Territoires".

1.2.4 Caractéristiques des exploitations

1.2.4.1 Entre les deux derniers RGA (Recensement Général Agricole)

Source : AGESTE : [fts_ra2020_nouvelle_aquitaine_cle8313e5.html](#), AGESTE : [fts_ra2020_correze_cle841c57.html](#), AGESTE : [fts_ra2020_creuse_cle03781a.html](#), AGESTE : [fts_ra2020_haute_vienne_cle851bff.html](#)

La Surface Agricole Utile (SAU, indicateur statistique normalisé qui mesure le territoire consacré à la production agricole) globale poursuit sa décreue d'environ -1 % au niveau national entre 2010 et 2020. L'érosion est plus forte en Nouvelle-Aquitaine (-1,7 %). Elle est du même ordre en Haute-Vienne (-1,8 %) et 3 fois moindre dans les 2 autres départements du Limousin.

| SAU Totale | 2010 | 2020 | Évolution | Poids Territoire |
|--------------------|------------|------------|-----------|------------------|
| Corrèze | 228 827 | 227 241 | -0,7 % | 0,8 % |
| Creuse | 318 584 | 316 537 | -0,6 % | 1,2 % |
| Haute-Vienne | 291 348 | 286 006 | -1,8 % | 1,1 % |
| Limousin | 838 759 | 829 784 | -1,1 % | 3,1 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 3 936 917 | 3 871 872 | -1,7 % | 14,5 % |
| France | 2 696 3000 | 2 674 6000 | -0,8 % | 100 % |

La baisse du nombre d'exploitations agricoles se poursuit sur la dernière décennie à un rythme élevé (-20 %). Ce dernier est significativement supérieur en Limousin (de 4 points) que dans le reste de la région.

| Nombre d'exploitations | 2010 | 2020 | Évolution | Poids Territoire |
|------------------------|---------|---------|-----------|------------------|
| Corrèze | 5 202 | 3 998 | -23,1 % | 1,0 % |
| Creuse | 4 624 | 3 470 | -25,0 % | 0,9 % |
| Haute-Vienne | 4 815 | 3 604 | -25,2 % | 0,9 % |
| Limousin | 14 641 | 11 072 | -24,4 % | 2,8 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 83 138 | 64 200 | -22,8 % | 16,5 % |
| France | 489 977 | 389 779 | -20,4 % | 100 % |

Conséquence des deux aspects précédents, la SAU moyenne par exploitation est en forte augmentation entre 2010 et 2020, notamment en Limousin (supérieur à +30 %).

| SAU moyenne par exploitation (ha) | 2010 | 2020 | Évolution | Taille/France |
|-----------------------------------|------|------|-----------|---------------|
| Corrèze | 44 | 56,8 | 29,1 % | -17,7 % |
| Creuse | 68,9 | 91,2 | 32,4 % | 32,2 % |
| Haute-Vienne | 60,5 | 79,4 | 31,2 % | 15,1 % |
| Limousin | 57,3 | 74,9 | 30,8 % | 8,6 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 47,4 | 60,3 | 27,2 % | -12,6 % |

| | | | | |
|--------|----|----|--------|-------|
| France | 55 | 69 | 25,5 % | 0,0 % |
|--------|----|----|--------|-------|

Afin d'étudier l'évolution de la structure des exploitations depuis le dernier RGA, c'est-à-dire sans prise en compte des variations des prix et rendements entre 2010 et 2020, l'évolution des prix et rendements a été neutralisée dans le calcul de la Production Brute Standard (PBS). Cette neutralisation permet de constater l'évolution économique globale, à la baisse, plus particulièrement en Corrèze.

| PBS totale (K€) | 2010 | 2020 | Évolution | Poids Territoire |
|--------------------|------------|------------|-----------|------------------|
| Corrèze | 352 260 | 294 172 | -16,5 % | 2,9 % |
| Creuse | 346 491 | 323 043 | -6,8 % | 3,2 % |
| Haute-Vienne | 374 548 | 339 720 | -9,3 % | 3,3 % |
| Limousin | 1 073 299 | 956 935 | -10,8 % | 9,4 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 1 100 3122 | 1 022 3337 | -7,1 % | 100 % |

En France, la SAU moyenne a beaucoup évolué au fil des ans : 20 ha en 1970, 28 ha en 1988, 55 ha en 2010 et 69 ha en 2020.

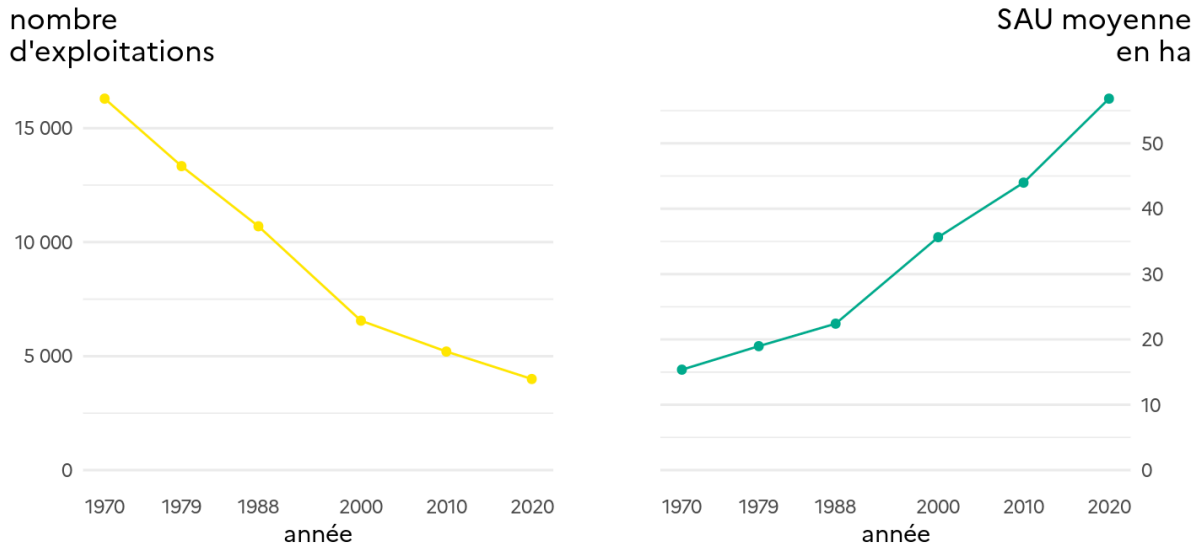
En Haute-Vienne, il y avait 286 006 ha de surface agricole utile en 2020, soit une baisse de - 1,8 % en 10 ans. 25 % des exploitations ont disparu en 10 ans, elles sont 3 604 en 2020. La SAU moyenne atteint 79 ha, soit une évolution de 31 % en 10 ans. Comme pour les autres départements limousins, cette progression de la SAU moyenne s'observe depuis plus de 50 ans passant de 20 ha en 1970, puis 30 ha en moyenne en 1988, 60 ha en 2010 et près de 80 ha en 2020 (Source : Agreste - recensement agricole).

En Creuse, la SAU a baissé de 0,6 % en 10 ans pour couvrir 316 537 ha en 2020. Dans le même temps, les exploitations ont connu une baisse de 25 %, elles étaient 3 470 exploitations en 2020. La SAU moyenne est la plus importante des 3 départements limousins puisqu'elle atteint 91 ha en 2020 soit une progression de 32 % en 10 ans.

En Corrèze, la surface agricole utile couvre 227 241 ha en 2020, soit une baisse de 0,7 % en 10 ans alors que le nombre d'exploitations a chuté de 23 % pendant la même période pour atteindre 3 998 exploitations en 2020. Mécaniquement, la SAU moyenne a fortement augmenté pour atteindre 57 ha, soit une progression de 29 % en 10 ans.

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne

Correze



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Source : Fiches territoriales RA 2020 - DRAAF

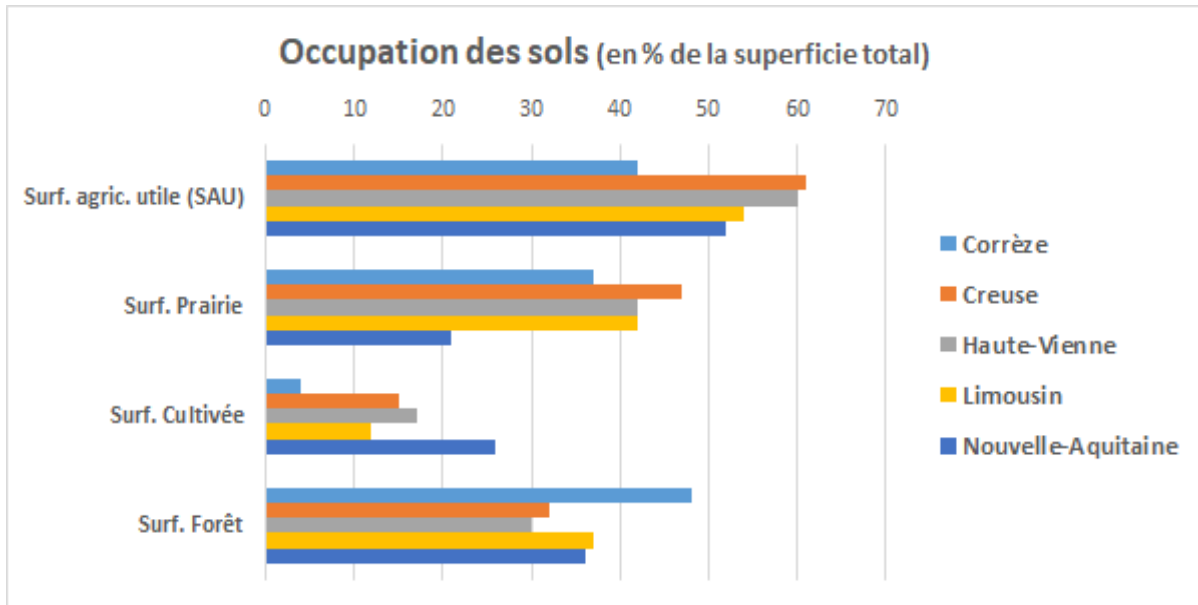
Entre 2000 et 2020 le nombre d'exploitations en Limousin a baissé de 41 %, chiffre très proche de la moyenne nationale (-40 %). C'est en Haute-Vienne que cette baisse est la plus marquée (-45 %). Les petites exploitations de moins de 20 ha sont celles qui souffrent le plus de ces diminutions du nombre d'exploitations (-45 % environ soit $\frac{2}{3}$ des disparitions entre 2010 et 2020), même si elles continuent d'en représenter le plus grand nombre (38 %).

Les exploitations tournées vers l'élevage et notamment "bovins" et "ovins" sont les plus impactées par la baisse (-30 % entre 2010 et 2020). Les exploitations tournées vers l'horticulture et le maraîchage, sont les seules dont le nombre augmente sur cette même période.

La chute du nombre d'exploitations est contrebalancée par une augmentation de la SAU par exploitation sur la période 2000 à 2020 (+63 % en Limousin) assez proche de la moyenne nationale (+61 %). Là encore, les chiffres haut-viennois sont un peu plus élevés (+69 %). (Sources Agreste).

1.2.4.2 Affectation du foncier : une grande part de la SAU consacrée à la prairie

L'occupation des sols en 2020 est synthétisée par la figure qui suit :



Sources : NAFU 2020

C'est en Creuse que la surface consacrée à la prairie est la plus importante (47 % de la superficie totale du département à comparer à la moyenne régionale NA de 21 %). La part des terres cultivées en Corrèze est très faible (4 % de la superficie totale du département à comparer à la moyenne régionale NA de 26 %). C'est la forêt qui occupe, dans ce département, la plus grande partie du territoire. En termes d'évolution de l'affectation des sols, on peut noter entre 2010 et 2020 :

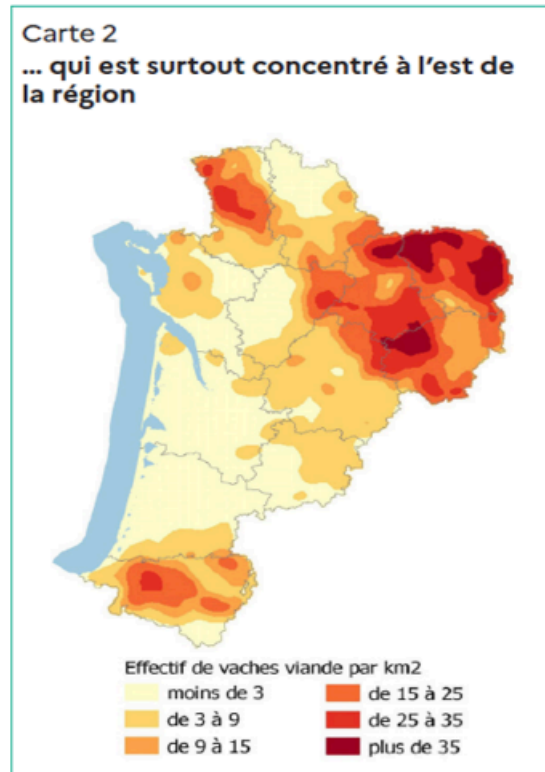
- Corrèze : gain de 234 ha par an au profit des espaces forestiers et naturels ;
- Creuse : gain de 86 ha par an au profit des espaces forestiers et naturels ;
- Haute-Vienne : perte de 150 ha par an au profit de l'urbanisation.

1.2.4.3 Un poids de l'élevage (viande bovine et ovine) extrêmement marqué en Limousin

49 % des exploitations du Limousin produisent essentiellement des bovins viande (-2 points entre les deux derniers RGA). Les exploitations de petits ruminants ovins et/ou caprins arrivent en seconde position très loin derrière avec 11 % des exploitations (-3 points entre les 2 derniers RGA). Ce sont les exploitations d'autres grandes cultures qui complètent le podium (9 %, +4 points), détrônant les exploitations de polyculture et/ou polyélevage qui restent à une part stable entre les deux derniers RGA (8 %). Aucun autre type de production n'atteint le seuil de 5 %.



©IGN - Source : BDNI 01/01/2021

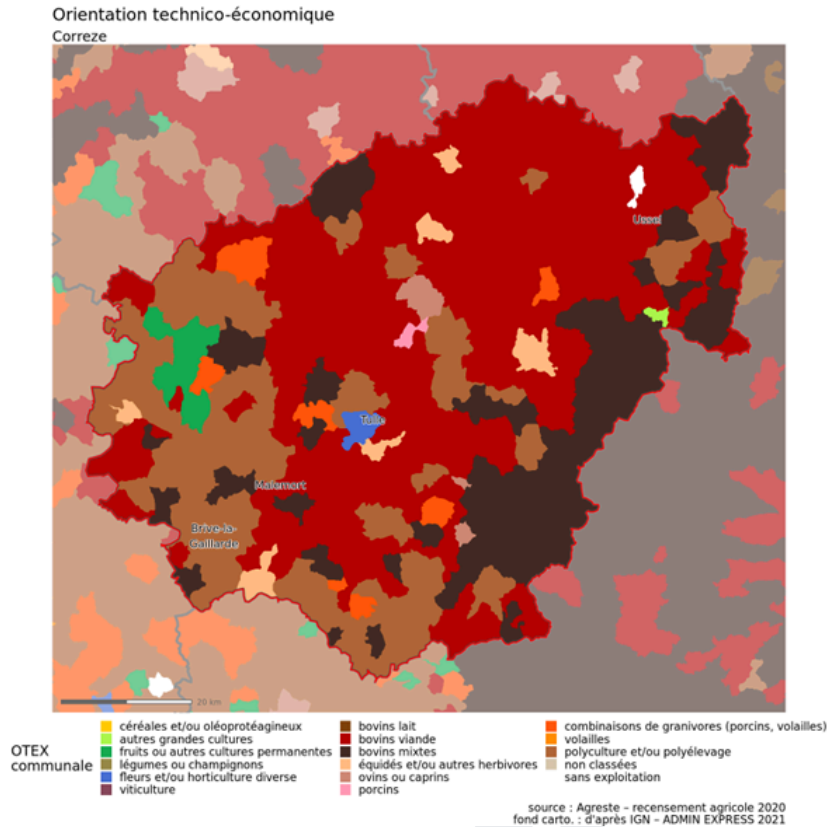


©IGN - Source : BDNI

Voir en annexe n°2 une illustration synthétique de la spécialisation territoriale de la production agricole française.

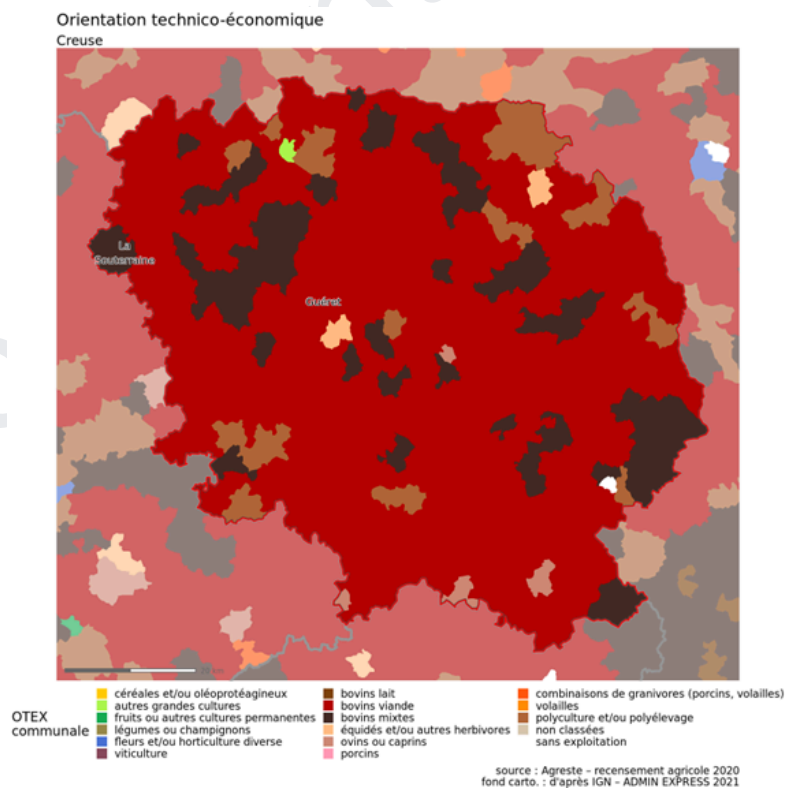
1.2.4.3.1 En Corrèze

50 % des exploitations sont des élevages bovins viande en Corrèze : (Source : Fiches territoriales RA 2020 - DRAAF)



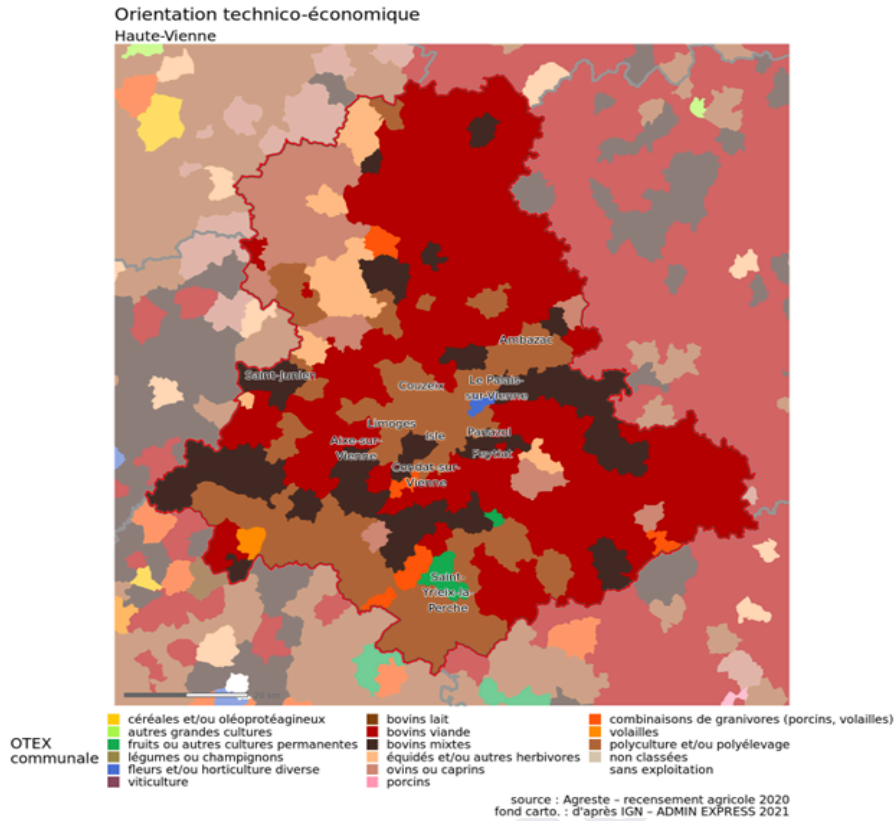
1.2.4.3.2 En Creuse

56 % des exploitations sont des élevages bovins viande en Creuse : (Source : Fiches territoriales RA 2020 - DRAAF)



1.2.4.3.3 En Haute-Vienne

42 % des exploitations sont des élevages bovins viande en Haute-Vienne : (Source : Fiches territoriales RA 2020 - DRAAF)



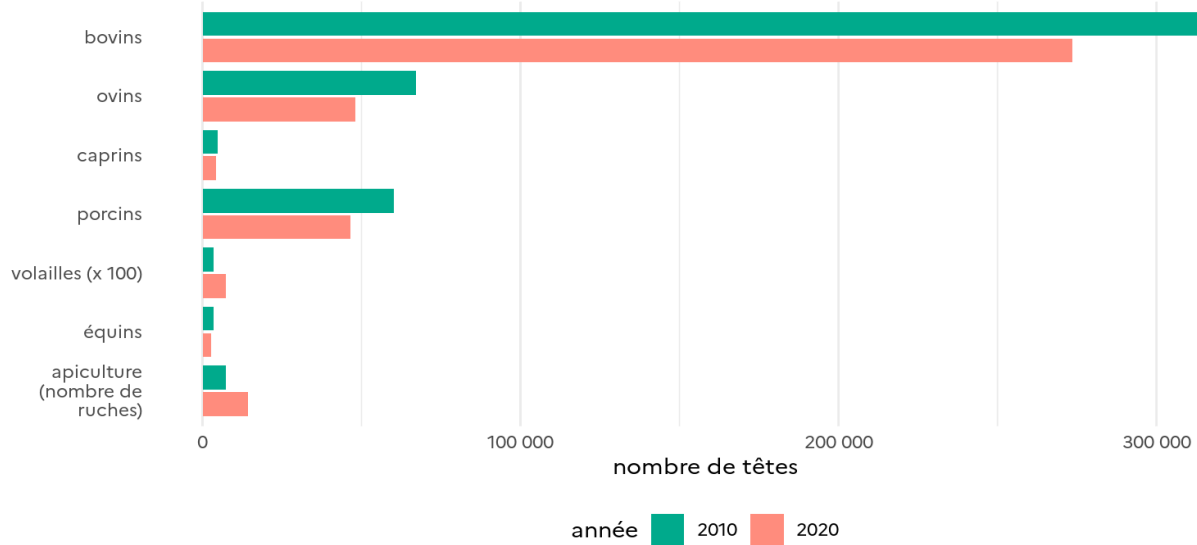
1.2.4.4 Mais une évolution des cheptels en baisse : une crise de l'élevage qui risque de s'accroître ?

1.2.4.4.1 En Corrèze

La Corrèze a perdu 840 élevages bovins viande en 10 ans (il en reste 1 980 en 2020). La baisse est de -46 % pour les bovins lait, de -42 % pour les élevages ovins comme pour les bovins viande et de -38 % pour les granivores. Mais l'élevage reste majoritaire : 68 % des exploitations, 50 % d'élevage bovins viande. Les exploitations à destination de productions végétales progressent. Comme pour le reste du Limousin, les cheptels diminuent en Corrèze mais moins rapidement que le nombre d'exploitations.

Répartition des cheptels par catégorie

Correze

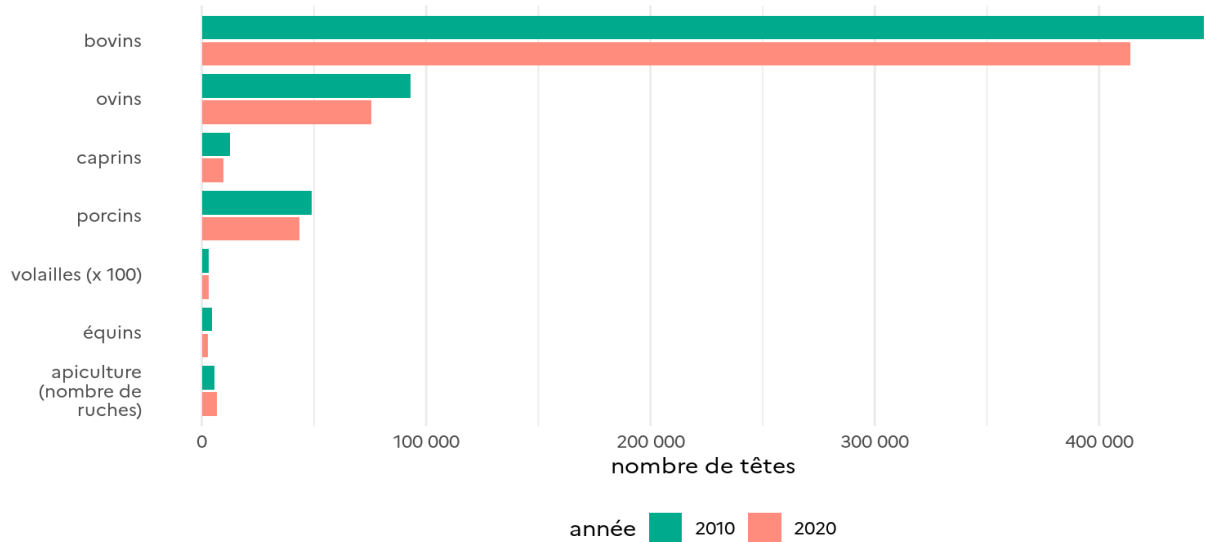


source : Agreste – recensement agricole 2010 et 2020

1.2.4.4.2 En Creuse

Répartition des cheptels par catégorie

Creuse



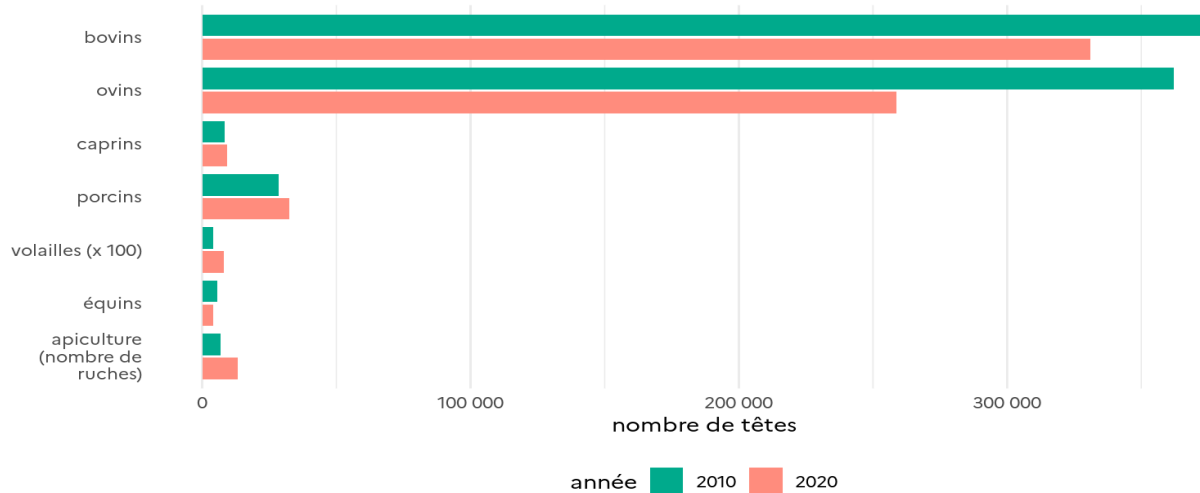
source : Agreste – recensement agricole 2010 et 2020

En Creuse la baisse du nombre d'exploitations est marquée pour les volailles (-66 %) et les ovins (-41 %). Avec 1 960 exploitations, l'élevage bovin domine et représente 60 % du total des exploitations, malgré une perte de 660 exploitations entre 2010 et 2020 (-34 %). Les productions végétales augmentent passant de 8 % des exploitations en 2010 à 16 % en 2020. Les cheptels diminuent moins rapidement que le nombre d'exploitations.

1.2.4.4.3 En Haute-Vienne

Une baisse de 33 % du nombre d'exploitations d'élevage en Haute-Vienne entre 2010 et 2020 : - 50 % pour granivores et bovins lait, -40 % ovins et -27 % bovin viande (-550 fermes, il en reste 1520 en 2020). Mais une progression des productions végétales : multiplié par 2,2 % en 2020.

Répartition des cheptels par catégorie Haute-Vienne



source : Agreste – recensement agricole 2010 et 2020

Du fait de la reprise d'un certain nombre d'exploitations, les cheptels diminuent moins rapidement (Source : Agreste - recensement agricole) : en Haute-Vienne l'évolution du nombre de bovins est de -11 % en 10 ans, le département comptait ainsi 330 876 têtes en 2020 (pour 372 123 habitants). Les ovins diminuent fortement (-28 %) pour atteindre 258 876 ovins, en majorité des brebis mères allaitantes en 2020. Parallèlement, la SAU de prairies diminue au profit des fourrages annuels et autres cultures visant l'autonomie alimentaire des exploitations (type maïs ensilage). Augmentation du nombre de caprins, porcins (sans évolution de la SAU - une exploitation peut avoir une SAU nulle si seul les bâtiments servent à la production agricole) et volailles (+98 %) avec 801 017 volailles en 2020, à majorité des poulets de chair. La surface cultivée en céréales/oléoprotéagineux, grandes cultures, fruits, légumes (+221 % mais seulement 257 ha en 2020), fleurs/horticulture et en polyculture et polyélevage augmente.

1.2.4.5 Evolution des structures, des moyens de production et des revenus des éleveurs bovins allaitants du bassin Limousin

L'accroissement continu des moyens de production qui s'est traduit par un agrandissement de la taille des exploitations n'a pas permis les économies d'échelle escomptées ce qui se traduit par une efficacité économique plutôt dégradée (25 fermes suivies sans discontinuer de 2006 à 2017 ; cf. [Trajectoires élevages BV limousins 2006 2017](#)). L'analyse annuelle la plus récente disponible (année 2022), fait état de manière plus détaillée, pour les différents cas types des systèmes de production du bassin Limousin [Dossier cas types BV lim conj 2022.pdf](#), des résultats technico-économiques. On note sur cette année que le revenu des élevages s'est maintenu principalement grâce à la hausse du cours des animaux.

1.2.4.6 De nombreux Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

Source : [agrestena_etudes_38_fevrier2023__ra-siqo_v5.pdf](#)

Les résultats du RGA de 2020 font état du fait que plus de 40 % des 64 200 exploitations néo-aquitaines sont engagées dans une démarche qualité. Les trois départements du Limousin ont logiquement un fort

engagement de leurs exploitations en Label Rouge : 28 % pour la Corrèze, 26 % pour la Haute-Vienne et 22 % pour la Creuse en lien avec les productions de viande bovine.

Des IGP plus souvent associées à d'autres SIQO

Part des exploitations engagées dans un ou plusieurs SIQO en Nouvelle-Aquitaine

| Engagement en ... | Uniquement ce SIQO | En association avec un ou plusieurs SIQO |
|------------------------|--------------------|--|
| Label Rouge | 72 % | 28 % |
| Appellations d'Origine | 70 % | 30 % |
| Agriculture Biologique | 66 % | 34 % |
| IGP | 36 % | 64 % |

Note de lecture : 72 % des exploitations agricoles produisant sous Label Rouge ne sont pas engagées dans d'autres SIQO.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Source : <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p0715qjk.pdf>

IGP et principaux Label Rouge (LR) en Nouvelle-Aquitaine

(Source : INAO)

Bœuf de Chalosse (IGP)

Bœuf de Bazas (IGP)

Veau du Limousin (IGP)

Veau élevé sous la mère (LR)

Viande bovine Blonde d'Aquitaine (LR)

(dont Bœuf Excellence)

Viande bovine de race Parthenaise (LR)

Viande bovine de race Charolaise (LR)

Viande bovine d'animaux jeunes de

race Limousine (Limousin Junior)

Viande bovine de race Limousine (LR)

(Bœuf Limousin)

Les produits limousins sont commercialisés sous les marques Blason Prestige (boucheries artisanales et restaurants) et Qualité Limousine (grandes et moyennes surfaces).

Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) en Nouvelle-Aquitaine en 2017

(Source : INAO)

6 300 élevages de bovins viande sous SIQO, soit 34 % des élevages français de bovins viande sous SIQO.

11 205 tonnes de viande bovine commercialisées sous SIQO, soit 7 % de la production de Nouvelle-Aquitaine.

41 % du chiffre d'affaires national de la viande bovine sous SIQO.

Élevage bovins viande bio en 2019

(Source : Agence Bio)

1 089 exploitations avec un bovin AB (ou en conversion) dont **863 avec des vaches allaitantes**.

83 % ne produisent que du bio.

102 300 têtes (à la date du contrôle),

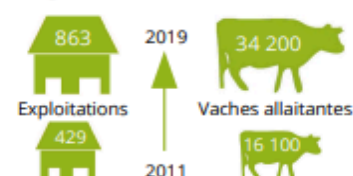
dont 34 200 vaches allaitantes, 9 700 vaches laitières, 22 600 génisses de renouvellement, 27 400 veaux.

Cheptel moyen de vaches allaitantes AB par exploitation : 40 têtes.

4 % du cheptel régional de vaches allaitantes contre 5 % au niveau national. Deuxième rang national avec 16 % du cheptel de vaches allaitantes (premier : Occitanie).

Certificats : Ecocert, BVCertification, Certipaq, QualiSud, CertiSud.

Élevage bio : doublement de 2011 à 2019



Élevages avec des vaches allaitantes en agriculture biologique par département

| | Charente | Charente-Maritime | Corrèze | Creuse | Dordogne | Gironde | Landes | Lot-et-Garonne | Pyrénées-Atlantiques | Deux-Sèvres | Vienne | Haute-Vienne | Nouvelle-Aquitaine |
|---|----------|-------------------|---------|--------|----------|---------|--------|----------------|----------------------|-------------|--------|--------------|--------------------|
| Exploitations certifiées AB | 64 | 43 | 81 | 87 | 110 | 27 | 15 | 61 | 77 | 122 | 62 | 114 | 863 |
| Vaches allaitantes certifiées AB ou en conversion (à la date du contrôle) | 2 597 | 1 363 | 3 870 | 4 831 | 4 674 | 825 | 324 | 1 516 | 1 514 | 4 656 | 3 264 | 4 773 | 34 207 |

Source : Agence Bio 2019

1.2.4.7 Une production bio en croissance

Même si elle reste minoritaire en Limousin, la SAU cultivée en agriculture biologique a plus que doublé passant de près de 29 000 ha en 2013 à plus de 65 500 ha en 2021. Le nombre d'exploitations en agriculture biologique a lui plus que triplé passant de 387 en 2010 à 1247 en 2021.

Alors que l'évolution de l'agriculture biologique connaît un net ralentissement en Nouvelle Aquitaine avec une baisse de la SAU malgré une poursuite de l'augmentation du nombre de producteurs, la dynamique se maintient en Corrèze et en Creuse.

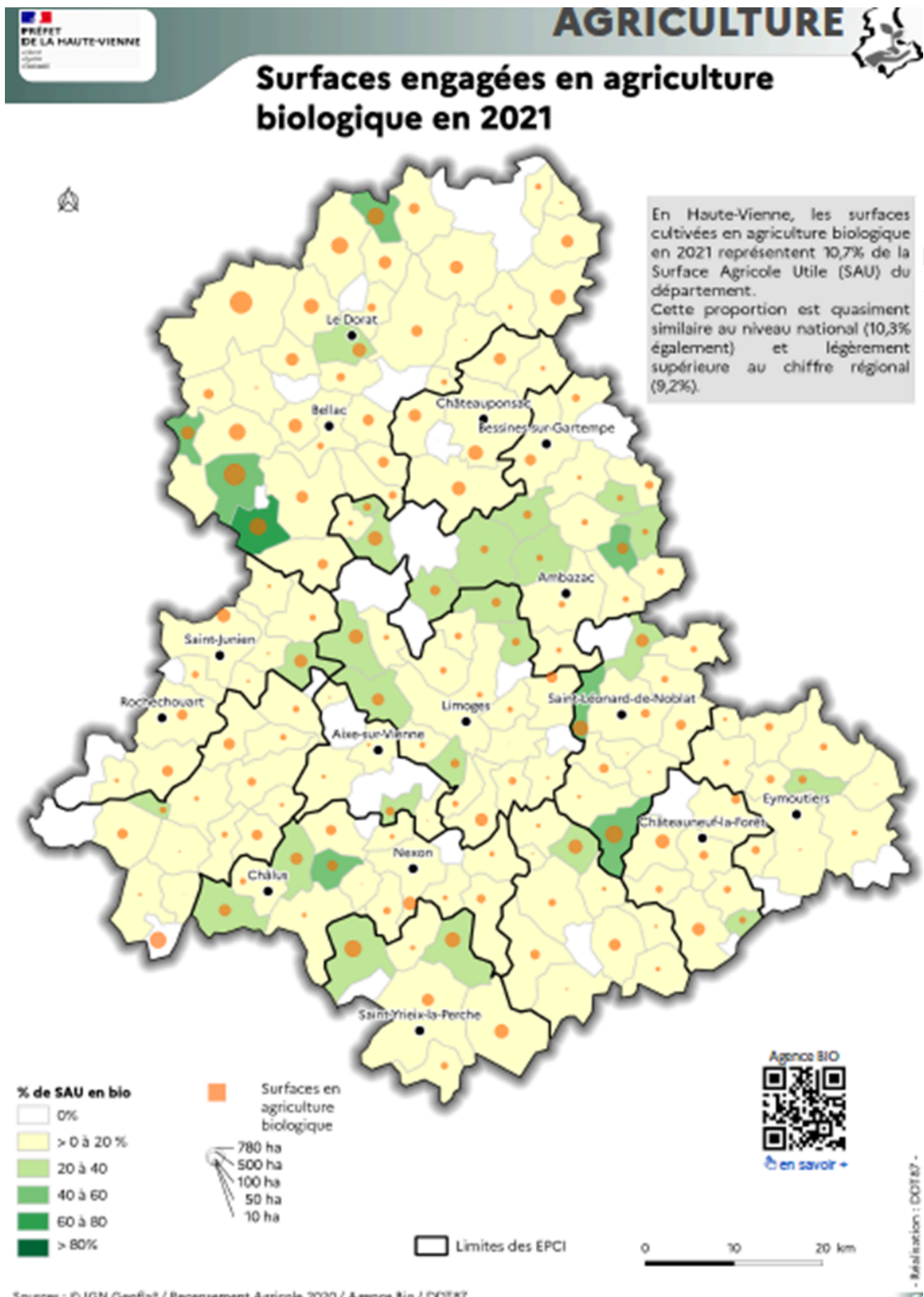
| | | | |
|---------------------|---|----------------------------------|---|
| Corrèze | SAU Totale en bio et conversion | 5 963 ha en 2013 | 15 684 ha en 2021 (+163 %) Soit 6,9% de la SAU |
| | Nombre exploitations bio et conversion | 128 en 2010 | 441 en 2021 (+245 %) Soit 11% des exploitations |
| | SAU Fruits Bio et reconversion | 81 producteurs en 2013 464 ha | 216 producteurs en 2022 (+167 %) 1 579 ha (+240 %) |
| | SAU Légumes Bio et reconversion | 50 producteurs en 2013 36 ha | 110 producteurs en 2022 (+120 %) 165 ha (+358 %) |
| Creuse | SAU Totale en bio et reconversion | 9 381 ha en 2013 | 19 658 ha en 2021 (+110 %) Soit 6,2 % de la SAU |
| | Nombre exploitations bio et conversion | 116 en 2010 | 287 en 2021 (+147 %) Soit 8,3% des exploitations |
| | SAU Fruits Bio et reconversion | 26 producteurs en 2013 24 ha | 60 producteurs en 2022 (+131 %) 141 ha (+488 %) |
| | SAU Légumes Bio et reconversion | 33 producteurs en 2013 34 ha | 105 producteurs en 2022 (+218 %) 90 ha (+165 %) |
| Haute-Vienne | SAU Totale en bio et conversion | 13 639 ha en 2013 | 30 173 ha en 2021 (+121 %) Soit 10,5% de la SAU |
| | Nombre exploitations bio et conversion | 143 en 2010 | 519 en 2021 (+263 %) Soit 14,4% des exploitations |
| | SAU Fruits Bio et reconversion | 44 producteurs en 2013 211 ha | 163 producteurs en 2022 (+271 %) 1 050 ha (+398 %) |
| | SAU Légumes Bio et reconversion | 53 producteurs en 2013 82 ha | 137 producteurs en 2022 (+159 %) 168 ha (105 %) |

Sources : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB)

Fiches territoriales :

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_haute_vienne_cle851bff.html#d%C3%A9marche-de-valorisation

<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/>
Données à traiter : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/616d6531c2951bbe8bd97771/>



Extrait de [l'Atlas départemental de l'Etat en Haute Vienne](#)

1.2.4.8 Une tendance récente à une certaine diversification des activités

En Limousin, parmi les nouvelles installations, on constate une augmentation de l'agriculture bio, de la proportion de femmes, et du nombre d'installations hors cadre familial. Ces nouvelles installations concernent plus le maraîchage/horticulture que l'élevage bovin viande. Toutefois, le "turnover" dans le secteur du maraîchage est important.

On assiste également à une diversification des activités au sein d'une même exploitation :

- En Haute-Vienne, par exemple, il y a davantage d'activités de transformation (lait, viande, fruits/légumes) et d'activités secondaires type tourisme, hébergement. Mais également plus de production d'ENR et plus de vente directe : 18,1 % des exploitations vendant en circuit court : +7,1 points en 10 ans ;
- En Corrèze 19,1 % des exploitations vendent en circuit court : +7,6 points en 10 ans ;
- En Creuse 12,4 % des exploitations vendent en circuit court : +5,7 points 10 ans.

Évolution des types d'installation depuis 2010 en Nouvelle-Aquitaine :

Source : Rapport d'activité 2022 de la SAFERNA

| | Exploitations* avec un chef installé après 2010 | Exploitations* avec un chef installé en 2010 ou avant | Ensemble des exploitations |
|--|--|--|-------------------------------|
| Part de femmes cheffes d'exploitation | 34% | 20% | 23% |
| Part de chefs d'exploitation installés dans le cadre familial | 62% | 78% | 73% |
| Age moyen du chef d'exploitation | 42,7 ans | 56,3 ans | 53,0 ans |
| Part de chefs d'exploitation ayant 55 ans ou plus | 21% | 57% | 48% |
| Part des chefs avec un niveau de formation au moins égal au baccalauréat | 71% | 45% | 51% |
| Part des chefs avec un niveau de formation supérieur au baccalauréat | 41% | 21% | 26% |
| Part des micro et petites exploitations | 64% | 57% | 58% |
| Part des exploitations vendant en circuit court | 30% | 20% | 23% |
| Part des exploitations en agriculture biologique | 18% | 9% | 11% |

* hors exploitation dont la gestion est assurée par un prestataire

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

1.2.5 Formations et installations

1.2.5.1 La formation initiale agricole en Limousin

Il existe plusieurs types d'établissements d'enseignement. On distingue les lycées professionnels, les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), les CFA (Centre de Formation d'Apprentis). Pour des jeunes élèves (BAC PRO), des adultes (en reconversion) (BPREA) et/ou des apprentis (CAPA).

| Établissement | Élevage | | | | | | | Production Végétale | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------|------------------|-----|---------------------|---------------|
| | Bovin | Ovin | Porcin | Volaille | Piscicole | Équin | API | Maraîchage | Arboriculture |
| Lycée agricole d'Ahun | x | x | x Hors sol | | x | | | | |
| Lycée Agricole Les Vaseix | x | x | x | | | x | | x | |
| Lycée Agricole St Yrieix | x | x | | | | | x | | x |
| Lycée Agricole Tulle Naves | x AB | | x AB | | | x AB | | | |
| Maison Familiale et Rurale Beynac | x non spécialisé | x non spécialisé | x non spécialisé | x non spécialisé | | x non spécialisé | | | |

La formation professionnelle agricole est bien représentée sur le territoire permettant de s'orienter ou se réorienter professionnellement vers les métiers de l'agriculture. Cependant, il est à noter deux faits majeurs :

- l'absence de formation spécialisée en grande culture céréalière ou légumière ;
- la surreprésentation des formations tournées vers l'élevage bovin ou ovin. Or, du fait du déclin de ces productions ainsi qu'au regard des changements de souhaits de porteurs de projets (très nombreux en maraîchage/petits fruits), ces centres de formation vont avoir à prévoir un important changement d'orientation dans les prochaines années. Par ailleurs, le manque de recrutement paraît être variable mais récurrent chaque année, nécessitant d'importants moyens d'invitations pour orienter les jeunes vers l'agriculture.

1.2.5.1.1 L'accompagnement à l'installation / la formation professionnelle post-installation

Les principales difficultés à l'installation pour des porteurs de projet en Limousin sont les suivantes :

- des fermes à reprendre principalement de type élevage bovin ou ovin de grande taille et donc à un prix élevé. Difficile en termes de moyens financiers pour un repreneur en élevage (important endettement), et en termes techniques pour des repreneurs qui voudraient s'orienter sur d'autres productions plus petites telles que les petits élevages laitiers ou le maraîchage ;
- des terres peu propices pour le maraîchage sur plus de 2 ha du fait de l'absence de source dans les sols en quantité suffisante et de longues périodes d'étiage des cours d'eau accentuées par le changement climatique, pendant lesquelles le pompage est impossible ou interdit ;
- des niveaux d'expériences professionnelles limitées les mettant en difficulté lors de leur installation.

Aussi, pour pallier ces problématiques, plusieurs dispositifs nouveaux émergent depuis quelques années. Avant l'installation il existe la possibilité de tester son projet grâce à plusieurs dispositifs :

- stage parrainage (cédant / repreneur ou pour préparer une association) ;
- test d'activité dans un espace test agricole (ETA) : 1 ETA en maraîchage bio en Haute-Vienne (Pouss & Bio à Verneuil-sur-Vienne).

Ensuite, pour s'installer, plusieurs structures proposent des accompagnements administratifs, techniques, humains, financiers, matériels.

| | Préinstallation | | | | Post-installation | |
|-----------------------|---|---|--|---|---|---|
| | Recensement de fermes à reprendre ou de terres à vendre | Diagnostic détaillé de fermes à reprendre | Accompagnement dossier administratif pour l'installation | Accompagnement social et matériel à l'installation | Formation / Accompagnement collectif toutes productions | Accompagnement individuel technique post-installation |
| Chambre d'agriculture | x Répertoire Départ Installation | | x | | x | |
| ADEAR Limousin | | | x | | x | |
| Agrobio87/23/19 | | | | | x (AB uniquement) | |
| CIVAM Limousin | | x | | | x (spécificités) | |
| Terre de liens | x Objectif Terre | x | | x (levée de fonds pour location de ferme) | | |
| Fermes en Vie (FEVE) | x | | | x (levée de fonds pour location vente de ferme) | | |
| La Ceinture Verte | x | | | x (location de ferme maraîchère) + accompagnement technique | | x |
| SAFER | x | | | | | |

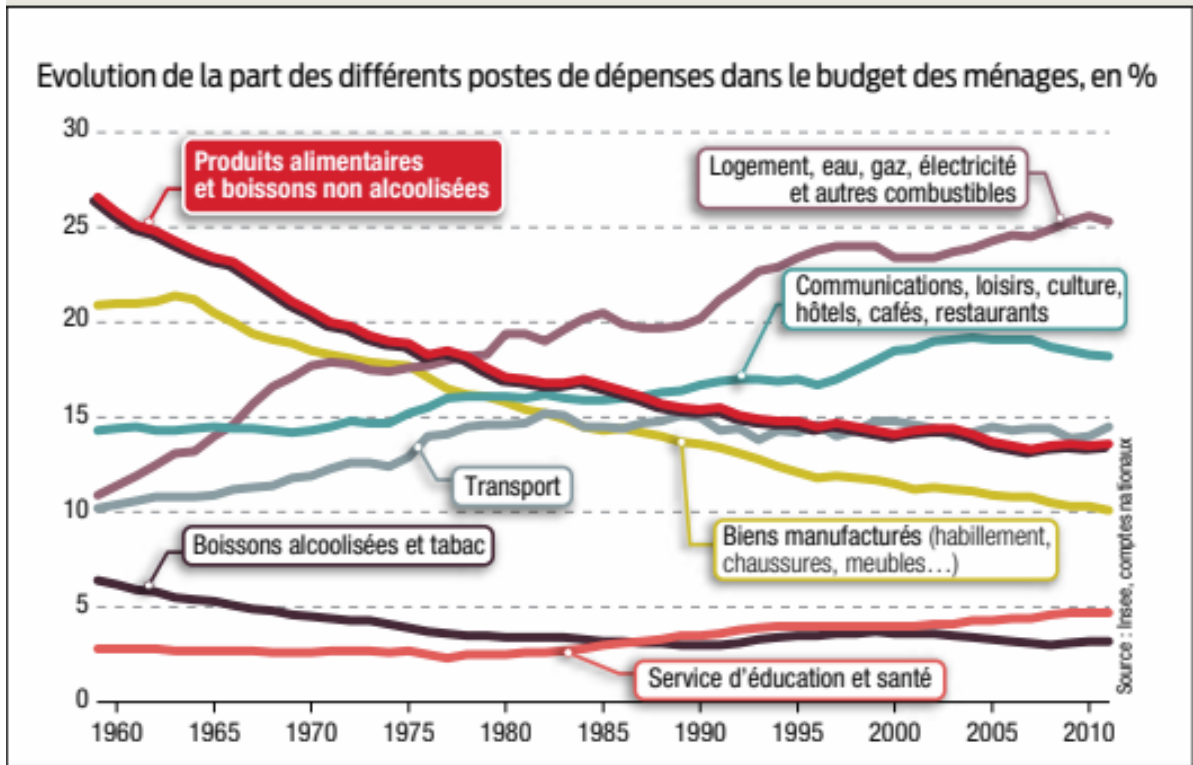
Des conseillers indépendants en agriculture émergent ces dernières années pour pallier le manque de conseil individuel pré et post-installation.

1.3 Alimentation et autonomie alimentaire

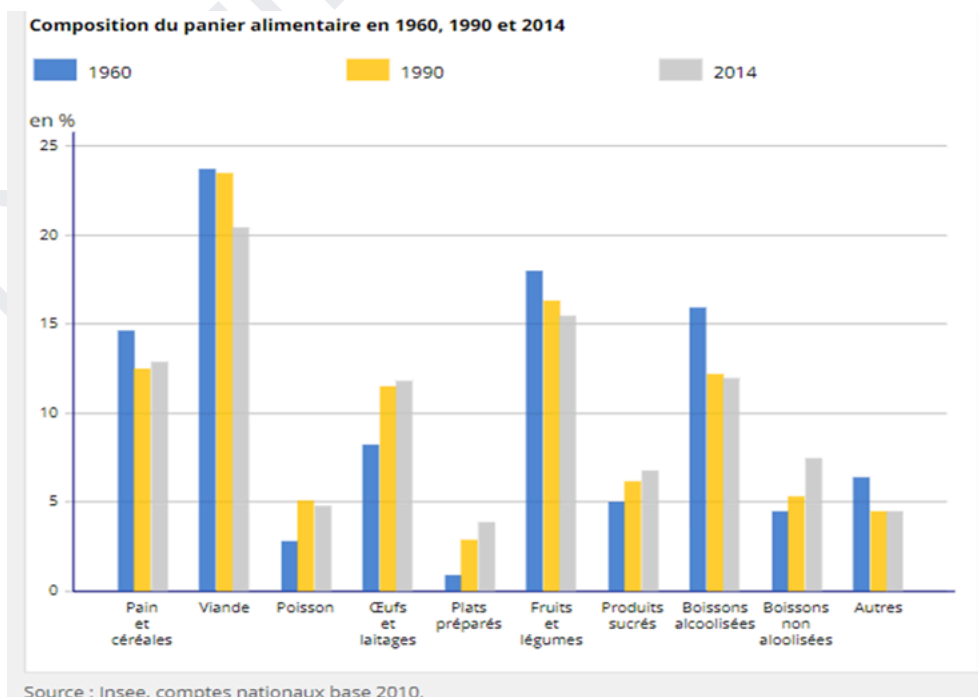
1.3.1 Tendances générales sur ces 50 dernières années en France

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769>

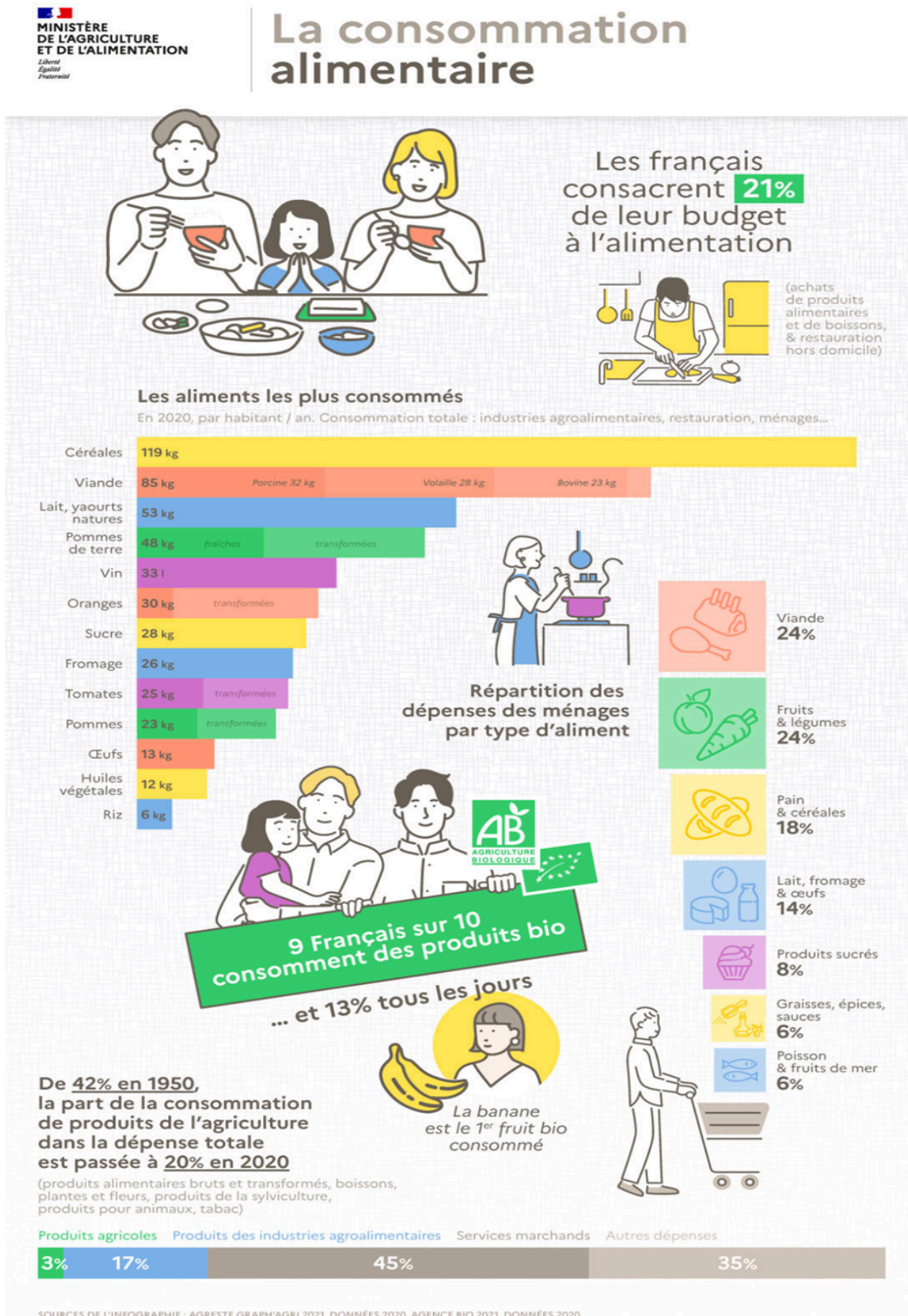
La part de l'alimentation dans la consommation a beaucoup diminué et se stabilise :



De moins en moins de viande dans le panier alimentaire (en pourcentage de la dépense globale). Ce recul provient à la fois de volumes et de prix moins dynamiques que ceux des autres composantes du panier :



1.3.2 Que mangeons-nous ?



1.3.3 L'alimentation et les habitudes alimentaires

Extrait du "Scénario ATERRES2050 Version 2016" réalisé par SOLAGRO :

« Si le monde entier devait suivre le régime alimentaire nord-américain, il est fort probable que la planète ne suffirait pas à produire une alimentation suffisante », explique l'agronome Michel Griffon, qui poursuit : « l'abus de viande provoque des maladies cardiovasculaires, et l'abus de sucres courts entraîne des diabètes de type 2 ... Il apparaît souhaitable dans chaque tradition alimentaire de limiter tout ce qui est générateur de maladies, donc de limiter la viande, les sucres courts et accroître les sucres lents, les légumes et les fruits dans les rations ».

Le diagnostic n'est pas récent, ce qui est nouveau est le fait qu'agronomes, nutritionnistes, grands chefs étoilés et mouvements issus de la société civile se rejoignent dans leur mise en cause d'un régime alimentaire qui n'est plus adapté aux besoins nutritionnels de notre société.

Même si un consensus existe entre spécialistes de l'alimentation pour dire qu'un changement des habitudes alimentaires est indispensable à plusieurs titres (santé, climat, biodiversité, ...), les changements d'habitudes alimentaires seront certainement lents et progressifs. La baisse des protéines animales et du sucre dans l'alimentation semble néanmoins inéluctable. Les impacts sur les productions agricoles et sur les industries agro-alimentaires pourraient à ce titre être importants. En terre limousine, ces impacts devraient être particulièrement marqués compte tenu des orientations des exploitations.



Tableau 8

Consommation de viande par habitant par an en France

| kg/an/hab | 1980 | 1990 | 2000 | 2010 | 2021 |
|-------------------------------------|-------|-------|------|------|------|
| Bovine (dont viande de veau) | 33,0 | 29,8 | 25,7 | 25,3 | 22,2 |
| Porcine | 33,8 | 37,1 | 35,2 | 33,1 | 31,7 |
| Ovine et caprine | 4,1 | 5,4 | 4,7 | 3,1 | 2,3 |
| Volaille | 16,7 | 21,0 | 21,4 | 23,8 | 28,3 |
| dont poulet | n. d. | 11,0 | 10,3 | 14,4 | 21,6 |
| dinde | n. d. | 5,5 | 6,5 | 5,0 | 4,1 |
| canard | n. d. | 1,8 | 2,8 | 3,1 | 2,3 |
| Autres | 16,7 | 12,0 | 8,0 | 4,6 | 4,7 |
| Total viandes | 104,3 | 106,2 | 95,2 | 89,9 | 89,2 |

Source : Agreste

Les circuits de distribution devraient également être marqués par l'évolution des habitudes alimentaires et d'achat.

L'acte d'achat est guidé par 3 facteurs majeurs selon les études consommateurs : l'accessibilité (principal critère), les prix et la qualité des produits (sans définition précise).

L'achat des habitants en Limousin comme en France s'effectue principalement dans les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces).

Les freins à l'acte d'achat de produits alimentaires locaux sont connus. Les quatre majeurs sont les mêmes, que ce soit auprès de la population consommatrice de produits locaux ou de celle n'ayant pas encore franchi le pas :

- prix des produits (perception "plus cher") ;
- déficit d'identification des produits (difficile de faire la distinction entre production locale ou française dans les étals) ;
- repérage difficile des lieux de distribution (panier à la ferme...) ;
- accessibilité des lieux de vente (éloignement : peu de magasins de producteurs en zone rurale, horaires : marché de plein vent à des horaires peu compatibles avec le travail...).

L'offre en produits locaux en Limousin :

La part de produits locaux dans les GMS est très variable et reste faible à nulle pour la partie fruits et légumes frais.

La part des producteurs locaux sur les marchés de plein vent (ex : Limoges) est modeste comparée à l'ensemble des vendeurs notamment en fruits et légumes avec une prédominance de primeurs/revendeurs, de fruits et légumes hors Haute-Vienne.

Plusieurs Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), points de ventes de paniers et magasins de producteurs sont souvent localisés dans ou à proximité des zones urbaines.

La vente de produits à la ferme est répartie également sur le territoire.

Il est aussi constaté que l'autoproduction (non chiffré précisément) reste relativement présente dans tout le Limousin avec une part plus importante en zone rurale, mais une part non négligeable en zone périurbaine.

Une population à faible revenu dont une partie bénéficie de l'aide alimentaire

Il est à noter aussi que dans la population du Limousin, il existe des écarts importants sur les salaires moyens annuels entre les départements (1 911 €/mois en Creuse, 2 061 €/mois en Corrèze, 2 123 €/mois en Haute-Vienne) et donc les niveaux de vie. La banque alimentaire augmente son nombre de bénéficiaires chaque année (42 000 bénéficiaires en 2022), de tout âge (étudiants comme personnes âgées). Quelques épiceries solidaires existent principalement dans les zones urbaines.

1.3.4 Autonomie (et sécurité) alimentaire en Limousin

Extrait du rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine de Mars 2021 sur l'agriculture et l'alimentation :

Les questions de l'autonomie et de la sécurité alimentaire ont été portées au Sénat en 2019 :

Ainsi, le 28/06/2019 un Projet de Résolution intitulé « Résilience alimentaire des territoires et sécurité nationale » a été déposé au Sénat. Si la résolution n'a pas été votée à cette occasion, le sujet s'est toutefois imposé dans les plus hautes sphères politiques. Le ministre de l'Agriculture M. Guillaume a ainsi déclaré le 12/12/2019 devant le Sénat :

"Les risques pesant sur la sécurité alimentaire ne s'arrêtent pas aux frontières des pays défavorisés. La France, comme l'ensemble des pays industrialisés, est elle aussi directement concernée, malgré une production de denrées agricoles importante et supérieure à ses besoins. La réduction des surfaces agricoles, l'artificialisation des terres, la raréfaction des ressources hydriques, l'hyper-sophistication des chaînes d'approvisionnement et la dépendance extrême aux énergies fossiles, sont autant de facteurs qui

rendent notre système alimentaire particulièrement vulnérable face aux menaces systémiques. La question du lien entre résilience alimentaire des territoires et sécurité nationale mérite d'être pleinement prise en compte, eu égard à l'actualité. Le Gouvernement est globalement d'accord avec l'esprit et les orientations de cette proposition de résolution."

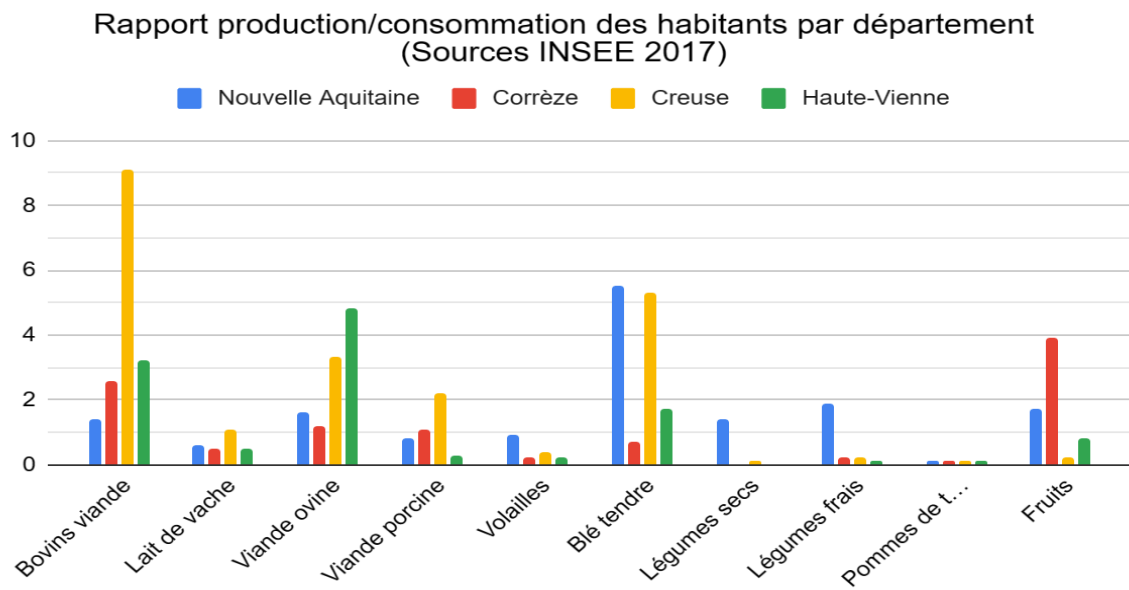
En matière d'autonomie alimentaire les études menées par l'INSEE donnent une idée des équilibres entre production et consommation sur un territoire donné :

Autonomie alimentaire : Rapport production/consommation par département
 (Sources INSEE 2017)

| | Nouvelle-Aquitaine | Corrèze | Creuse | Haute-Vienne |
|------------------------|--------------------|---------|--------|--------------|
| Bovins viande | 1,4 | 2,6 | 9,1 | 3,2 |
| Lait de vache | 0,6 | 0,5 | 1,1 | 0,5 |
| Viande ovine | 1,6 | 1,2 | 3,3 | 4,8 |
| Viande porcine | 0,8 | 1,1 | 2,2 | 0,3 |
| Volailles | 0,9 | 0,2 | 0,4 | 0,2 |
| Blé tendre | 5,5 | 0,7 | 5,3 | 1,7 |
| Légumes secs | 1,4 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| Légumes frais | 1,9 | 0,2 | 0,2 | 0,1 |
| Pommes de terre | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Fruits | 1,7 | 3,9 | 0,2 | 0,8 |

Lecture : la Creuse produit 9 fois plus de « bovins viande » que ce qui est nécessaire à la consommation de ses habitants, mais elle ne couvre que 10% de ses besoins en pommes de terre.

| | | | |
|--|---|---|--|
| Production très inférieure au besoin de consommation (plus de 50 % inférieure) | Production faiblement inférieure aux besoins de consommation (de 10 à 50 %) | Production supérieure à la consommation : jusqu'au double du besoin | Production très supérieure à deux fois les besoins de consommation |
|--|---|---|--|



Document de travail

Les surfaces sont-elles suffisantes pour nourrir la population ?

Selon les données PARCEL pour la Haute-Vienne :

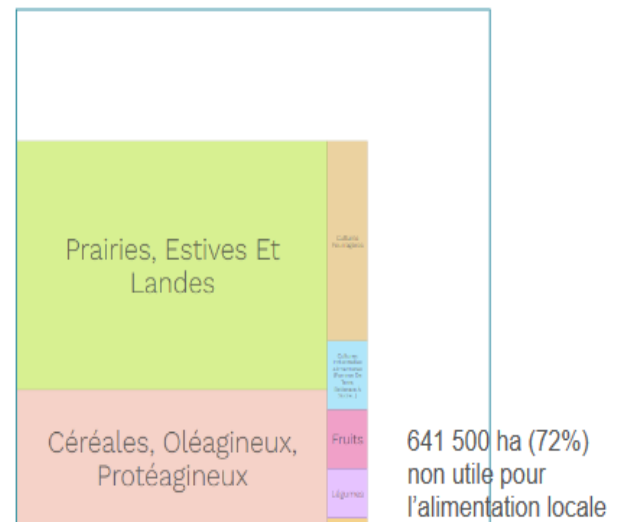
- à régime alimentaire actuel (carné et avec 6 % de bio dans l'alimentation), 134 400 ha sont suffisants pour nourrir la population du département (286 006 ha de SAU en 2020 selon RA [Recensement Agricole]).
 - o Potentiel nourricier de 222 % ;
 - o Le nombre d'emplois agricoles nécessaire serait de 4090 (5 108 ETP en 2020 selon RA) ;
- à régime 20 % de bio et diminution d'1/4 des produits animaux : 128 600 ha nécessaires.
 - o Potentiel nourricier 232 % -> réduction de 15 % des émissions de CO2 par ha ;
- à régime 50 % de bio et diminution de moitié des produits animaux et du gaspillage alimentaire : 109 700 ha nécessaires.
 - o Potentiel nourricier de 272 % : -> baisse de 30 % des émissions de CO2 par ha.

Outil Parcel. Territoire : Creuse / Corrèze / Haute-Vienne agrégé.

SAU totale actuelle : 901 000 ha



SAU ha nécessaires pour couvrir le besoin alimentaire de la population en 2023 : 259 500 ha agricoles (28% SAU totale 2023)



Les [projets alimentaires territoriaux](#) (PAT) constituent de bons outils pour l'autonomie alimentaire d'un territoire. Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

En 2023, à l'échelle du Limousin, six Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été signés, mais ils sont loin de couvrir la totalité du territoire :

2 en cours d'élaboration : aggro de Tulle et PÉTR Vallée de la Dordogne

4 existants : 1 pour le département de la Creuse, 1 Limoges Métropole, 1 Pays du Haut Limousin, 1 pour PNR Périgord Limousin,

<https://agriculture.gouv.fr/pres-de-430-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-avril-2023>

(Contacts des PAT recensés en Limousin

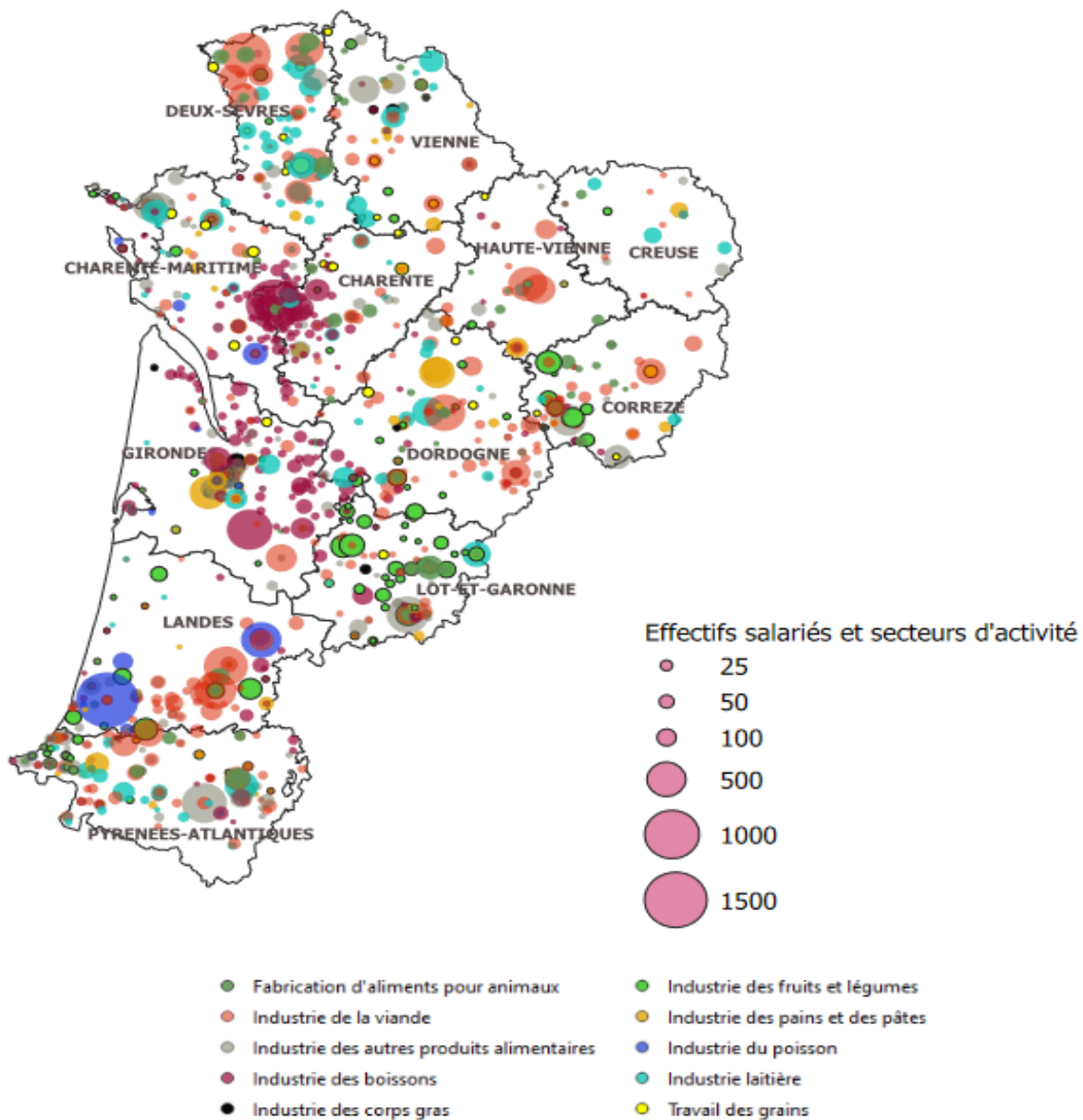
https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/xlsx/contacts_de_chaque_pat_27-07-2022.xlsx)

1.3.5 Industrie agro-alimentaire

1.3.5.1 Effectifs et établissements

Carte des effectifs salariés dans l'industrie agroalimentaire (IAA) en Nouvelle-Aquitaine

Effectifs salariés dans l'industrie agroalimentaire, hors artisanat commercial et commerce de gros, par branche d'activités - Nouvelle-Aquitaine - 2018



Source : Insee - Flores - 2018, Conception : Sriset / CAILLON Julia

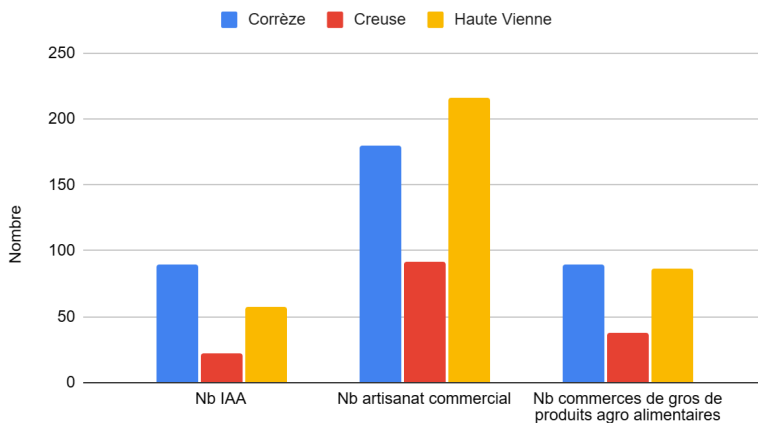
agreste NOUVELLE-AQUITAINE | MÉMENTO EMPLOI | édition 2022 **21**

Il existe en Nouvelle-Aquitaine 2 314 unités d'IAA, qui représentent 32 174 Équivalents Temps Plein /ETP (hors artisanat commercial : 3 920 unités / 15307 ETP). Si on inclut le commerce de gros de produits agroalimentaires les chiffres sont les suivants : 5 687 unités et 49 611 ETP.

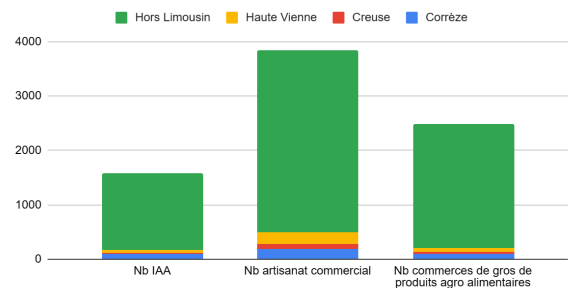
| Source : Insee/Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) - 2018 | Nombre d'établissements | Nombre d'ETP |
|---|---|--|
| Nouvelle-Aquitaine | 1576 IAA + 3846 artisanat commercial + 2491 commerce de gros de produits agroalimentaires | 38638 IAA + 15476 artisanat commercial + 24023 commerce de gros de produits agroalimentaires |
| Corrèze | 90 IAA + 180 artisanat commercial + 90 commerce de gros de produits agroalimentaires | 2214 IAA + 596 artisanat commercial + 988 commerce de gros de produits agroalimentaires |
| Creuse | 22 IAA + 92 artisanat commercial + 38 commerce de gros de produits agroalimentaires | 341 IAA + 238 artisanat commercial + 217 commerce de gros de produits agroalimentaires |
| Haute Vienne | 57 IAA + 216 artisanat commercial + 86 commerce de gros de produits agroalimentaires | 1414 IAA + 808 artisanat commercial + 764 commerce de gros de produits agroalimentaires |

Sources : agreste NOUVELLE-AQUITAINE - MÉMENTO EMPLOI - édition 2022

Nombre d'entreprises agro-alimentaires en Limousin - 2018



Nombre d'entreprises agro-alimentaires en Nouvelle Aquitaine - 2018



Sources : agreste NOUVELLE-AQUITAINE - MÉMENTO EMPLOI - édition 2022

Effectifs des établissements de l'IAA par taille (à partir de 20 salariés) en mars 2023 :

| Tranche d'établissement : nombre de salariés | Nombre d'établissements en Limousin |
|--|-------------------------------------|
| de 250 à 499 | 4 |
| de 200 à 250 | 1 |
| de 100 à 199 | 4 |
| de 50 à 99 | 14 |
| de 20 à 49 | 28 |

Sources INSEE au 01 Mars 2023

1.3.5.2 Focus sur la filière viande : organisation et débouchés

1.3.5.2.1 La valorisation des animaux produits en Limousin

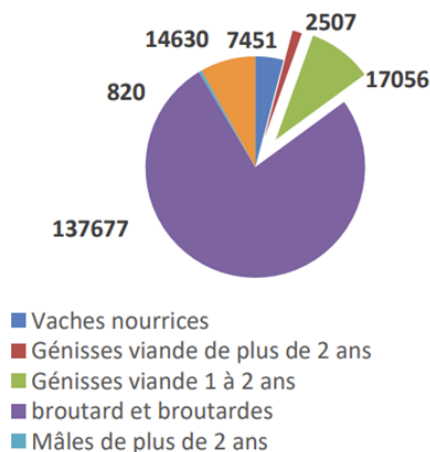
Le territoire Limousin est un bassin de production d'animaux de race à viande (bovine principalement) avec la présence de deux races majoritaires (Limousine et Charolaise). Cependant, la production n'est pas homogène. On observe différents types d'élevages (naisseurs et naisseurs-engraisseurs) et de nombreuses catégories commerciales en fonction de l'âge, du sexe, du rapport poids/âge et de la conformation. Chaque catégorie a des débouchés qui lui sont propres. Par exemple, les jeunes bovins Limousins maigres (non engraisés type "broutards") sont destinés à 75-80 % à l'export en Italie et en Grèce (les 20-25 % restants en France, notamment dans la vallée du Rhône).

Il y a des risques liés à la dépendance forte à un pays importateur principal (l'Italie par exemple). Les professionnels s'efforcent de trouver d'autres débouchés pour les broutards, car l'engraissement des animaux n'est pas toujours techniquement et financièrement possible à la ferme / (sur le lieu de l'élevage).

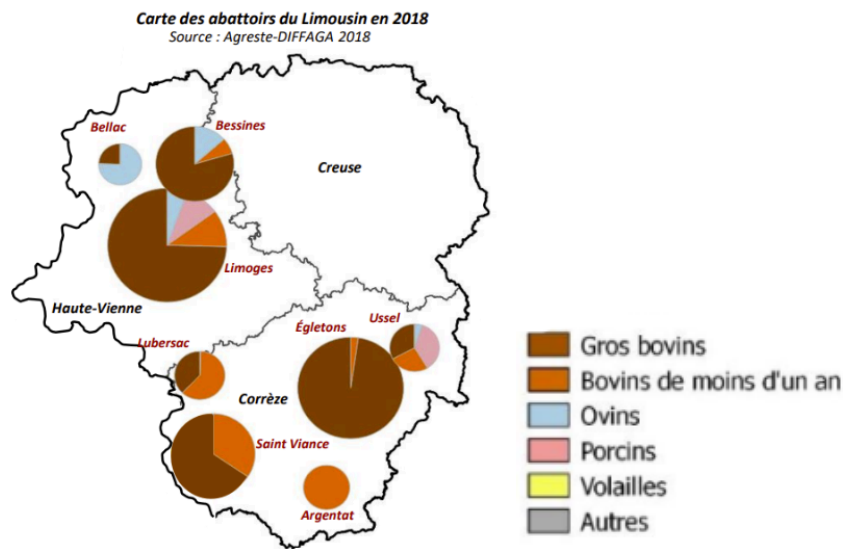
D'autre part, la finition locale (l'engraissement) permet de conserver plus de valeur ajoutée pour la filière. Bien que les céréales et la plupart des aliments nécessaires à l'engraissement soient possibles à produire en Haute-Vienne, la plupart des éleveurs achètent ces aliments en provenance de territoires français plus producteurs voir de pays étrangers.

**Export de bovins d'élevages limousins en vif
 (nb de têtes)**

SOURCE : Agreste 2015



1.3.5.2.2 L'abattage et la transformation



Il existe en Limousin plusieurs transformateurs sur la filière viande basés à proximité des abattoirs : l'industrie agroalimentaire maille le territoire de ses 720 établissements (Clap, Insee 2015) dont certaines grosses entreprises françaises telles que Charal à Égletons (19), le groupe Beauvallet à Limoges (87).

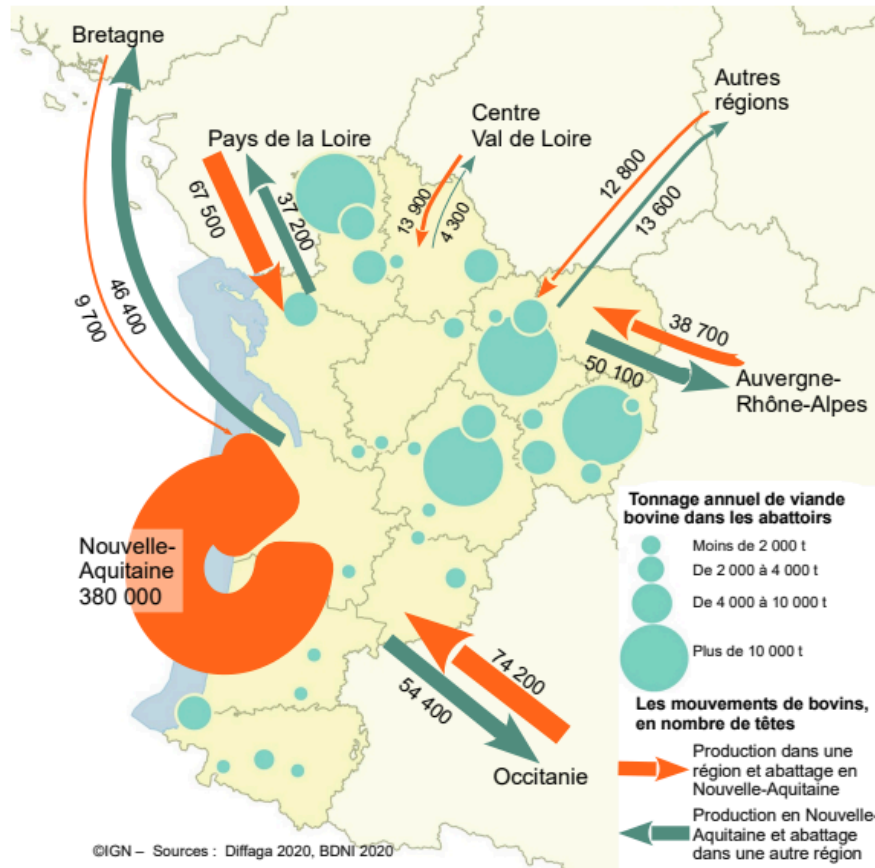
Les viandes Limousines sont vendues pour $\frac{1}{3}$ en GMS, $\frac{1}{3}$ en boucherie traditionnelle et ensuite en mélange restaurants, privés, collectifs, publics...

Par contre, la disponibilité pour l'abattage de volaille est très limitée. La Creuse ne dispose plus, depuis 2008, d'aucun outil d'abattage sur son territoire malgré quelques tentatives. En 2023, on peut également noter l'arrêt de l'abattage de porcs en Haute-Vienne.

Le territoire Limousin représente, en 2018, 5 % des tonnages de bovins abattus en France.

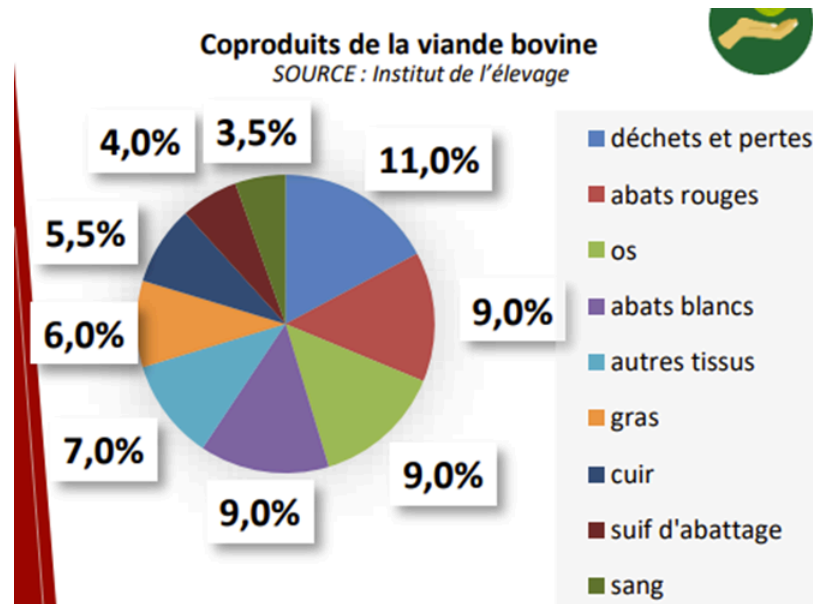
Carte 5

Abattage de bovins viande très présent dans le nord et l'est de la région



1.3.5.2.3 Les coproduits de l’animal après abattage

De nombreux produits résultent de l’abattage d’un animal. La viande représente environ 36 % du poids d’un bovin vivant. Les 64 % restants sont des coproduits ou sous-produits dont les utilisations sont réglementées. Seuls les coproduits peuvent être conservés pour un usage alimentaire humain ou animal, valorisés par l’industrie ou l’artisanat.



Les cuirs sont transformés en produits de base, mais trouvent aussi des débouchés haut-de-gamme pour des entreprises de luxe internationales et des artisans (maroquiniers, gantiers, selliers, bottiers etc.), à condition d'être de la meilleure qualité. L'industrie lainière a quant à elle connu un fort déclin avec l'arrivée des fibres synthétiques, mais des éleveurs cherchent aujourd'hui à donner à la laine de leurs troupeaux un nouveau souffle (exemple literie). La production de laine annuelle du territoire est estimée à environ 800 tonnes.

Les coproduits d'origine animale sont utiles pour imaginer demain une société moins consommatrice de pétrole : cuir, laine, sont la base de nombreux vêtements et chaussures. Actuellement ces derniers sont peu valorisés soit pour des problèmes de défaut de qualité (cuir), soit par manque de débouchés (laine).

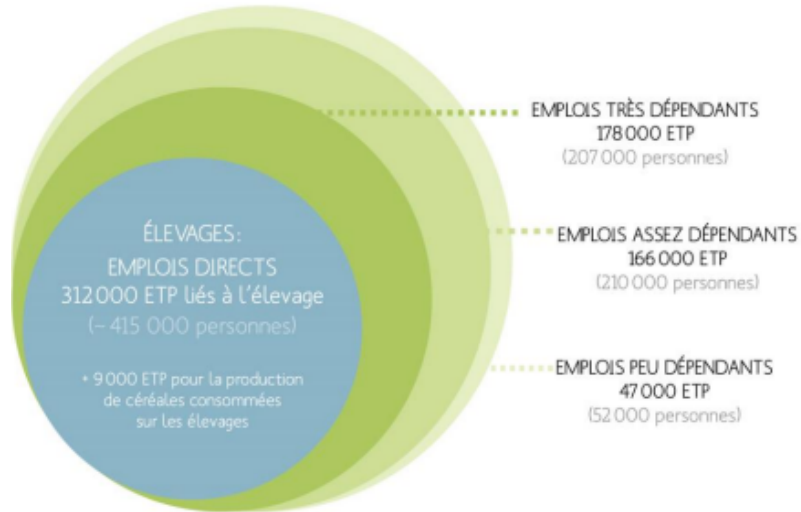
Les autres coproduits peuvent entrer dans la composition de fertilisants, de colle ou d'autres usages...

1.1.1.1.1 Emplois indirects dépendants de l'élevage (en France)

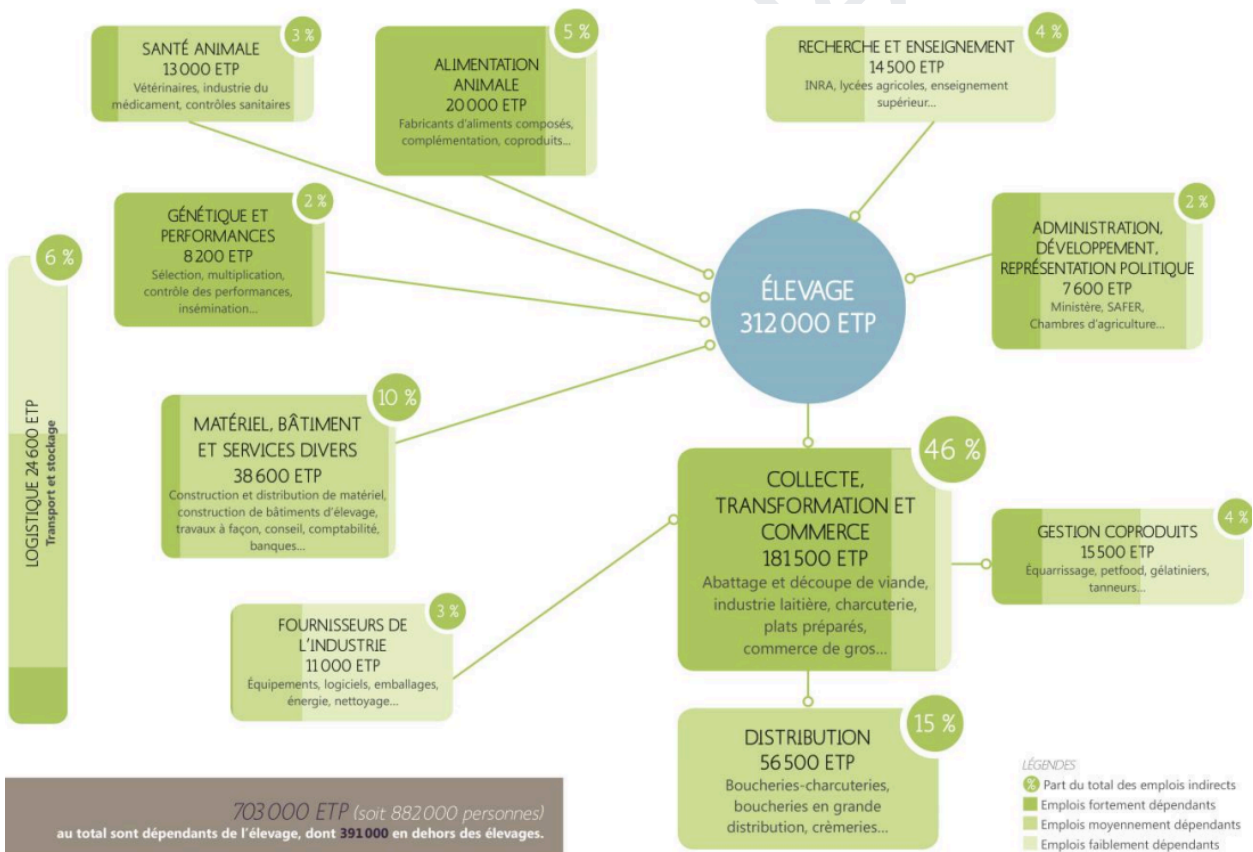
3,2 % de l'emploi total français dépend de l'élevage en France

<https://hal.inrae.fr/hal-02738928/document> - Submitted on 2 Jun 2020

Les emplois directs et indirects dépendants de l'élevage français représentent au total 703 000 ETP, ce qui correspond à un effectif d'environ 882 000 personnes, hors saisonniers agricoles et travailleurs intérimaires. Parmi ces emplois, un peu moins de la moitié sont des emplois directement liés à l'élevage, donc situés sur les exploitations agricoles. 312 000 ETP correspondent ainsi à la main-d'œuvre dédiée aux ateliers d'élevage (toutes productions confondues, hors activités équine).

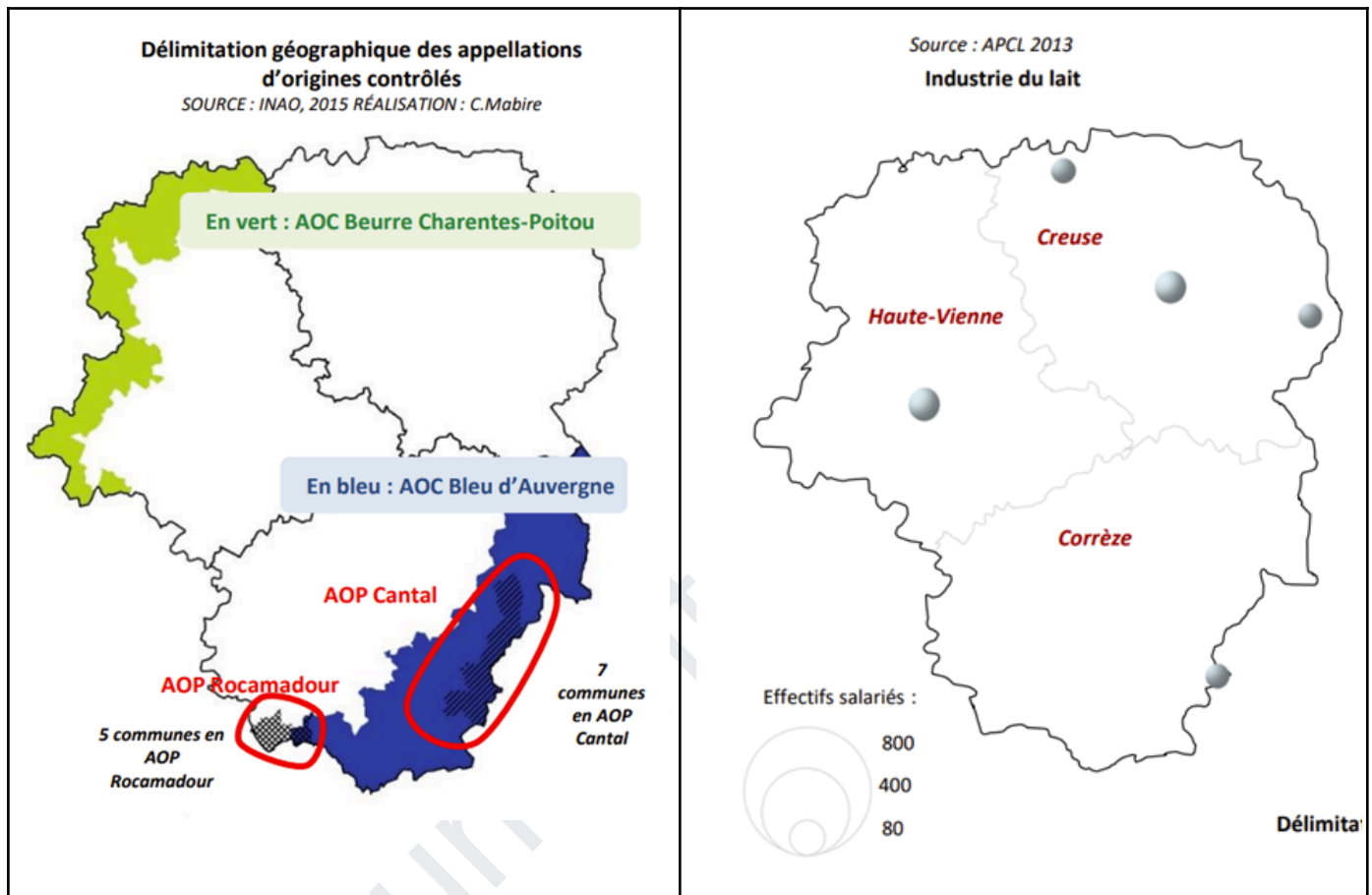


Les 391 000 ETP restants sont des emplois indirects, dont le degré de dépendance à l'élevage français est variable. Environ 185 acteurs ont été identifiés au sein de la sphère élevage ; il s'agit d'un recensement empirique d'acteurs entretenant des relations, marchandes ou non, avec les élevages, de manière plus ou moins directe. Parmi ceux-ci, seuls 135 ont obtenu une note de dépendance significative.



1.3.5.3 La filière laitière : organisation et débouchés

La quasi-totalité de la production laitière Limousine (96 %) est destinée à l'industrie laitière, mais un certain nombre d'éleveurs ont su développer collectivement des fromages de qualité et à l'identité marquée, que ce soit en bovin, ovin ou caprin.



L'enjeu de la filière laitière bovine comme caprine est de maintenir un tissu laitier suffisamment dense pour que les coûts de collecte n'augmentent pas. En effet, le risque est grand de voir ces zones privées de collecte, conduisant à l'arrêt de la production. L'éloignement des axes routiers majeurs constitue souvent un frein pour la commercialisation. Suivant la position géographique et la taille de l'établissement les débouchés varient entre fromages industriels pour la grande distribution, fromages affinés, fromages sous marques territoriales...

1.4 Les principaux acteurs de la filière agricole et agroalimentaire



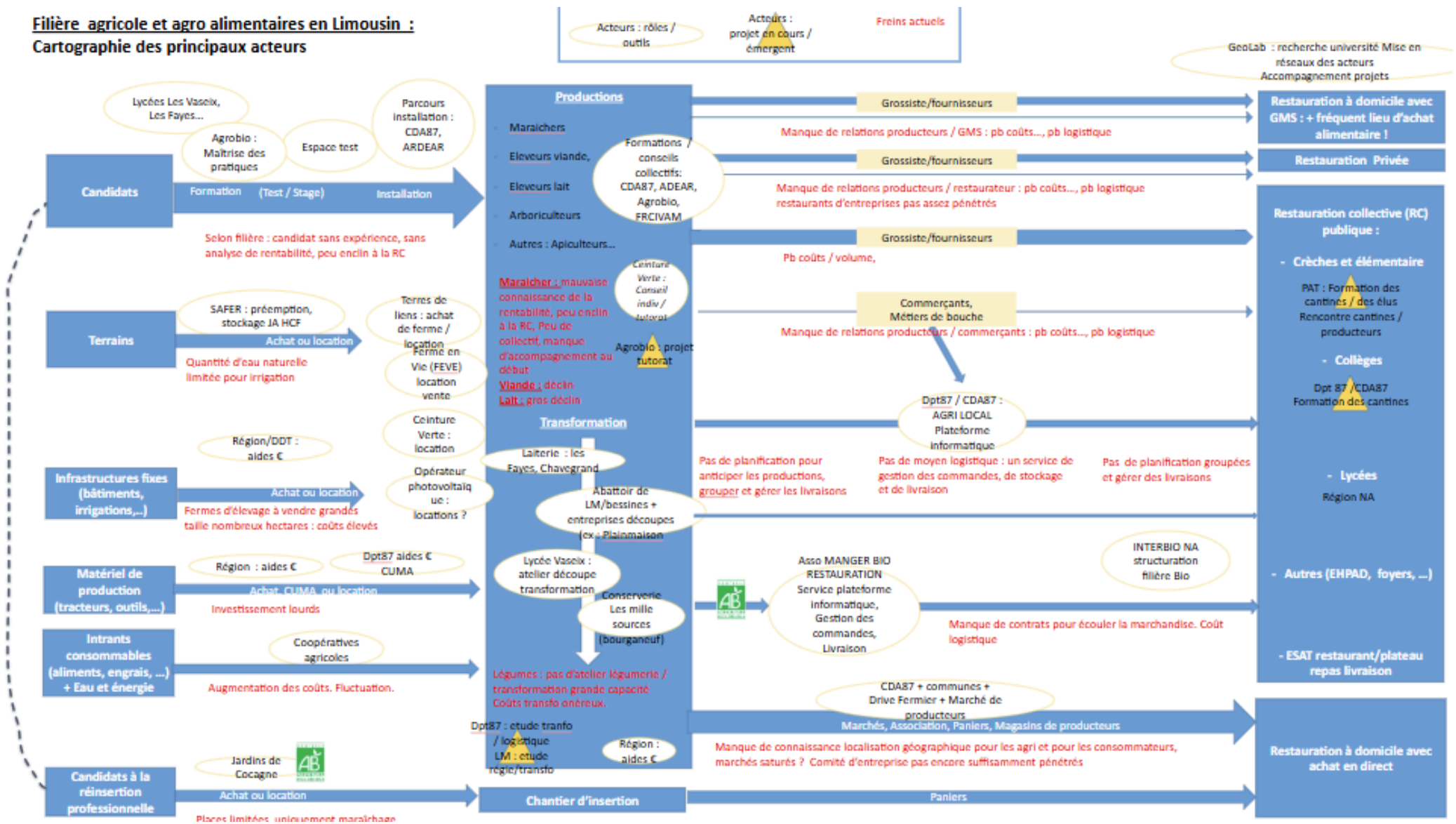
Schéma : Lucile ERBS

De la production à la consommation de produits agricoles brutes ou transformés, il existe de nombreux acteurs en Limousin :

- de formation et d'aide à l'installation
- de conseils et d'accompagnement associatifs, institutionnels, ou privés
- commerciaux ou autres intermédiaires pour la vente (fournisseurs d'intrant, coopératives, grossistes, vendeurs...) associatifs, privés ou publics
- financeurs : Région, Département, Etat (Préfecture) et collectivités territoriales (LEADER ou autre)

L'écosystème agricole et agroalimentaire est vaste et les jeux d'acteurs aux influences politiques variées rendent complexe ce dernier. Autres acteurs influents, les syndicats ne sont pas représentés dans la cartographie ci-après, mais ils interviennent tout au long de la filière pour soutenir leurs producteurs. Cependant, leur intervention reste limitée face aux acteurs de la grande distribution.

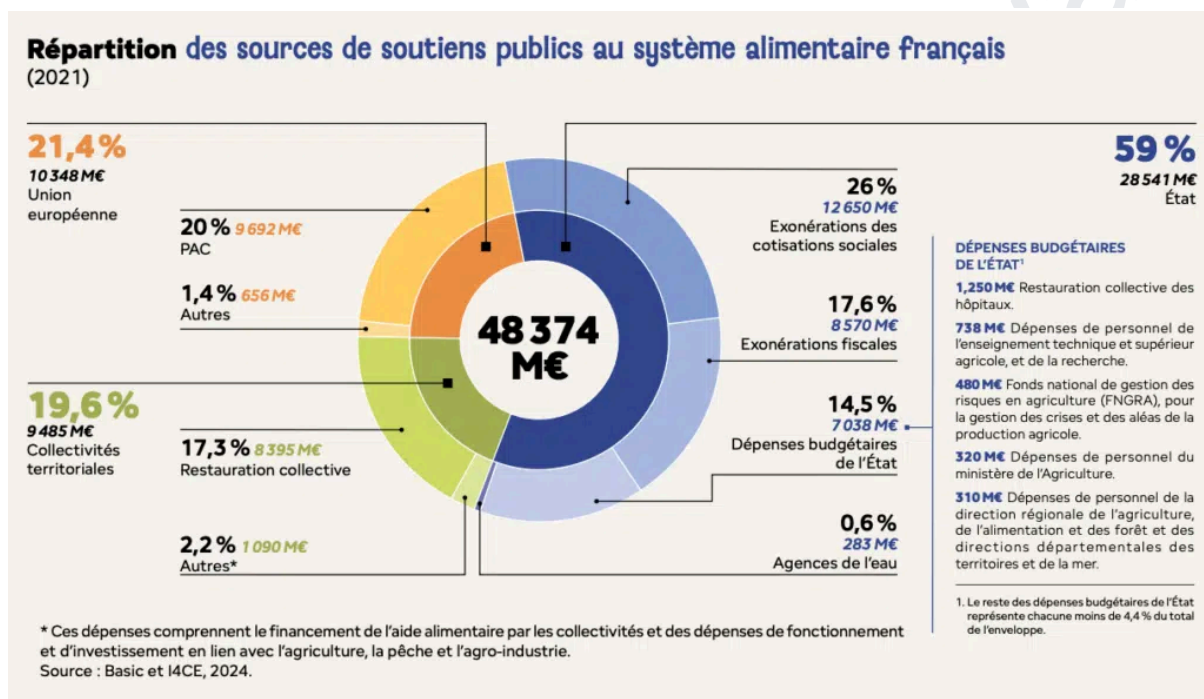
**Filière agricole et agro alimentaires en Limousin :
Cartographie des principaux acteurs**



1.5 Financements du système alimentaire français

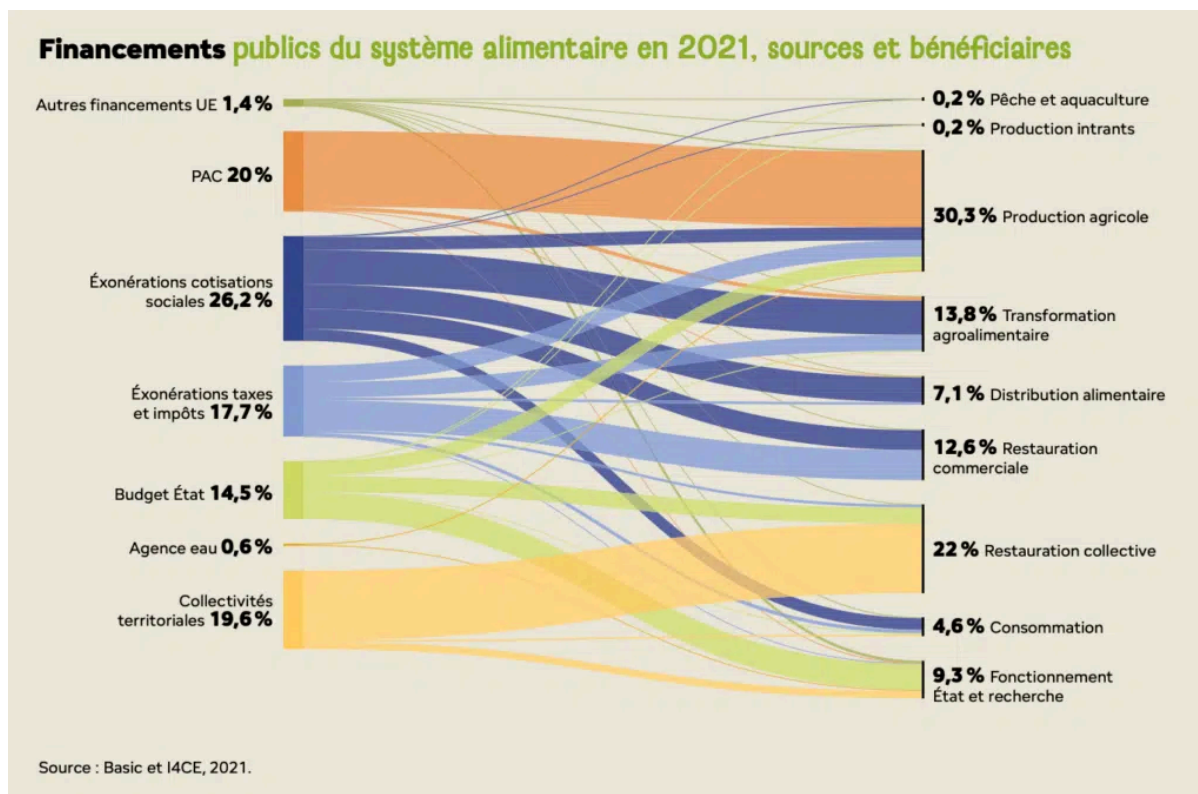
1.5.1 Les différents soutiens publics aux acteurs de la filière alimentaire

En 2021, les pouvoirs publics ont dépensé 48 milliards d'euros dans la filière agro-alimentaire (agriculture, pêche et agro-industrie) par le biais de subventions, d'achats directs et d'exonérations fiscales ou sociales. À titre de comparaison, les dépenses alimentaires totales des Français s'élèvent à environ 176 milliards d'euros (consommation alimentaire avec boissons non alcoolisée INSEE). Le schéma ci-dessous illustre la répartition des sources de financements publics : le soutien de l'Etat représente 59% du soutien total, tandis que l'Union européenne représente 21,4% et les collectivités territoriales 19,6%.



Rapport « L'injuste prix de notre alimentation ». Le BASIC, Réseau CIVAM, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Paysans, Fédération Française des Diabétiques. 17/09/2024 ([L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ? - CIVAM](#))

Ces soutiens sont répartis entre les différents acteurs de la filière agro alimentaire avec les principaux bénéficiaires par ordre décroissant : 30% pour les agriculteurs (dont les 2/3 du soutien est issu de la PAC), 22% pour la restauration collective, 13,8% pour la transformation agro alimentaire, 12,6% pour la restauration commerciale...



Rapport « L'injuste prix de notre alimentation ». Le BASIC, Réseau CIVAM, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Paysans, Fédération Française des Diabétiques. 17/09/2024 ([L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ? - CIVAM](#))

1.5.2 Focus : part du soutien public dans le revenu des agriculteurs

En 2021, 94 % des exploitations bénéficient d'au moins une subvention d'exploitation (figure ci-dessous). Ces exploitations perçoivent en moyenne 35 940 euros d'aides. Les subventions d'exploitation versées en 2021 représentent en moyenne 38 % de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation reflète les ressources générées par une entreprise du fait de son activité). Sans subvention, 18 % des exploitations auraient un EBE négatif. Alors que dans certaines orientations technico-économiques (Otex) toutes les exploitations ou presque bénéficient de subventions d'exploitation, ce n'est le cas que pour 81 % des viticulteurs, 78 % des éleveurs de volailles, 63 % des maraîchers et 48 % des horticulteurs.

D'autre part, le niveau des aides augmente avec la taille économique des exploitations. Les exploitations les plus grandes perçoivent un peu plus de 1,9 fois le montant de subvention des plus petites structures (26 530 euros contre 49 400 euros).

En conclusion : l'agriculture française est fortement dépendante des soutiens publics et cela est d'autant plus vrai pour les grosses exploitations et certaines productions telles que la production de viande bovine, ovine et caprine dont plus de 49% des exploitations auraient un EBE négatif sans aide publique.

En 2018, la loi EGALIM visait à un rééquilibrage des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire afin de soutenir le revenu aux producteurs, améliorer les conditions de production et favoriser une alimentation saine. En 2024, elle apparaît comme insuffisamment appliquée pour atteindre les objectifs visés.

Figure 3 - Subventions d'exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique en 2021

en %

| Orientation technico-économique | Exploitations bénéficiant de subventions d'exploitation | Exploitations ayant un EBE négatif hors subvention | Exploitations ayant un EBE négatif avec subvention | Montant moyen des subventions (en euros) ¹ |
|---------------------------------------|---|--|--|---|
| Céréales et oléoprotéagineux | 100,0 | 7,8 | 1,7 | 33 115 |
| Autres grandes cultures | 98,5 | 8,9 | 3,1 | 31 631 |
| Maraîchage | 62,8 | 9,3 | 5,9 | 18 959 |
| Horticulture | 47,6 | 3,1 | 2,1 | 12 924 |
| Viticulture | 81,2 | 18,1 | 11,0 | 20 685 |
| Fruits et autres cultures permanentes | 91,6 | 23,9 | 2,7 | 37 965 |
| Bovins lait | 100,0 | 6,9 | 0,6 | 36 657 |
| Bovins viande | 100,0 | 55,1 | 0,7 | 50 940 |
| Bovins mixte | 100,0 | 14,6 | 0,2 | 57 976 |
| Ovins et caprins | 100,0 | 48,6 | 3,4 | 46 537 |
| Porcins | 90,2 | 17,2 | 9,6 | 24 329 |
| Volailles | 78,2 | 5,9 | 0,5 | 24 109 |
| Granivores mixtes | 100,0 | 7,0 | 1,3 | 41 256 |
| Polyculture, polyélevage | 97,8 | 17,8 | 3,4 | 42 810 |
| Ensemble | 93,7 | 18,5 | 3,5 | 35 939 |

1. Les montants moyens de subventions sont calculés pour les exploitations ayant bénéficié de ces aides.

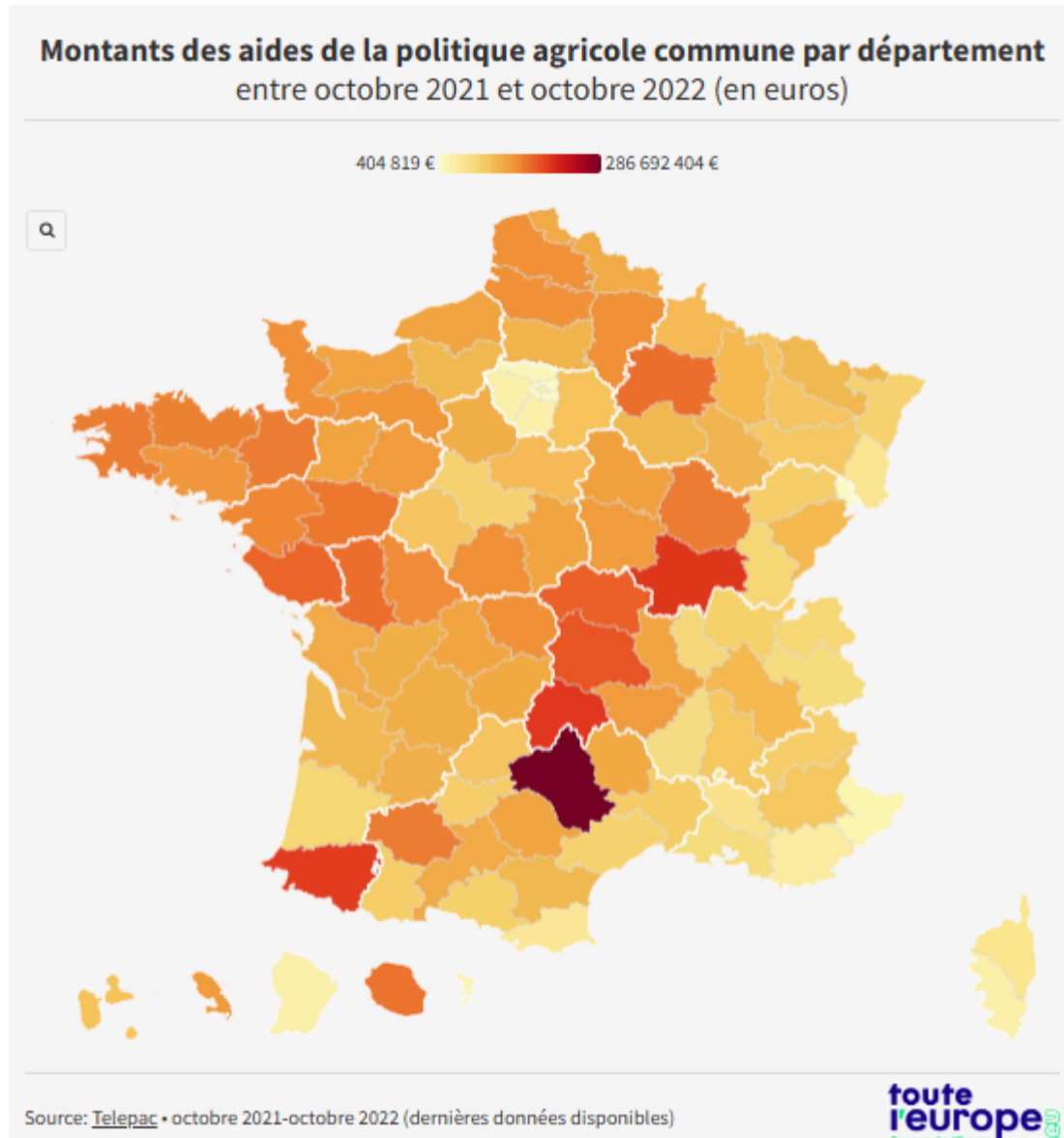
Lecture : En 2021, 62,8 % des exploitations maraîchères bénéficient de subventions d'exploitations, ces dernières percevant un montant moyen de 18 959 euros. 9,3 % de ces structures auraient un EBE négatif sans ces aides, contre 5,9 % avec ces aides.

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion.

Source : Agreste, Rica 2021.

Focus sur les aides PAC entre 2021 et 2022 pour les 3 départements Creuse, Corrèze, Haute Vienne et comparaison par rapport aux autres départements :

- Haute-Vienne : 119 684 548 €
- Creuse : 134 989 195 €
- Corrèze : 115 747 707 €



Entre octobre 2021 et octobre 2022, l'Aveyron est le département français qui a le plus bénéficié de la politique agricole commune, avec près de 287 millions d'euros pour 7 107 bénéficiaires. A l'opposé, trois départements d'Ile-de-France, particulièrement urbanisés, occupent les dernières places du classement : Les Hauts-de-Seine (405 000 euros), la Seine-Saint-Denis (1,5 million d'euros) et le Val-de-Marne (2,1 millions). Ces trois territoires comptent aussi le plus faible nombre de bénéficiaires, respectivement 17, 16 et 34.

Outre le nombre d'exploitations, d'autres facteurs peuvent expliquer les différences entre les départements :

- la surface de l'exploitation (depuis début des années 2000, les aides directes (plus des trois quarts des subventions de la PAC) sont accordées en fonction de la surface)
- la taille du cheptel

- le type de production
- la nature du territoire peut expliquer certaines différences. Une indemnité compensatoire de handicaps naturels et spécifiques (ICHN) est par exemple versée aux agriculteurs situés dans des zones difficiles à exploiter, notamment en montagne.

Ce système basé sur les surfaces ou le cheptel conduit à une certaine concentration des aides de la PAC pour certains agriculteurs.

Depuis le 1er janvier 2023, une nouvelle réforme de la PAC est entrée en vigueur avec la mise en place d'écorégimes, visant à promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement. 25 % des aides directes doivent promouvoir les pratiques favorables à la préservation de l'environnement et au climat.

1.6 Etat de santé des agriculteurs

1.6.1 Maladies socio professionnelles

Les agriculteurs sont régulièrement exposés à des pesticides et herbicides, qui peuvent causer diverses pathologies. Ces produits sont responsables d'intoxications, d'allergies, d'irritations cutanées, et augmentent le risque de développer la maladie de Parkinson. Certains cancers, comme celui de la prostate et des cancers du sang, sont également plus fréquents dans cette profession. Cependant, il est à noter que les agriculteurs ont un taux globalement plus faible de cancers que la population générale, ce qui pourrait être dû à un mode de vie plus actif et moins sédentaire.

Travailler étroitement avec des animaux et des plantes expose également les agriculteurs à des maladies infectieuses transmises par ces derniers, appelées "zoonoses". Elles incluent des pathologies comme la brucellose ou la fièvre Q. Par ailleurs, l'exposition fréquente aux poussières organiques, aux pollens et aux moisissures augmente également le risque de problèmes respiratoires, comme l'asthme ou la bronchite chronique.

La statistique est sans appel. Les agriculteurs sont plus touchés que les autres professions par le cancer de la prostate. « Nous avons mis en évidence un excès de risque de 20% chez les personnes utilisant des insecticides sur bovins traités (+ 60% chez ceux traitant plus de 150 bovins) », décrit une étude AgriCan (agriculture et cancer) publiée en novembre 2020, citant aussi le cas des utilisateurs de pesticides sur blé et/ou orge ou encore les arboriculteurs réalisant des traitements pesticides ou des récoltes sur plus de 25 hectares pour qui le risque double carrément.

Le travail agricole, souvent physiquement intense, entraîne des troubles musculo-squelettiques, tels que des tendinites, des douleurs lombaires et articulaires. Le port de charges lourdes, les gestes répétitifs et les postures contraignantes en sont les principales causes. Les agriculteurs sont aussi plus susceptibles d'avoir des accidents du travail. En outre, la pénibilité du métier, l'isolement et l'incertitude économique génèrent un stress important, avec un taux de suicide plus élevé dans la population agricole que dans la population générale.

Focus : population des salariés agricoles

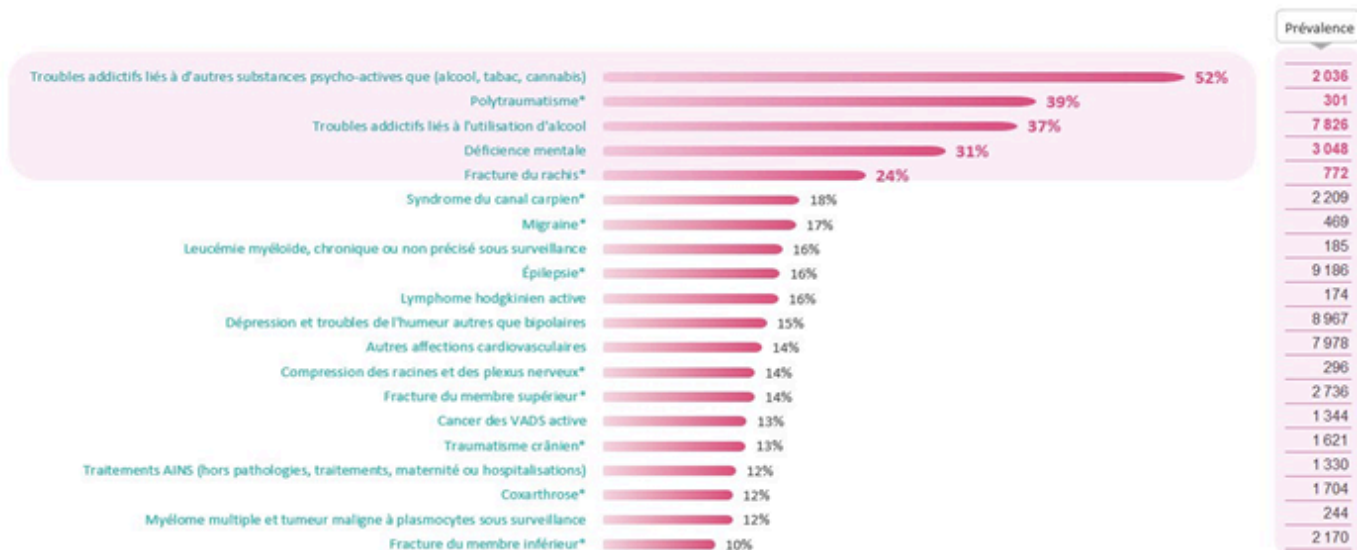
Parmi les hommes salariés agricoles, pris en charge pour le traitement de certaines pathologies ou épisodes soins, à âge égal, on compte proportionnellement plus d'hommes salariés agricoles (IC >10%), que d'hommes issus de tous les régimes d'assurance maladie confondus (Graphique 6) pour certaines affections des catégories suivantes : - - - -

- Addictions et troubles mentaux : Les troubles addictifs liés à l'alcool ou à des substances psychoactives (hors alcool, tabac et cannabis), les dépressions ou troubles de l'humeur ou encore la déficience mentale.

- Hospitalisations pour traumatismes et affections musculosquelettiques : les hospitalisations pour polytraumatismes (souvent associées à des accidents graves) ou fracture du rachis sont en surreprésentation dans cette population. Les hospitalisations pour syndrome du canal carpien, (souvent lié à des travaux manuels répétitifs), pour fractures du membre supérieur et inférieur ou encore pour traumatismes crâniens, qui peuvent témoigner du caractère accidentogène des emplois agricoles, sont également surreprésentées dans cette population.
- Cancers : des maladies graves comme le cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS), la leucémie myéloïde chronique, lymphome hodgkinien et les myélomes multiple et tumeur maligne à plasmocytes sont surreprésentées dans la population d'hommes SA.
- Neurologie et autres pathologies : les hospitalisations pour migraine, épilepsie, ou pour compression des racines nerveuses, à âge égal, sont plus fréquentes dans la population des hommes salariés agricoles. (Parkinson +13%)

Source : [Cartographie-des-pathologies-en-2022.pdf](#) (Système National des Données de Santé SNDS)

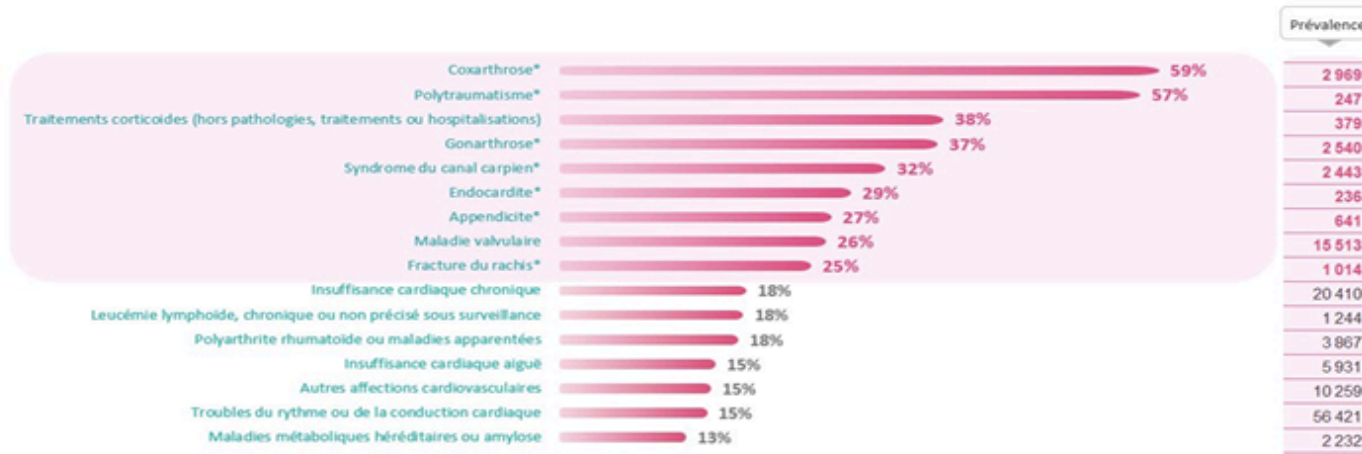
Graphique 6 : Surreprésentation des hommes salariés agricoles en 2022.
 Comparaison avec les hommes de l'ensemble des régimes à âge égal



* Ces pathologies sont repérées à la suite d'une hospitalisation

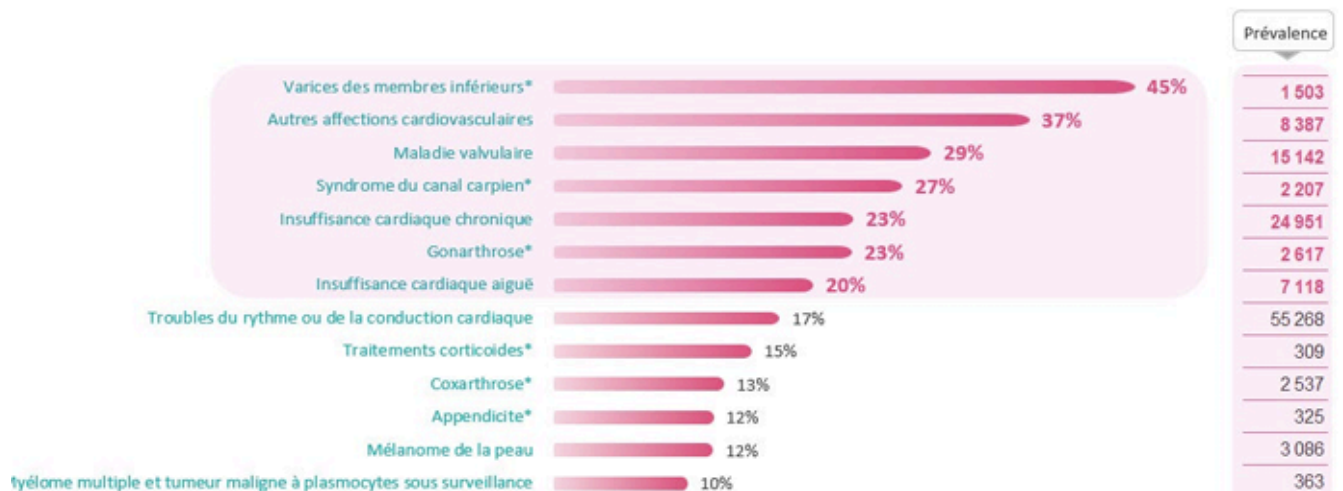
Source : SNDS – Exploitation MSA

Graphique 8 : Surreprésentation des hommes non-salariés agricoles en 2022
Comparaison avec les hommes de l'ensemble des régimes à âge égal



* Ces pathologies sont repérées suite à une hospitalisation

Graphique 9 : Surreprésentations chez les femmes non salariées agricoles en 2022.
Comparaison avec les femmes de l'ensemble des régimes à âge égal



Source : SNDS – Exploitation MSA

1.6.2 Des agriculteurs en souffrance : la question du suicide

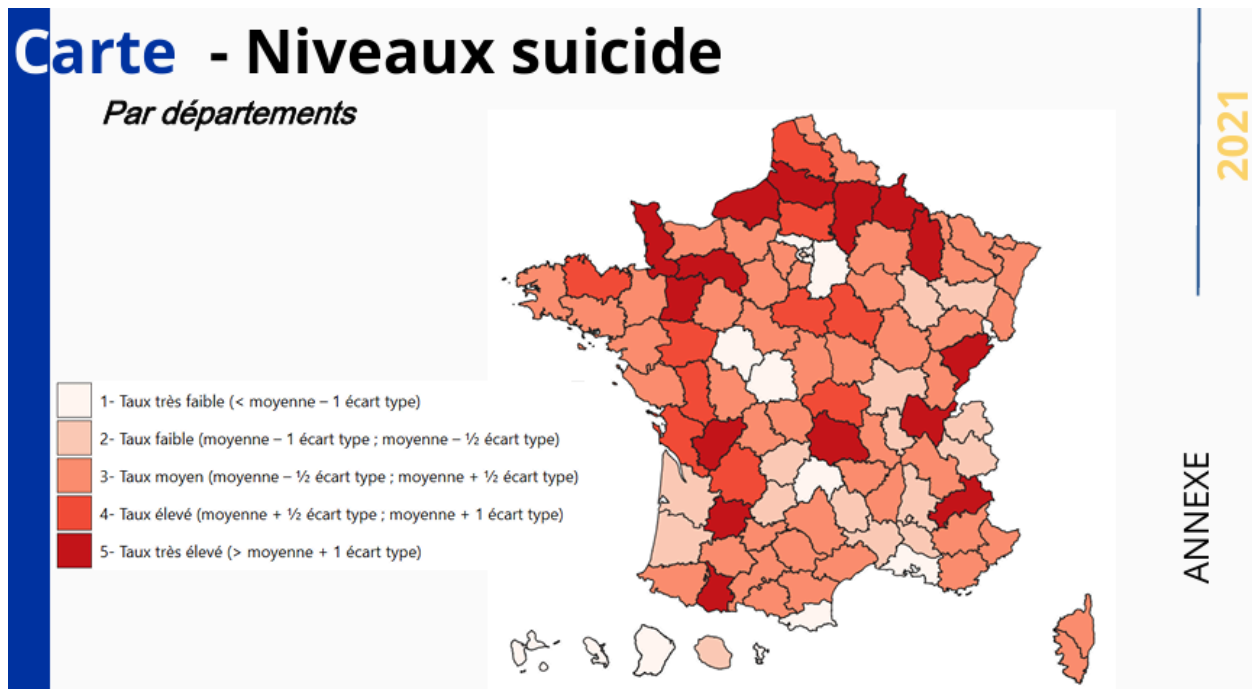
Dans un rapport de mars 2021, visant à mieux lutter contre le phénomène de suicide dans le monde agricole, le Sénat met en avant la surmortalité liée au suicide dans ce secteur. Ce rapport pointe toutefois que « la quantification exacte de cette surmortalité bute sur la diversité de méthodologies employées ».

Les données (parfois anciennes) et commentaires ci-après, sont issus de ce rapport.

Excès de suicides parmi les agriculteurs exploitants entre 2008 et 2011 par rapport à la population générale française

| Année | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------------------|------|------|------|--|
| Surmortalité par suicide | 28% | 22% | 20% | 33 % (pour les 45-54 ans uniquement) |

Source : Commission des affaires économiques.



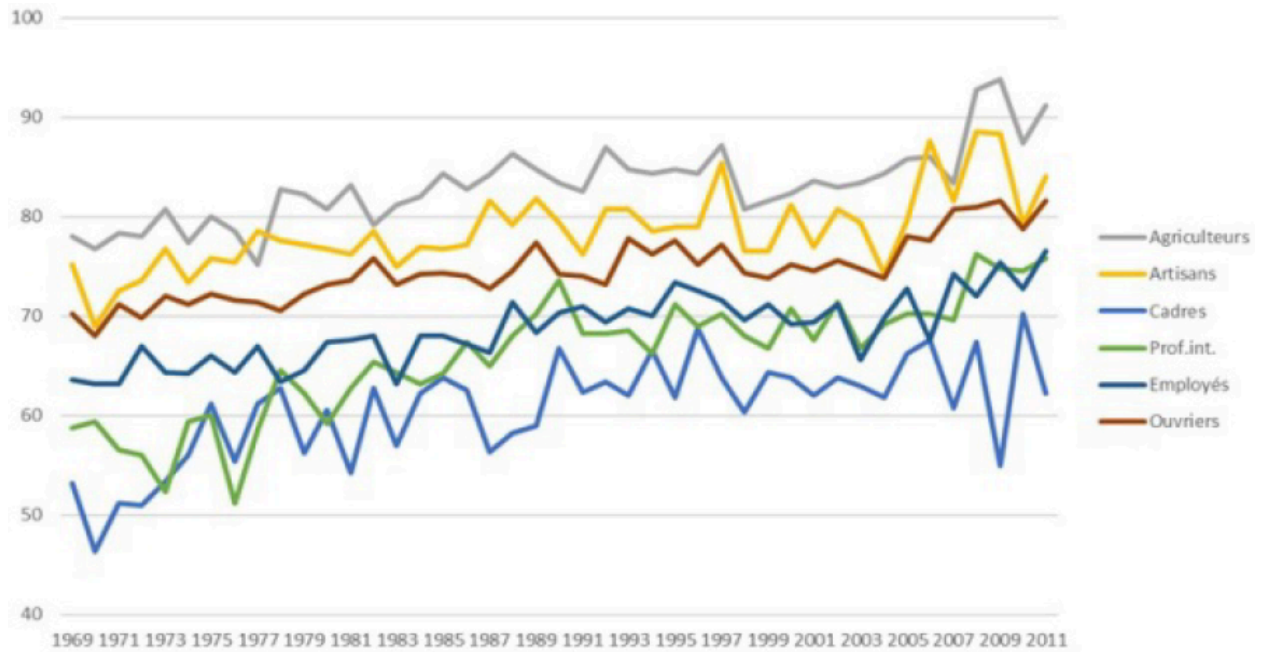
Une étude de Santé publique France note par ailleurs que le phénomène de surmortalité par suicide touche plus particulièrement les exploitants dont l'âge est compris entre 45 et 54 ans.

Si, après ajustement, aucun secteur d'activité n'apparaissait associé à un risque plus élevé de mortalité par suicide, une analyse spécifique en élevage bovin montre que ce dernier est toutefois particulièrement touché.

Outre un taux de suicide supérieur à celui des autres catégories socioprofessionnelles, les agriculteurs hommes et femmes tendent également à utiliser des moyens plus radicaux de suicide que les autres catégories : la pendaison et les armes à feu.

Ce faisant, la probabilité que la tentative de suicide mènent effectivement à la mort est plus élevée.

Taux de suicides par pendaison et arme à feu, 1968-2011, par CSP (hommes)



Source : Nicolas Deffontaines, Thèse de doctorat soutenue le 29 mai 2017, Université de Bourgogne

Par ailleurs, dans une étude publiée en février 2025, la MSA montre qu'au sein du monde agricole, le taux de suicide est nettement plus important chez les exploitants que chez les salariés.

2. Impacts de l'alimentation et de l'agriculture sur le climat et l'environnement

2.1 Dérèglement climatique / Gaz à Effet de Serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère qui retiennent une partie de la chaleur reçue par le solaire dans l'atmosphère. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère se traduit par une hausse de sa température.

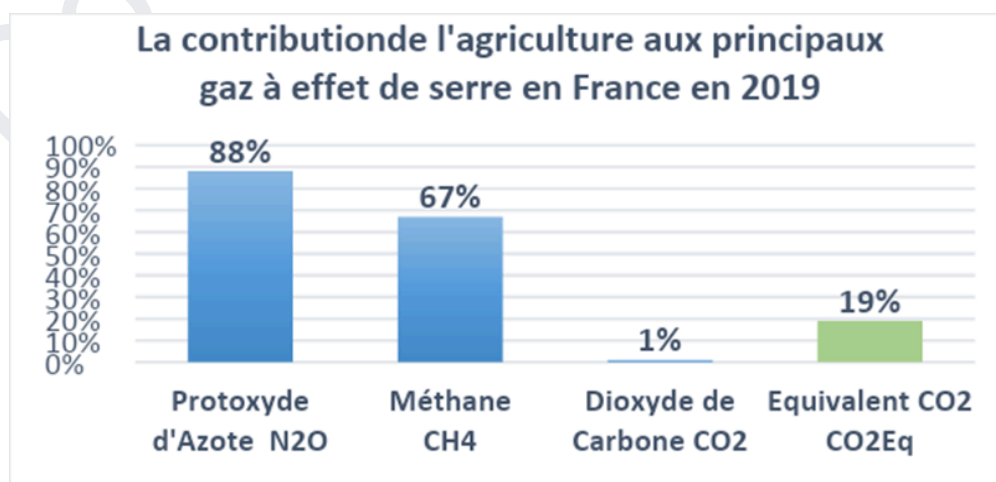
Le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) sont les deux principaux GES émis par l'agriculture. Ils ont un potentiel de réchauffement global (PRG) important. Dans l'agriculture, ils sont respectivement dus à la fermentation entérique des ruminants et aux engrais.

Chaque gaz ayant des effets différents en matière d'effet de serre, le PRG décrit la puissance relative d'un gaz à effet de serre en tenant compte de la durée de temps pendant laquelle il restera actif dans l'atmosphère. Les PRG actuellement calculés sont basés sur 100 ans. Le CO₂ est considéré comme le gaz de référence et il lui est attribué un PRG de 1 pour 100 ans.

| | PRG, Potentiel de Réchauffement Global (eq CO ₂) | |
|--|--|----------------------------|
| | sur une période de 20 ans | sur une période de 100 ans |
| CO ₂ (dioxyde de carbone) | 1 | 1 |
| CH ₄ (méthane) | 84 | 28 |
| N ₂ O (protoxyde d'azote) | 264 | 265 |
| CF ₄ (tétrafluorure de carbone) | 4880 | 6630 |
| HFC-152a (1,1-difluoroéthane) | 506 | 138 |

Valeurs conventionnelles de gaz à effet de serre en « équivalent CO₂ » (©Connaissance des Énergies, d'après 5^e rapport du GIEC)

En France, avec près de 20 % des émissions nationales de GES, l'agriculture est le deuxième secteur émetteur après celui du transport.



(Source :

<https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-re-sources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>)

Le schéma ci-dessus fait apparaître que la contribution de l'agriculture à la réduction des émissions de GES doit s'appuyer sur :

- une baisse des émissions de protoxyde d'azote (qui résulte de la transformation de l'azote dans le sol). Cette réduction du N₂O nécessite une meilleure maîtrise de la fertilisation et l'accroissement de la part des cultures de légumineuses dans l'assolement,
- une baisse des émissions de méthane. Les leviers d'action relèvent autant des habitudes alimentaires que de solutions techniques dans le domaine agricole.

La protection, l'accroissement et la bonne gestion des stocks de carbone (bonne gestion des prairies, réduction des labours, le développement des haies et de l'agroforesterie, ...) sont également des actions extrêmement contributrices à la réduction de la part de l'agriculture dans les émissions de GES.

2.1.1 Gaz à effet de serre (GES) : rôle majeur de l'agriculture/élevage en Limousin

En Nouvelle-Aquitaine 28 % des émissions sont d'origine agricole et 57 % des GES émis annuellement par l'agriculture sont liés à l'élevage.

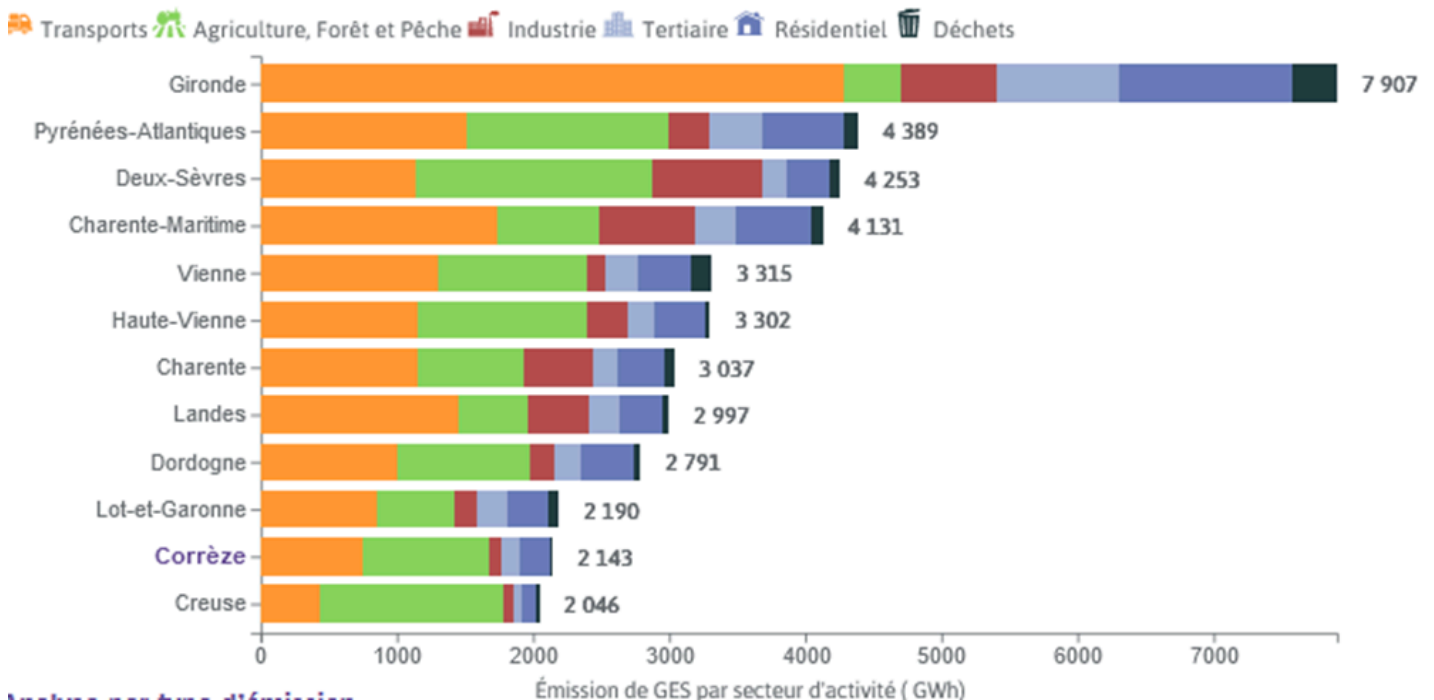
En Limousin 49 % des émissions sont d'origine agricole dont 69 % sont liées à la fermentation entérique (CH₄), ce qui place ce territoire en tête des émissions de GES du secteur agricole aquitain si on le rapporte à la population (2,34 t CO₂eq/hab en N-A et 6,14 t CO₂eq/hab en Limousin) (source AREC 2018).

Émissions de GES par secteur d'activité par département en Nouvelle-Aquitaine

Année :

Secteur : Transports Agriculture, Forêt et Pêche Industrie Tertiaire Résidentiel Déchets

Choix du type de représentation : Cumulé Étendu



<https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/departements-et-territoires/fiches-departementales>

Source : Fiches départementales - OREGES – AREC

 2.1.1.1 Consommations et émissions de l'agriculture Limousine

| | Consommation | Emissions | | | Stockage | |
|--------------------|--|---|---|---|---|--------------------------------|
| | Consommation énergétique du secteur agricole en 2020 - % consommation tout secteur | Émissions de GES du secteur agricole en 2020 | <i>Dont émissions de méthane du secteur agricole en 2020</i> | Évolutions des émissions de GES du secteur agricole 2010-2020 | Stockage carbone moyen annuel par territoire | Part du stockage / émissions * |
| Corrèze | 284 GWh 5 % des conso. totales | 927 kTCO ₂ éq 43 % des émissions totales | 542 kTCO ₂ éq 95 % des émissions totales de méthane | - 22 % | Prairies 97 kTCO ₂ éq/an Haies 67 kTCO ₂ éq/an | 18 % |
| Creuse | 322 GWh 10 % des conso. totales | 1361 kTCO ₂ éq 67 % des émissions totales | 815 kTCO ₂ éq 96 % des émissions totales de méthane | - 19 % | Prairies 102 kTCO ₂ éq/an Haies 86 kTCO ₂ éq/an | 14 % |
| Haute-Vienne | 313 GWh 3 % des conso. totales | 1247 kTCO ₂ éq 38 % des émissions totales | 759 kTCO ₂ éq 93 % des émissions totales de méthane | - 22 % | Prairies 192 kTCO ₂ éq/an Haies 80 kTCO ₂ éq/an | 22 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 6783 GWh 4 % des conso. totales | 12 984 kTCO ₂ éq 29 % des émissions totales | 7 080 kTCO ₂ éq 84 % des émissions totales de méthane | - 8 % | Prairies 1 085 kTCO ₂ éq/an Haies 842 kTCO ₂ éq/an | 15 % |

 Source : <https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com>

* Part de C stockée par le milieu agricole par rapport à la part de C émise par le milieu agricole.

On notera que bien que les surfaces prairiales soient importantes en Limousin, le stockage annuel de carbone reste très inférieur aux émissions de carbone produites par le secteur. Cela provient notamment du fait que les prairies stockent peu chaque année car elles ont déjà rempli leur réservoir de carbone et seules les plus jeunes et celles dont les haies sont en croissance, sont de véritables puits de carbone.

Focus sur le département de la Creuse en matière de répartition des émissions de GES du secteur agricole :

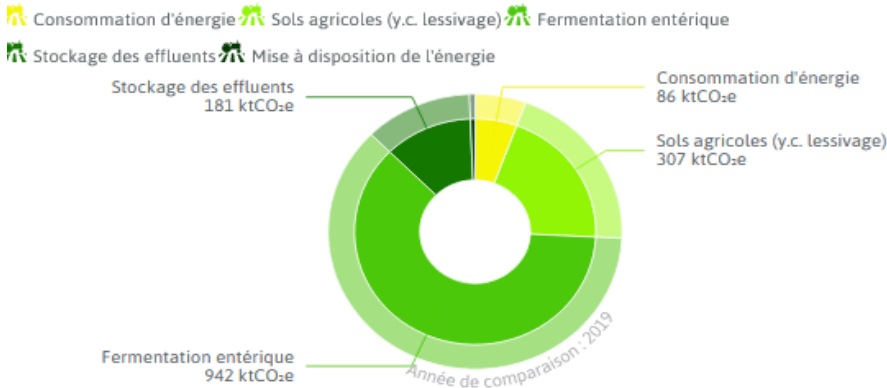
Mise en regard des émissions de gaz à effet de serre par type de gaz et par origine depuis 2015

Département : **Creuse**

Année : **2019**

Type : Par type de gaz Par origine

Année de comparaison : **2019**



©AREC Nouvelle-Aquitaine d'après les partenaires de l'OREGES

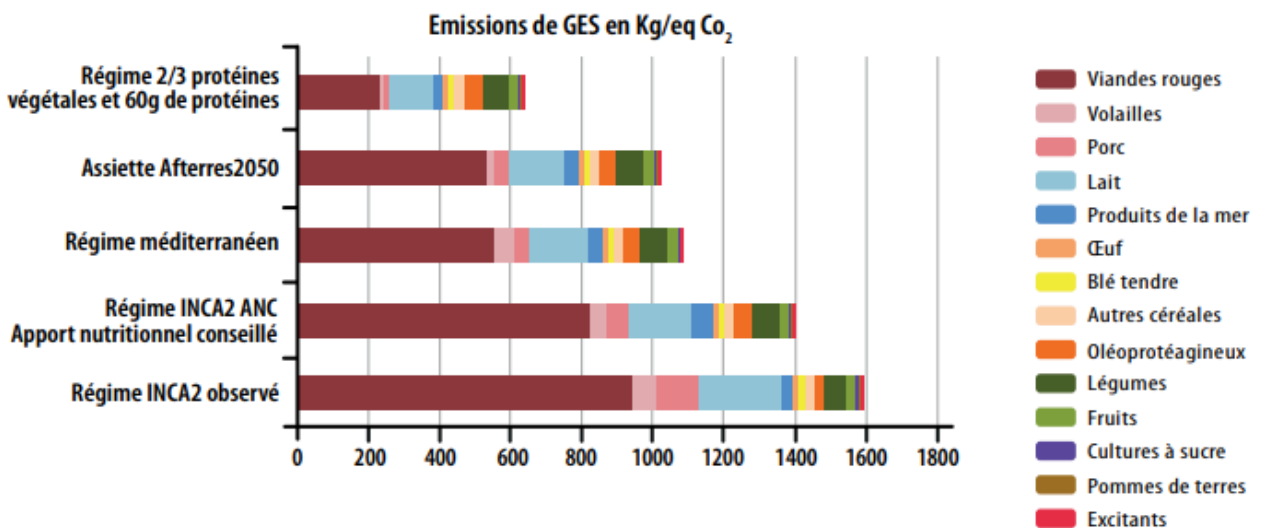
En Nouvelle-Aquitaine, le méthane constitue le principal GES émis par le secteur agricole. Il représente environ 55 % des GES issus de l'agriculture régionale. Cette valeur régionale masque cependant des disparités territoriales et départementales marquées. Les départements où l'élevage est prépondérant (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) atteignent des émissions de méthane représentant jusqu'à 70 % des émissions agricoles. A l'opposé, le méthane ne représente que moins de 30 % des émissions agricoles pour la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne, du fait d'une part d'un poids relatif plus faible de l'élevage bovin, mais aussi d'émissions énergétiques liées aux serres pour le Lot-et-Garonne. La baisse tendancielle du cheptel bovin entraîne une diminution sensible des émissions de méthane année après année.

2.1.2 Mais l'impact des GES de l'agriculture correspond en partie à la demande en matière de type d'alimentation...

Impact alimentation : <https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/energie-et-gaz-effet-de-serre/empreinte-carbone>

Les émissions de GES liées à l'alimentation varient énormément en fonction du type de régime alimentaire. Dans son étude sur ce sujet (Le revers de notre assiette), SOLAGRO donne une vision des évolutions possibles de l'alimentation à l'horizon 2050 en s'appuyant sur cinq types "d'assiettes" différentes :

• (fig.1) : Comparaison des empreintes carbone de différents régimes



La comparaison de différentes assiettes réalisée par Solagro confirme que les régimes qui diminuent la part des protéines animales au profit des protéines végétales diminuent leur empreinte GES et surface, et

d'autant plus qu'ils abaissent la consommation de protéines totales. La simple atteinte des apports nutritionnels conseillés permet déjà une réduction des émissions de GES de 13 % (cf-fig.1).

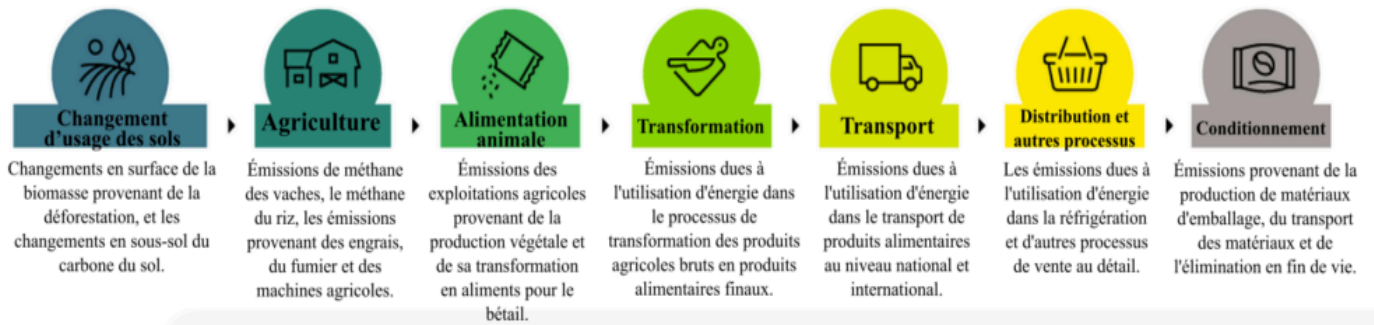
Les régimes passant à $\frac{2}{3}$ de protéines végétales permettent une réduction de 31 à 36 % et le régime qui combine en plus une forte baisse des protéines totales de 62 %.

Source : Schéma et commentaires : Solagro, Le revers de notre assiette, 2019.

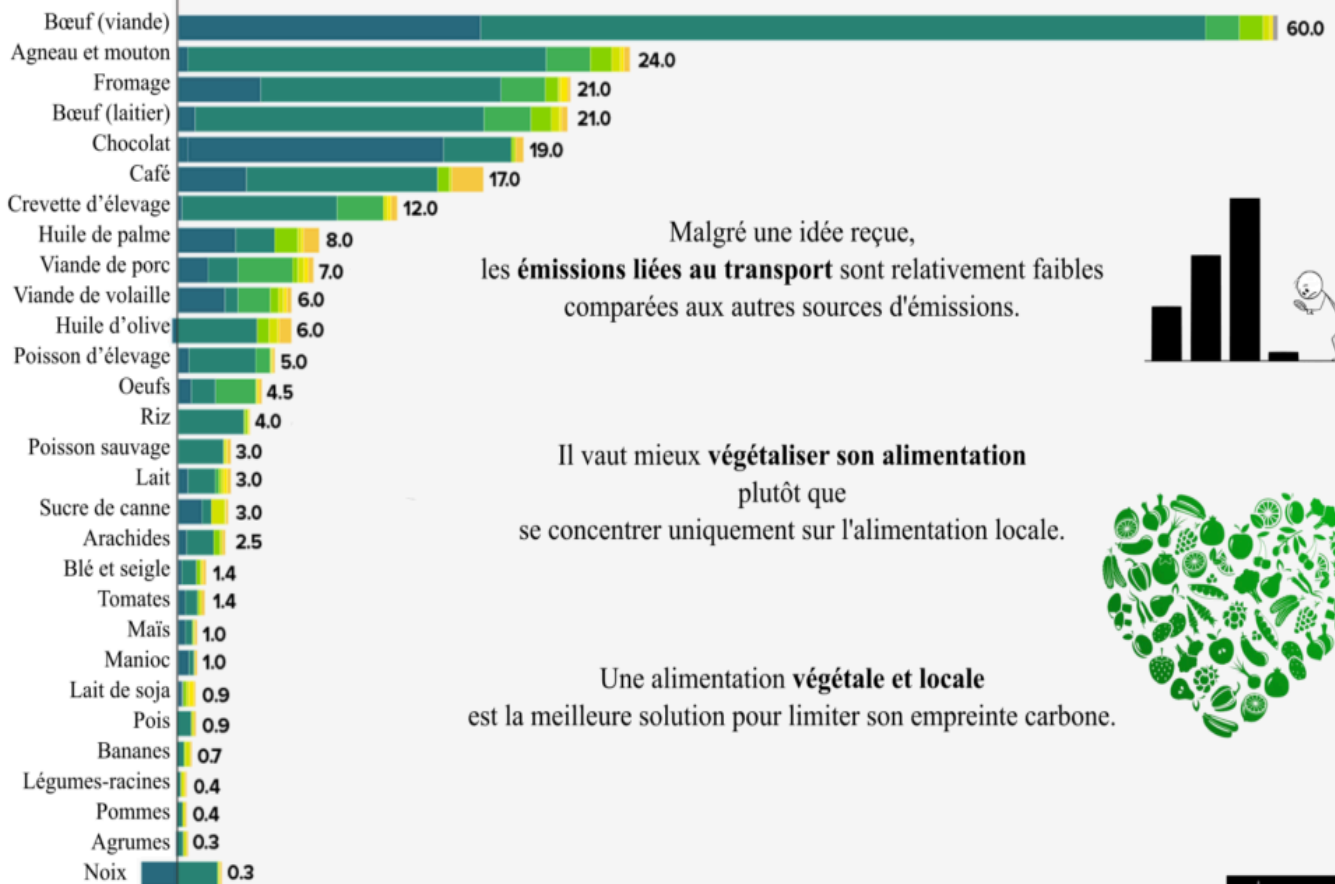
Document de travail

Le schéma ci-après précise les émissions de GES par kilogramme de produits alimentaires à travers la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit de chiffres à l'échelle mondiale.

ALIMENTATION / Émissions de GES à travers la chaîne d'approvisionnement



Émissions de GES par kilogramme de produit alimentaire (kg CO₂ équivalent par kg produit)



Malgré une idée reçue, les **émissions liées au transport** sont relativement faibles comparées aux autres sources d'émissions.



Il vaut mieux **végétaliser son alimentation** plutôt que se concentrer uniquement sur l'alimentation locale.



Une alimentation **végétale et locale** est la meilleure solution pour limiter son empreinte carbone.

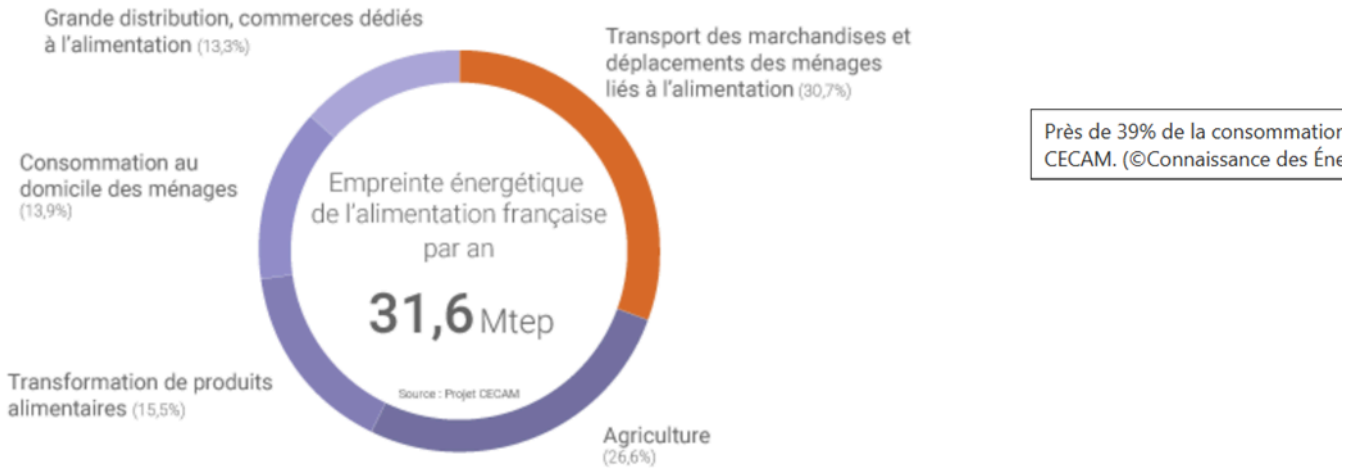
Note : Les émissions de gaz à effet de serre sont données en tant que valeurs moyennes mondiales sur des données concernant 38 700 exploitations agricoles commercialement viables dans 119 pays.

Data source : Poore and Nemecek (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. Science. Images sourced from the Noun Project. OurWorldInData.org - Research and data to make progress against the world's largest problems.

Adapté en français pour @BonPote par Maxime Allibert. Graphisme original : My world in Data



L'agriculture représente $\frac{1}{4}$ de l'empreinte énergétique de l'alimentation française (4 points derrière celle des transports) et les $\frac{2}{3}$ de l'empreinte carbone.



Près de 39% de la consommation d'énergie liée à l'alimentation en France provient des carburants selon l'étude du projet CECAM. (©Connaissance des Énergies, d'après Ademe)

Source : L'empreinte énergétique de l'alimentation en France décortiquée (connaissancedesenergies.org)



Le CO₂ est le premier gaz à effet de serre associée à l'alimentation en France, devant le méthane et le protoxyde d'azote. (©Connaissance des Énergies, d'après Ademe)

2.1.3 Agriculture : une production importante de GES, mais des terres agricoles qui jouent aussi un rôle dans le captage du CO₂ entre stock et flux

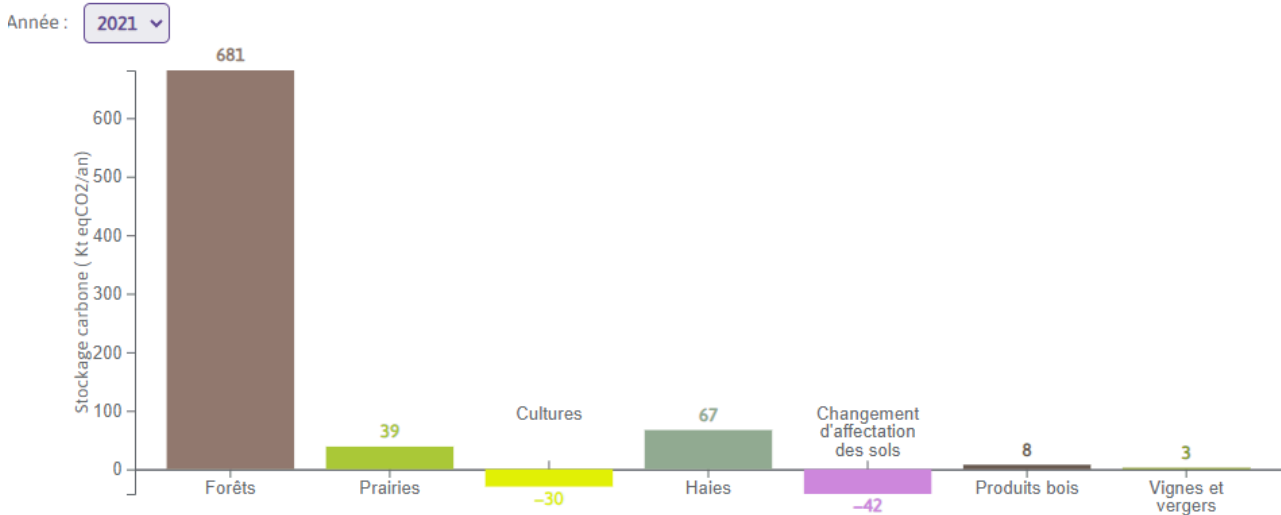
CESER Nouvelle-Aquitaine - Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 :

Un puits de carbone est un réservoir qui capte et stocke le carbone atmosphérique (CO₂). Cette séquestration résulte de l'absorption de ce carbone par les végétaux, grâce au processus de photosynthèse. Les principaux puits de carbone de la planète sont les forêts, les océans et les sols. Les sols ne stockent pas les quantités les plus importantes, mais il est possible d'en améliorer les capacités

de stockage. Le carbone stocké dans les sols provient de matières organiques d'origine végétale (feuilles, pailles, résidus, racines, exsudats racinaires, ...) et animale (déjections).

Exemple de la Haute-Vienne :

Stokage carbone en Haute-Vienne



©AREC Nouvelle-Aquitaine

<https://oreges.arec-nouvelleaquitaine.com/departements-et-territoires/fiches-departementales>

Les prairies peuvent jouer un rôle majeur dans le stockage du carbone dans le sol.

Mais en matière de stockage, il faut distinguer stock et flux : explications de Christian COUTURIER - Directeur de Solagro :

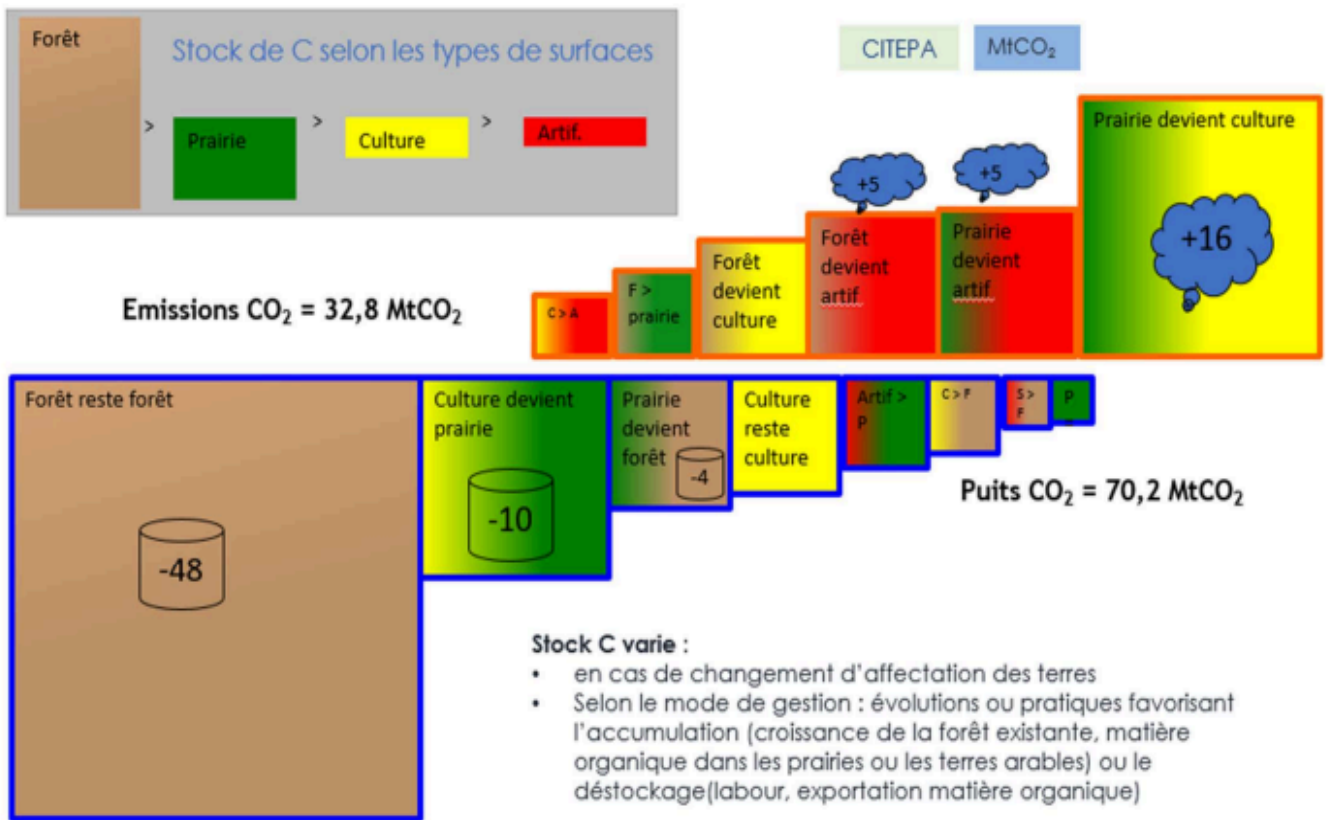
Les prairies "stockent" du carbone dans le sens où un sol de prairie en contient beaucoup (plus que des terres labourées et à peu près autant que des forêts), en ordre de grandeur 70 tonnes de carbone organique dans les 30 premiers centimètres de sol. Et elles en "stockent" (flux) quand ce stock augmente (on parle alors de "puits de carbone", et inversement si ce stock diminue, le flux est négatif, on parle de déstockage, ou de "source de carbone"). Par exemple, des prairies jeunes qui vont passer progressivement de 50 à 70 tonnes (stock) en 40 ans vont "stocker" (flux) 500 kg de carbone par an (soit 1,9 tonnes de CO₂).

Mais le changement d'affectation des sols (prairies transformées en cultures de céréales par exemple), ou les labours, jouent un rôle négatif pour la séquestration carbone.

(...) mais les prairies sont considérées désormais plus souvent comme des sources de carbone (15 années sur 20, avec même un pic à + 7 Mt en 2013) que comme des puits (5 années sur 20). En 20 ans les prairies ont même émis 21 MtCO₂.

Schéma récapitulatif des effets positifs ou négatifs sur les flux de séquestration du carbone des changements d'affectation des terres

**UTCATF « utilisation des terres, changement d'affectation des terres, foresterie » :
 décomposition pour 2015**



Source : SOLAGRO, janvier 2019 (présentation de C. COUTURIER)

Voir en annexe n°3 un complément sur le rôle complexe des prairies et la séquestration du carbone pour chaque département du Limousin

Stockage et flux de carbone en Limousin (outil "Aldo" : <https://aldo-carbone.ademe.fr/>)

L'outil ALDO est un outil ADEME pour calculer le stock et les flux de carbone sur un territoire

Les sols et les végétaux stockent une grande quantité de carbone. À l'échelle globale, ces réservoirs de carbone stockent, dans la matière organique des sols, la litière et la biomasse vivante ou morte. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influencer sur les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (en jouant un rôle de source ou de puits de carbone). Une réduction des stocks génère une source de carbone (émission de carbone vers l'atmosphère) et à l'inverse une augmentation des stocks génère un puits de carbone (séquestration nette de CO₂). La séquestration nette de CO₂ est donc un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une diminution du CO₂ atmosphérique.

L'estimation territoriale de ces flux (émissions et séquestration de carbone) se base sur les informations disponibles sur :

- les changements d'affectation des sols (ex : artificialisation des sols, mise en culture de prairies permanente, défrichements et boisements),
- la dynamique forestière (accroissement biologique des végétaux, mortalité, prélèvements),
- les modes de gestion des milieux (ex : pratiques agricoles) qui modifient les stocks de carbone en place.

Tableau 1 : estimation des stocks actuels

| Occupation du sol | Corrèze | | | Haute-Vienne | | | Creuse | | |
|-------------------------|----------------|------------------------|-----------------------|----------------|------------------------|-----------------------|----------------|------------------------|-----------------------|
| | Surface (ha) | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) | Surface (ha) | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) | Surface (ha) | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) |
| Forêts | 285 157 | 55 206 535 | 67 | 152 581 | 28 731 377 | 49 | 149 499 | 29 471 663 | 48 |
| Prairies | 183 976 | 14 521 992 | 18 | 222 116 | 15 654 361 | 27 | 231 974 | 18 490 514 | 30 |
| Cultures | 116 235 | 5 787 160 | 7 | 156 341 | 7 788 571 | 13 | 133 100 | 6 735 844 | 11 |
| Sols artificiels | 16 799 | 680 421 | 1 | 22 148 | 874 158 | 2 | 7 821 | 320 479 | 1 |
| Zones humides | 4 653 | 581 686 | 1 | 2 845 | 355 636 | 1 | 2 082 | 260 251 | 0 |
| Vergers | 2 492 | 154 495 | 0 | 373 | 23 109 | 0 | | | 0 |
| Vignes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| Produits bois | | 4 551 378 | 6 | | 3 556 095 | 6 | | 3 858 977 | 6 |
| Haies | | 1 446 404 | 2 | | 1 672 515 | 3 | | 2 059 530 | 3 |
| TOTAL | 609 312 | 76 932 289 | 102 | 556 404 | 58 655 822 | 101 | 524 476 | 61 197 258 | 99 |

Tableau 2 : estimation des flux entre 2012 et 2018

| Occupation du sol finale | Corrèze | | Haute-Vienne | | Creuse | |
|--------------------------|---------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Flux tCO2e / an | | Flux tCO2e / an | | Flux tCO2e / an | |
| Forêts | 1 113 349,00 | séquestration | 721 157,00 | séquestration | 634 807,00 | séquestration |
| Produits bois | 59 663,00 | séquestration | 21 925,00 | séquestration | 26 998,00 | séquestration |
| Sols artificiels | -6 209,00 | émission | -3 477,00 | émission | -475,00 | émission |
| Prairies | -10 883,00 | émission | 30,00 | séquestration | -59,00 | émission |
| Cultures | -2 622,00 | émission | -2,00 | émission | | |
| Vergers | 754,00 | séquestration | Pas de données | | | |
| TOTAL | 1 154 052,00 | | 739 633,00 | | 661 271,00 | |

L'albédo des prairies, facteur d'atténuation du changement climatique

<https://afpf-asso.fr/l-albedo-des-prairies>

L'albédo est la quantité de rayonnement solaire réfléchi par une surface. Plus celle-ci est élevée, plus l'énergie repart d'où elle vient (l'espace) et moins il reste d'énergie (Infra-Rouge, tourbillons d'air chaud) pour réchauffer l'atmosphère.

L'herbe des prairies a généralement un albédo plus élevé que les autres végétaux cultivés et elle couvre le sol (qui a généralement un faible albédo) toute l'année. De ce fait, les systèmes d'élevage de ruminants qui mobilisent de l'herbe ont donc à leur disposition un levier (albédo élevé) en plus du stockage de carbone, pour compenser les émissions liées à l'élevage, les pratiques de fertilisation et le machinisme.

2.2 Biodiversité et environnement

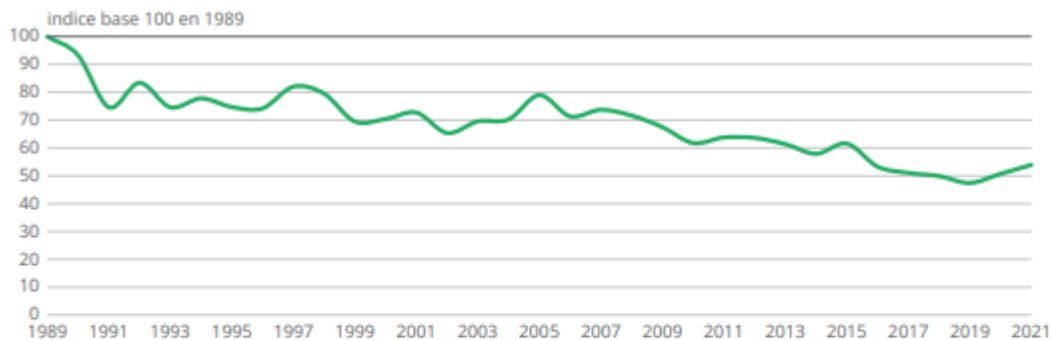
2.2.1 Déclin des espèces végétales et animales

De nombreuses études démontrent le déclin accéléré d'un grand nombre d'espèces végétales ou animales et l'impact potentiel de ce déclin sur les services écosystémiques qui en dépendent. Le Limousin est une des rares régions à disposer d'atlas de répartition pour tous les groupes d'animaux vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux) mais aussi pour les mollusques, papillons de jour et libellules. Ils montrent globalement le déclin des espèces.

Cinq pressions principales sont à l'origine de la dégradation de la biodiversité : le changement d'usage des terres, les pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, les espèces exotiques envahissantes et le changement climatique. La hiérarchisation de ces causes de déclin dépend fortement des territoires.

Façonnés et exploités par les humains depuis plus de 2 millénaires, certains écosystèmes agricoles ont évolué très lentement et ont permis l'extension des aires de répartition de nombre d'espèces végétales et animales liées aux milieux ouverts naturels mais aussi au bâti humain. Ces campagnes traditionnelles abritent encore parfois une riche diversité biologique. Les milieux agricoles peuvent être également très dépendants de cette biodiversité, elle-même très fragile, avec laquelle ils ont évolué. Mais l'intensification des pratiques (monocultures, suppression des haies, produits phytosanitaires et/ou antiparasitaires, assèchement de zones humides, apport d'engrais minéraux, accroissement permanent de la mécanisation ...) entraîne depuis les années 1960 un déclin quantitatif et qualitatif de la biodiversité dans ces écosystèmes ».

Evolution de l'abondance des populations d'oiseaux des milieux agricoles depuis 1989 (INSEE 2024)



Note : Les oiseaux communs « spécialistes » correspondent aux espèces communes des milieux agricoles, forestiers et bâtis. 24 espèces des milieux agricoles ont été suivies (Alouette des champs, Alouette lulu, Bergeronnette printanière, Bruant jaune, Bruant ortolan, Bruant proyer, Bruant zizi, Buse variable, Caille des blés, Cochevis huppé, Corbeau freux, Faucon crécerelle, Fauvette grisette, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Perdrix grise, Perdrix rouge, Pie-grièche écorcheur, Pipit farlouse, Pipit rousseline, Tarier des prés, Tarier pâtre, Traquet motteux et Vanneau huppé).

Lecture : L'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs spécialistes de milieux agricoles en France métropolitaine est de 54 en 2021, alors qu'il était de 100 en 1989.

Champ : France métropolitaine.

Source : Programme STOC de Vigie Nature ; traitements : CESCO - Patrinat (OFB-CNRS-MNHN), janvier 2023.

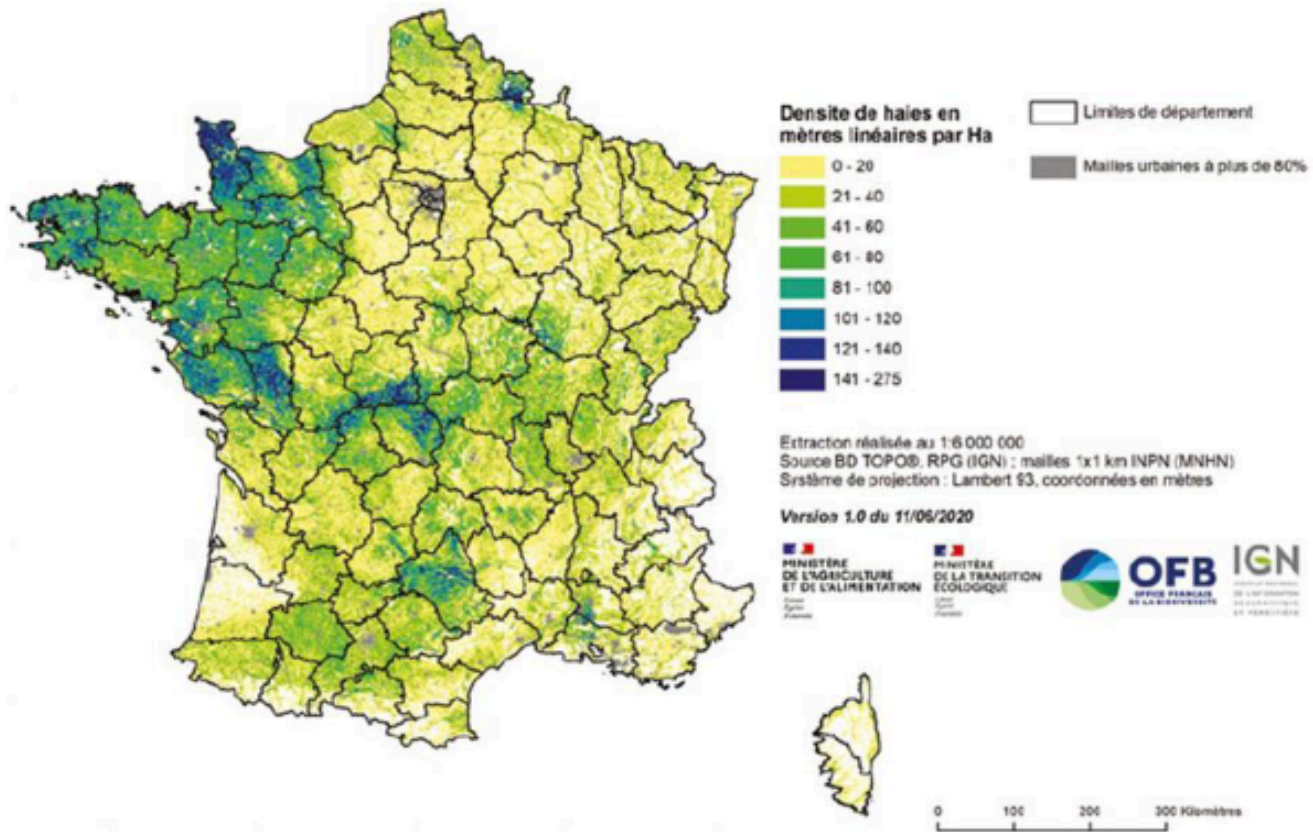
2.2.2 Depuis 1950, 70 % des haies, réserves de biodiversité et des remparts contre l'érosion des sols, ont disparu des bocages et le phénomène s'accélère

<https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>

Depuis 1950, 70 % du linéaire de haies ont disparu des bocages français. Sous l'effet conjoint du remembrement agricole et du déclin de l'activité d'élevage, la surface en haies et alignements d'arbres en France métropolitaine est en constante diminution, malgré les programmes de plantations. La perte est estimée à 23 500 km par an sur la période 2017- 2021 pour un linéaire total de haies estimé par l'Institut géographique national (IGN) à 1,55 millions de km.

Face aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, les haies et les arbres représentent une vraie solution grâce aux nombreux services qu'ils rendent à l'agriculture et au territoire.

Densité de haies par hectare selon le dispositif de suivi des bocages



2.2.3 D'avantage de vigilance sur les produits phytosanitaires

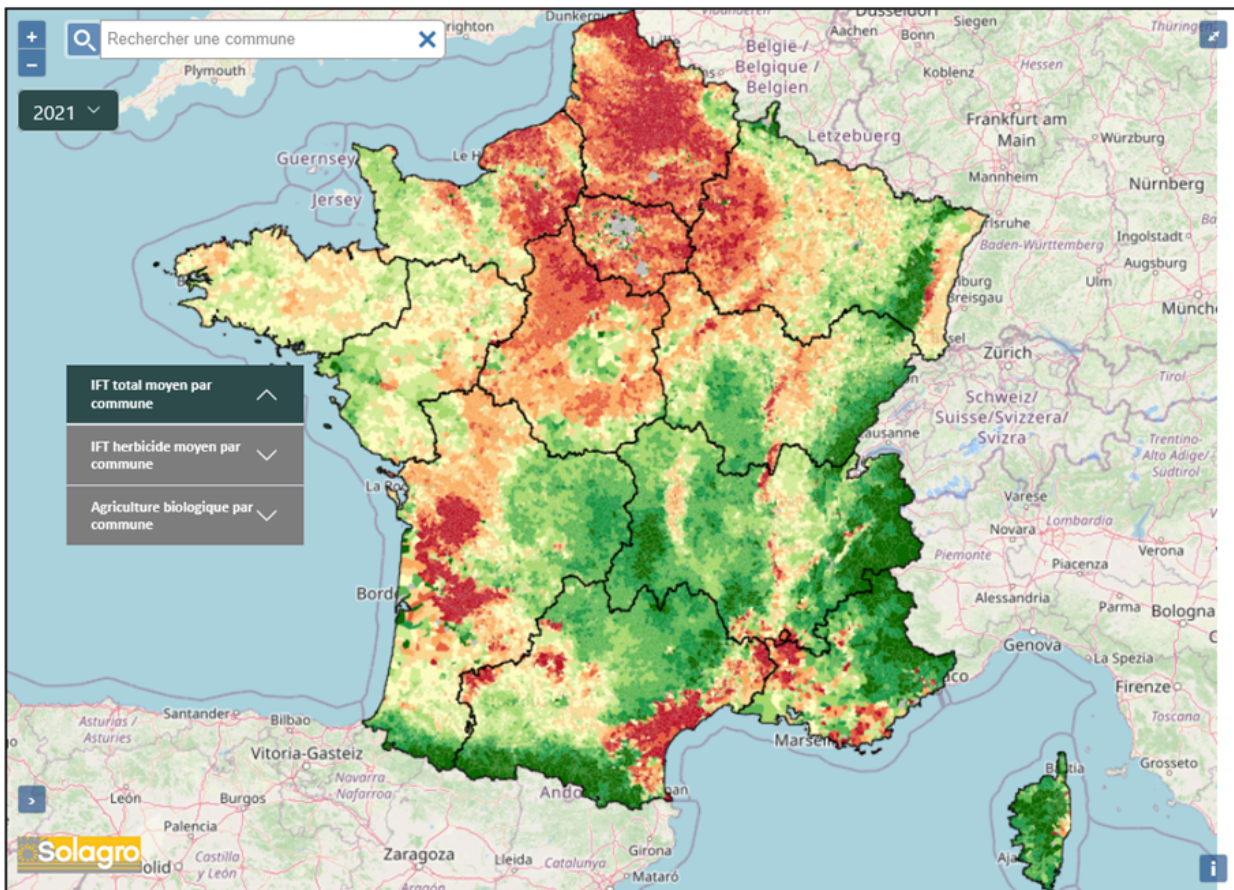
2.2.3.1 Le Limousin relativement épargné

Comparé à de nombreuses autres régions françaises, le Limousin est relativement préservé en termes de pollution chimique liée aux produits phytosanitaires. Ceci est principalement dû à la prédominance de la production bovine extensive très majoritaire sur l'ensemble du territoire.

La carte des Indices de Fréquence de Traitement (IFT) ci-après montre la faible utilisation de produits phytosanitaires en Limousin en comparaison à d'autres régions françaises (Sources : Solagro/Adonis 2023).

L'indice se rapporte aux seules surfaces agricoles de la commune, quelle que soit la part de la surface agricole du territoire communal. L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) correspond au nombre de doses de produits phytosanitaires appliquées par hectare pendant une campagne culturale. L'IFT communal correspond à la moyenne des IFT par culture. L'IFT total (hors biocontrôle) concerne tous les types de produits de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides, traitements de semences, autres).

Dernière mise à jour : 31 août 2023



<https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>

2.2.3.2 Réduction de l'usage des antibiotiques vétérinaires

Rapport annuel 2022 de l'ANSES :

En 2021, le volume total des ventes s'élève à 371 tonnes d'antibiotiques et s'inscrit en baisse de 10,7 % par rapport à l'année 2020. Ce tonnage correspond à moins d'un tiers de celui enregistré au début du suivi en 1999 (1311 tonnes). Une diminution de 59,5 % est observée par rapport à 2011, année de référence pour le premier plan Ecoantibio. Cette évolution est en grande partie imputable à une diminution des ventes d'antibiotiques administrés par voie orale.

En 10 ans, l'exposition des animaux aux antibiotiques a baissé de près de 50 %

Lancé par le ministère en charge de l'agriculture en 2012, le Plan Écoantibio a permis de réduire l'usage des antibiotiques en santé animale.



<http://historerevisitee.over-blog.com/2013/11/la-vraie-histoire-de-la-diffusion-de-la-pomme-de-terre-en-france.html>

■ Traitements oraux et parentéraux

Le niveau d'exposition des bovins aux antibiotiques a diminué de 23,0 % depuis 2011, d'après les ALEA calculés pour les traitements oraux et parentéraux. Entre 2020 et 2021, l'ALEA a diminué de 0,9 %. L'exposition via les injectables a diminué de 19,2 % par rapport à 2011, et de 3,2 % entre 2020 et 2021 (Figure 5). L'exposition par la voie orale a diminué de 33,1 % par rapport à 2011 et a augmenté de 7,5 % sur la dernière année. L'exposition via les prémélanges médicamenteux et les autres formes orales représente moins de 0,5 % de l'exposition des bovins en 2021.

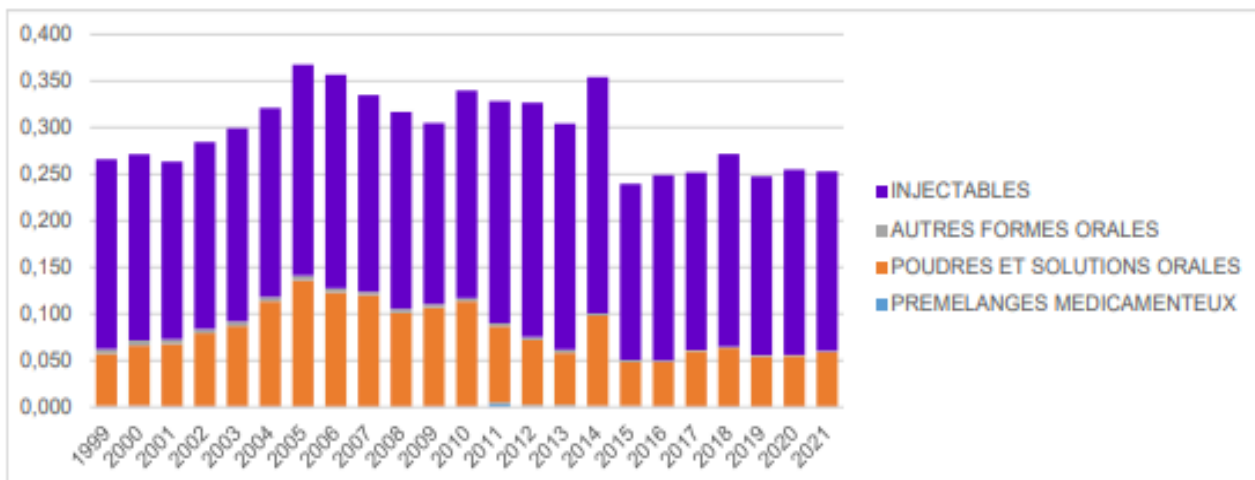


Figure 5 : Évolution des ALEA par forme pharmaceutique depuis 1999 pour les bovins

ALEA : indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques.

Une coordination au niveau européen du suivi des ventes d'antibiotiques en santé animale a été mise en place en 2010 à l'EMA (Agence européenne des médicaments). En 2020, la France était au 14^e rang des pays les plus consommateurs sur 31 pays participants (source ESVAC), avec une consommation très inférieure à la moyenne européenne : 56,6 mg/kg vs 89,0 mg/kg.

Si le Limousin est relativement préservé en matière de pesticides (cf. carte page précédente), l'utilisation des antibiotiques liés aux élevages bovins et ovins est bien présente. Néanmoins, compte tenu de la complexité du sujet il n'a pas été possible dans le cadre de ce dossier de présenter des données fiables sur l'utilisation des antibiotiques en Limousin.

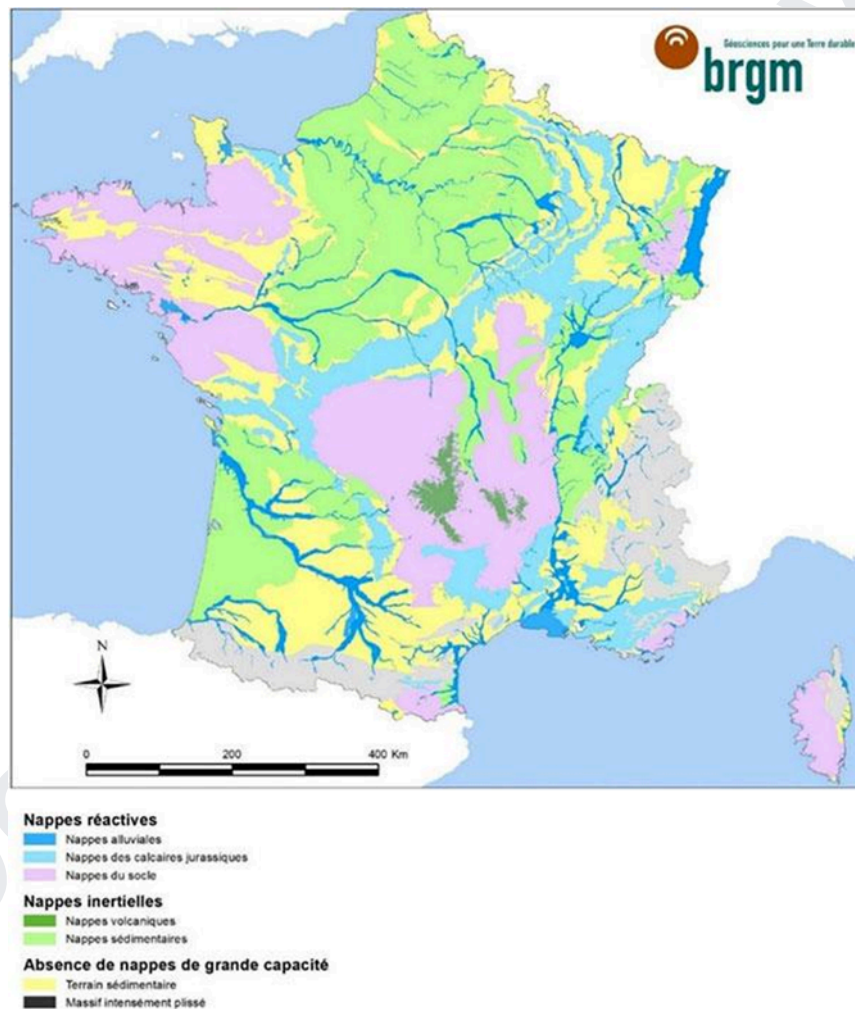
Pour plus de données cf. : <https://www.anses.fr/fr/portails/1808/content/152848> Rapports

2.3 Ressources en eau : de « l'abondance » à la concurrence entre usages ?

2.3.1 Contexte pédoclimatique (*)

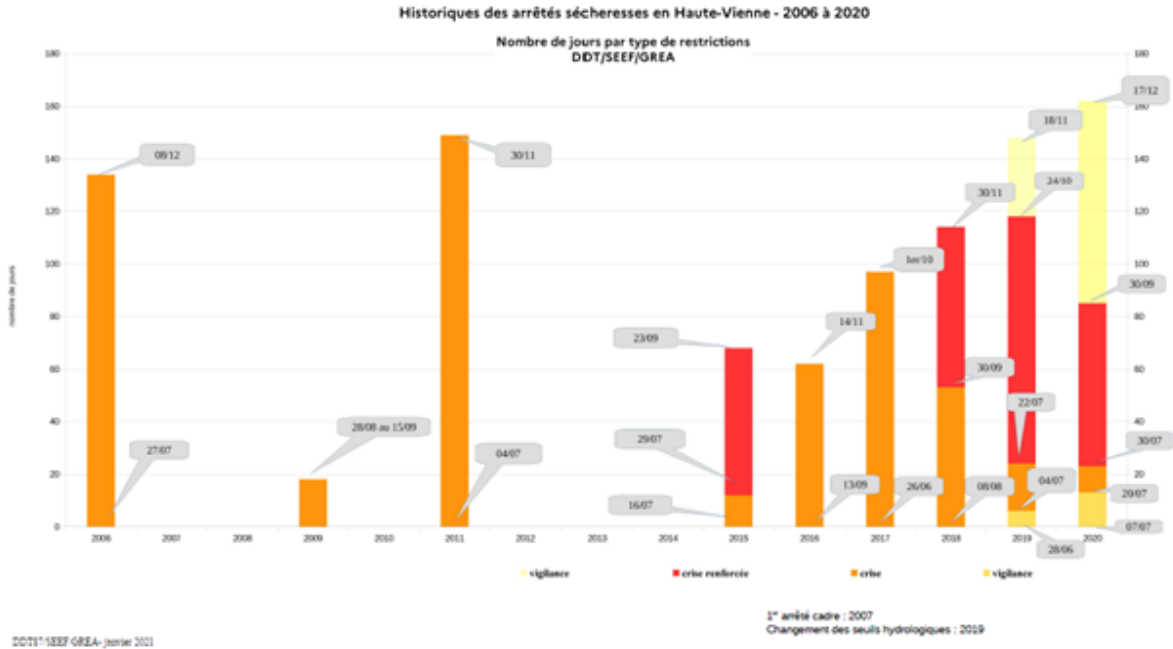
(*) Ensemble des conditions de température et d'humidité régnant dans les horizons d'un sol, mais aussi les proportions d'oxygène et de CO₂ dans la phase gazeuse.

En Haute-Vienne, comme en Creuse et sur une partie de la Corrèze, la roche est de type granitique. Le socle retenant l'eau est donc une roche altérée fissurée, avec peu de stockage et engendrant des nappes dites « réactives ». Celles-ci ont des réactions rapides vis-à-vis des pluies : elles peuvent se recharger lors de fortes pluies estivales, mais ont également une sensibilité importante à la sécheresse. Leur état de remplissage peut donc varier très rapidement au cours d'une même saison.

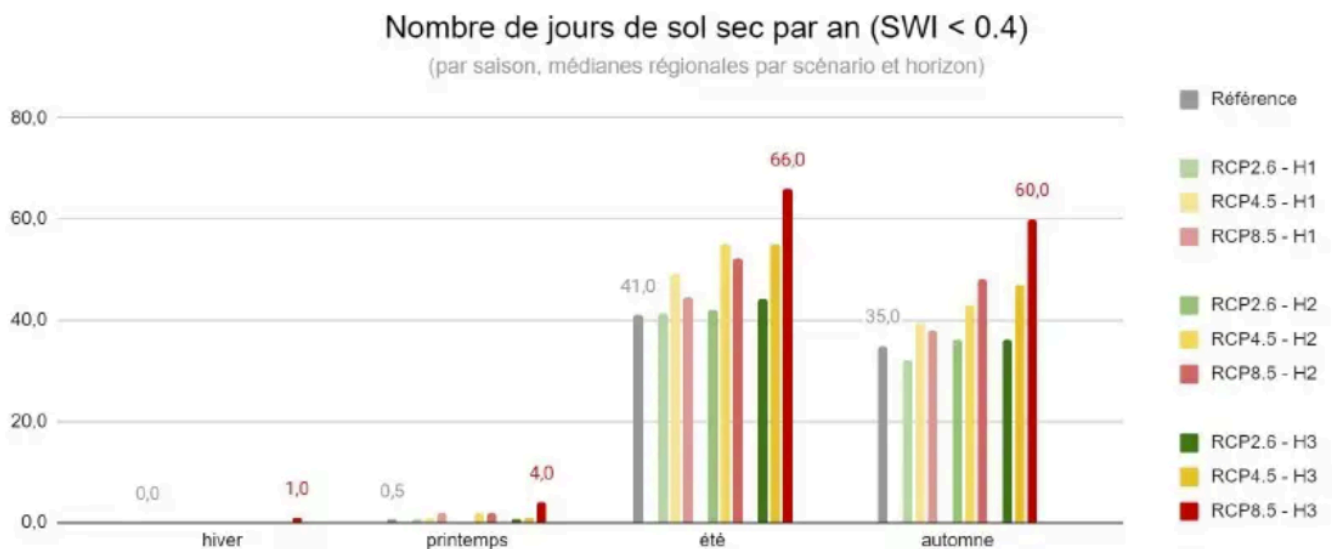


D'autre part, bien que correctement pourvus chaque année en termes de pluviométrie annuelle (entre 700 et 1000 mm d'eau annuellement), ces départements sont soumis régulièrement depuis plusieurs années à des arrêtés sécheresse du fait d'une crise climatique engendrant des pluviométries réparties inégalement sur l'année, avec des périodes de sécheresse plus longues, impactant fortement le niveau de remplissage de ces "nappes". Ces inégales répartitions devraient augmenter dans le temps selon les projections climatiques du GIEC et les augmentations de températures augmenteront le nombre de jours de sols secs.

A titre d'illustration le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de jour et la sévérité des arrêtés de sécheresse en Haute-Vienne de 2006 à 2020 selon les documents de la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne.



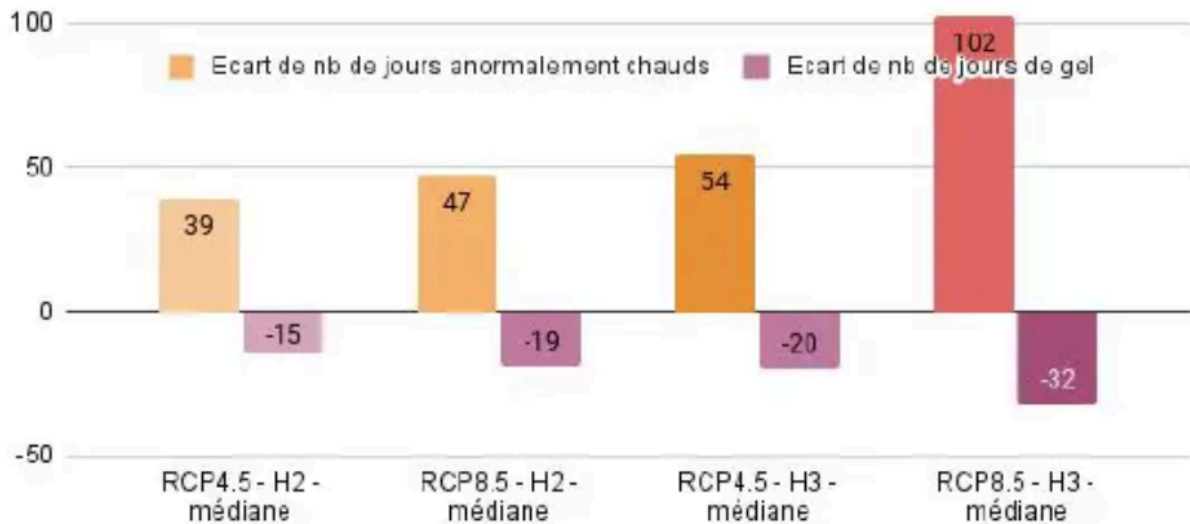
Projections d'évolution de jours de sols secs par an, suivant les scénarios RCP (*) du GIEC
(Horizons : H1 (2021-2050), H2 (2041-2070) et H3(2071-2100)), période de référence est 1976-2005



Pour une définition de l'indicateur d'humidité des sols SWI, voir [Météo France ici](#).

Evolution annuelle moyenne dans 2 scénarios à horizon milieu et fin de siècle

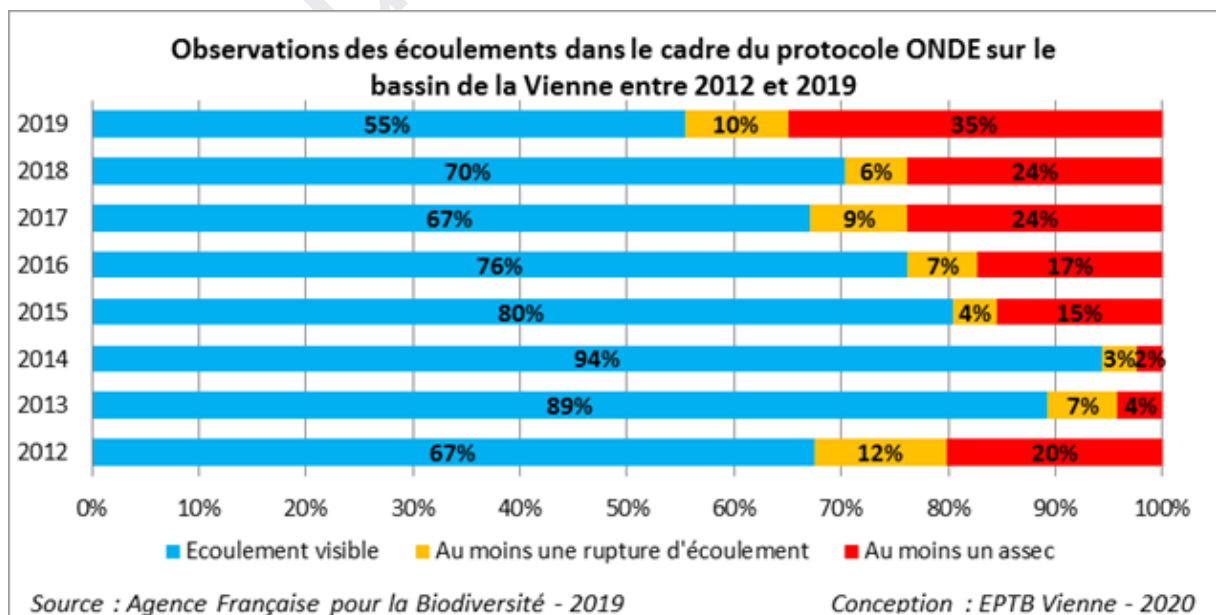
(période de référence 1976-2005, horizons H2 2041-2070 et H3 2071-2100)



(*) **RCP** : « Representative Concentration Pathway » en anglais, « Trajectoires représentatives de concentration » en français sont des scénarios de trajectoire du forçage radiatif jusqu'à l'horizon 2100. Ils sont établis par le GIEC.

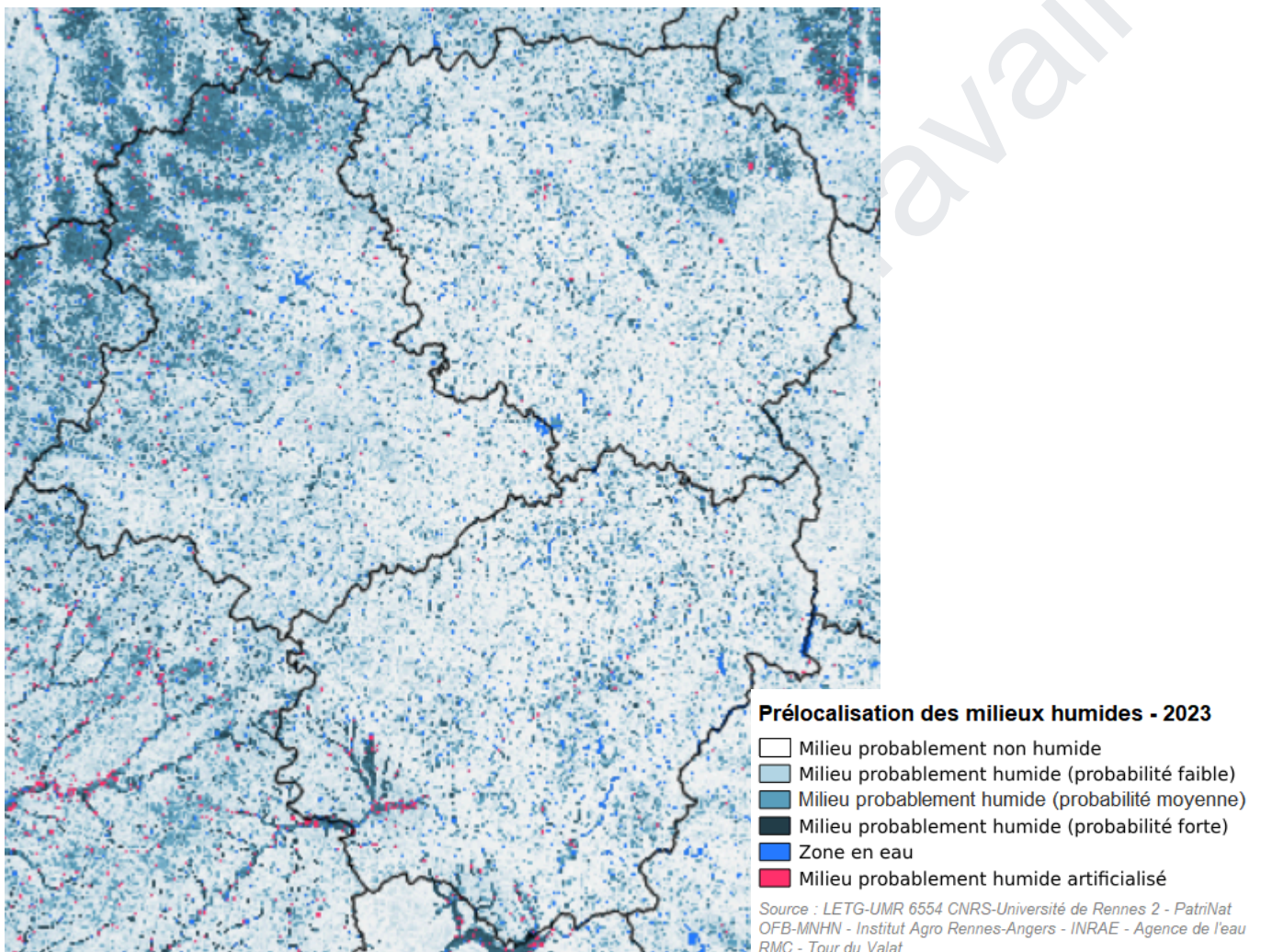
Source : [Ouel climat demain ? Transitions Limousines présente les premières projections pour le Limousin – Transitions limousines \(transitions-limousines.org\)](https://www.transitions-limousines.org)

On observe déjà sur le bassin de la Vienne l'effet de ces sécheresses plus longues et plus intenses (augmentation régulière de la dureté de l'été et notamment du **nombre d'assecs**).



Cependant, pour les mêmes raisons géologiques et climatiques, le territoire est propice à la création de zones humides s'engorgeant d'eau tout ou partie de l'année selon la pluviométrie et pouvant jouer un rôle de maintien des débits des cours d'eau en libérant progressivement de l'eau en dehors des périodes de pluies.

Le rapport AcclimaTerra 2018 indique que les zones humides de tête de bassin représentent « un capital hydrologique » pour la région Nouvelle-Aquitaine pour les raisons suivantes : occupation d'une surface considérable (cf. carte des zones humides prospectées connues), collecte de la majorité des précipitations en captant et en restituant les pluies orographiques à des instants différents ; garantie pour la fonction hydrologique globale des têtes de bassin sur leur aval ; grands volumes d'eau de transition dans les régions de socles faillées ; rôle hydrologique important de la flore localisée sur ces zones humides.



Carte de prélocalisation des milieux humides
Source : [SIG Réseau zones humides \(reseau-zones-humides.org\)](http://reseau-zones-humides.org)

Par ailleurs, certaines parties du département Haut-Viennois, incluses dans des zones de répartition des eaux, sont soumises à des restrictions de prélèvements en milieu naturel certaines parties de l'année (interdiction de pompage de mai à octobre) restreignant les zones d'implantation de producteurs maraîchers.

2.3.2 Besoins en eau de l'agriculture

Indispensable à la vie des animaux et des végétaux, l'eau douce est un élément indispensable et central pour l'organisation de l'agriculture. Elle est principalement utilisée pour **l'alimentation du bétail** et **l'irrigation**, mais d'autres usages agricoles la mobilisent également. En plus des deux usages principaux, l'eau est employée par les exploitations agricoles pour le nettoyage des équipements et des bâtiments. Ceci peut représenter des besoins en eau de qualité qui sont conséquents, ainsi près de 20 % des besoins en d'une exploitation bovine laitière sont liés à l'entretien des équipements de la traite¹ (55 % dans le cas d'élevage caprin laitier²).

De plus ces eaux d'usages « techniques » doivent parfois être préalablement déminéralisée avant utilisation notamment lorsque l'eau est utilisée en eau chaude et/ou vapeur (ce qui peut être le cas en production laitière et fromagère). Elle est également consommée pour réaliser des préparations, qu'il s'agisse d'aliments pour le bétail ou de préparations phytosanitaires (la dilution d'un pesticide par exemple) avant leur épandage sur les cultures. Là encore les équipements de préparation et de pulvérisation devront être rincés à l'eau claire.

Enfin notons qu'au-delà des quantités, la qualité de l'eau utilisée est par ailleurs susceptible d'influencer la santé des animaux et leur croissance.

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) recense les informations sur les prélèvements sur la ressource en eau en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et les met à disposition pour étude. Concernant l'agriculture, elle concerne uniquement l'irrigation. A notre connaissance il n'existe pas de travaux ayant fait la synthèse des prélèvements d'eau des usages agricoles (abreuvement, irrigation, usages techniques) pour les trois départements de l'ex-région Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). Au vu de l'extrême diversité des moyens d'approvisionnements possibles (eau potable, eau de surface, eau pluviale), à ces usages et de la granularité très fine et très dispersée de ces utilisations, il n'existe pas de base de données les enregistrant et les centralisant. La cellule EAU de transitions limousines publiera dans son rapport à venir des travaux ayant pour objectif d'approximer les quantités mais surtout d'identifier les grands critères de variations de ces consommations.

Notons toutefois que le département de la Haute-Vienne a lancé, depuis septembre 2021 et sur trois ans, une étude autour de l'eau en Haute-Vienne en vue de la révision de son schéma départemental d'alimentation en eau potable avec le soutien de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

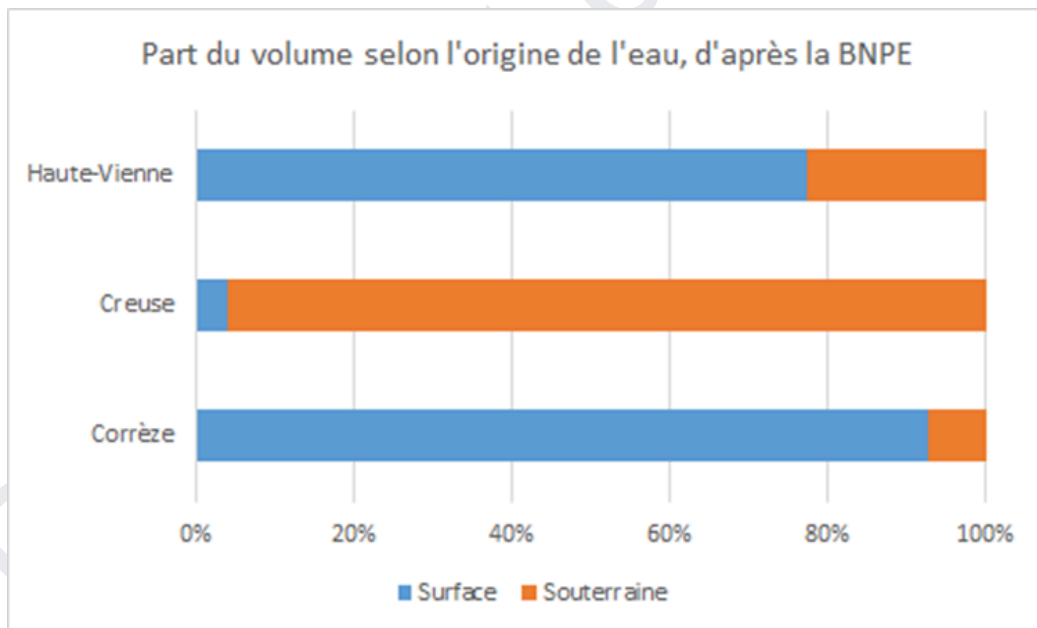
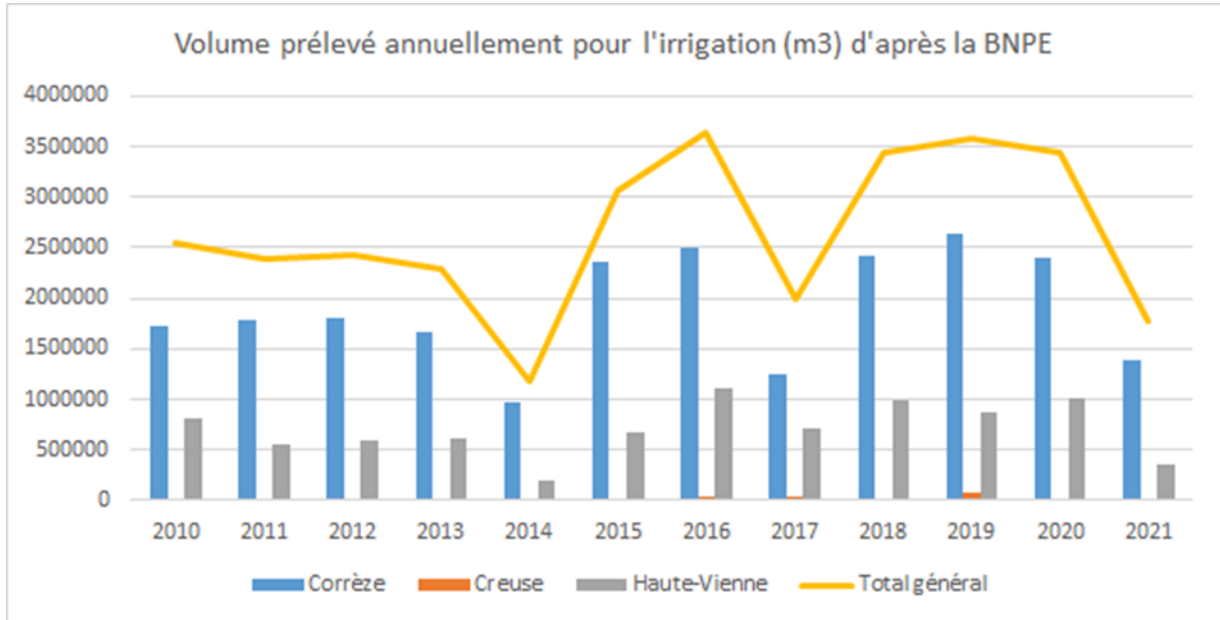
Nous n'avons pas pu obtenir l'intégralité des documents de cette étude réalisée par le bureau d'étude EAUCEA mais nous avons pu recueillir quelques ordres de grandeur présents dans les documents concernant les usages de l'eau en Haute-Vienne. L'agriculture en Haute-Vienne utilise de l'eau principalement à des fins d'abreuvement (~14 000 000 m³/an) et d'irrigation (~5 000 000 m³/an). Ces activités représentent respectivement 12 % et 4 % de la consommation de l'eau naturelle du Département (usages comprenant aussi alimentation en eau potable, l'industrie et l'évaporation des plans d'eau hors EDF et CULM) ou 27% des usages respectivement 20% et 7% (hors évaporation des étangs) (*sources étude Eaucea 2023*).

1 - MENARD J.L "Évaluation de la consommation en eau en élevage bovins laitiers et mise au point d'un référentiel simplifié de l'abreuvement des vaches génisses et veaux après sevrage". 2012

2.3.2.1 L'irrigation

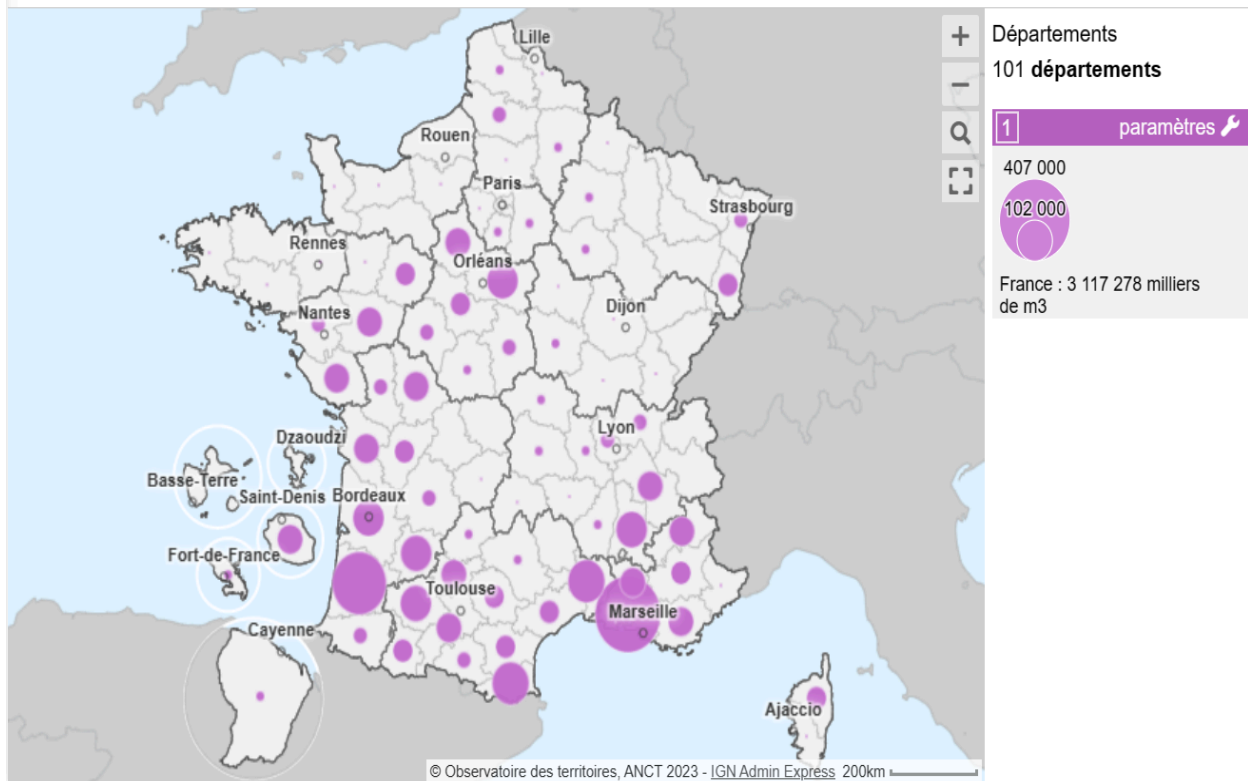
La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) est l'outil national dédié aux prélèvements sur la ressource en eau. Vous trouverez ci-dessous les informations disponibles dans cette base de données. Notons que les valeurs concernant la Haute-Vienne ne sont pas du même ordre de grandeur que les valeurs de l'étude départementale citée plus haut. Cela est vraisemblablement lié au fait

de méthodes d'évaluation différentes de ce même usages (déclaratifs pour la BNPE, pas de connaissance sur la méthode concernant l'étude départementale).



1 Prélèvements en eau (agriculture) (milliers de m3)

ACTIONS ⚙️



Les volumes d'eau prélevés pour l'irrigation sont très variables selon les territoires : quasiment absents en Creuse, ils représentent 2 500 000 m³/an en Corrèze, principalement pour l'irrigation des cultures d'arbres fruitiers. Comparé aux autres territoires français, et notamment ceux possédant les exploitations céréalières de très grandes tailles, nous pouvons considérer que le Limousin est un territoire qui irrigue peu. Toutefois cela ne préjuge en rien de l'efficacité ou de la non-efficacité de l'usage d'irrigation sur le territoire.

2.3.2.2 L'abreuvement

Comme l'indique le paragraphe 1.2.4.4. Mais une évolution des cheptels en baisse : une crise de l'élevage qui risque de s'accroître ?, le cheptel dominant dans l'ancien Limousin est le cheptel bovin. Rappelons ici qu'il est reconnu pour les ruminants que les quantités d'eau d'abreuvement sont à augmenter de 30, 50 et 100% respectivement pour des températures de 20, 25 et 30°C³. Dans un contexte de changement climatique, la question de la disponibilité de la ressource en eau, notamment pour l'abreuvement des animaux, pourra se poser compte tenu de l'étiage beaucoup plus marqué des cours d'eau du printemps à l'automne. Ce point sera étudié plus avant par la cellule EAU de transitions limousines.

2 - Quelles consommations en eau et énergie en production fermière ? Yves Lefrileux - Institut de l'Élevage Guillemette Allut - Centre Fromager de Bourgogne Marion Pétrier - Centre Technique Fromager Caprin pour la chambre d'agriculture Bourgogne Franche Comté. 2016

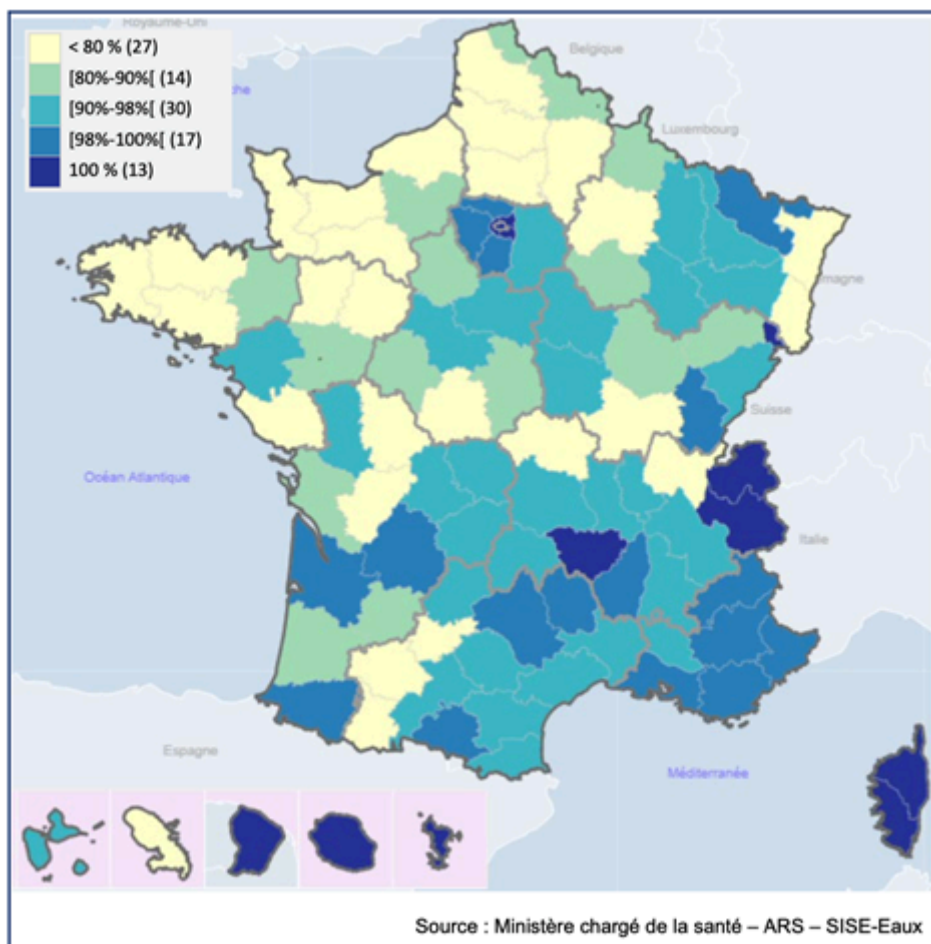
3 - État des lieux des pratiques et recommandations relatives à la qualité sanitaire de l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage ANSES 2010

2.3.2.3 Impact qualitatif de l'agriculture sur le réseau hydrographique

Comme le présente le 2.3.1 Contexte pédoclimatique ci-dessus, les ressources en eau du territoire de l'ancienne région limousin sont dites « réactives » de type « pluviales » avec peu de stockage profond. Bien entendu au vu de la relation immédiate entre ce type de ressources et la couche superficielle des terrains arrosés, cela induit un risque important d'impact sur la qualité des eaux en cas de déversement important et local d'une quelconque pollution.

La quantité globale de produit phytosanitaire épanchée sur le territoire indique un usage existant mais relatif. Ceci est indiqué par la carte IFT/commune de Solagro (cf. paragraphe : 2.2.3.1 Le Limousin relativement épargné).

La carte ci-dessous, disponible dans le rapport « Bilan de la qualité de l'eau au robinet du consommateur vis à vis des pesticides en France en 2022 » du ministère de la santé et de la prévention en Décembre 2023, représente la *Proportion de la population desservie par une eau conforme en permanence aux limites de qualité pour les pesticides – Année 2022*

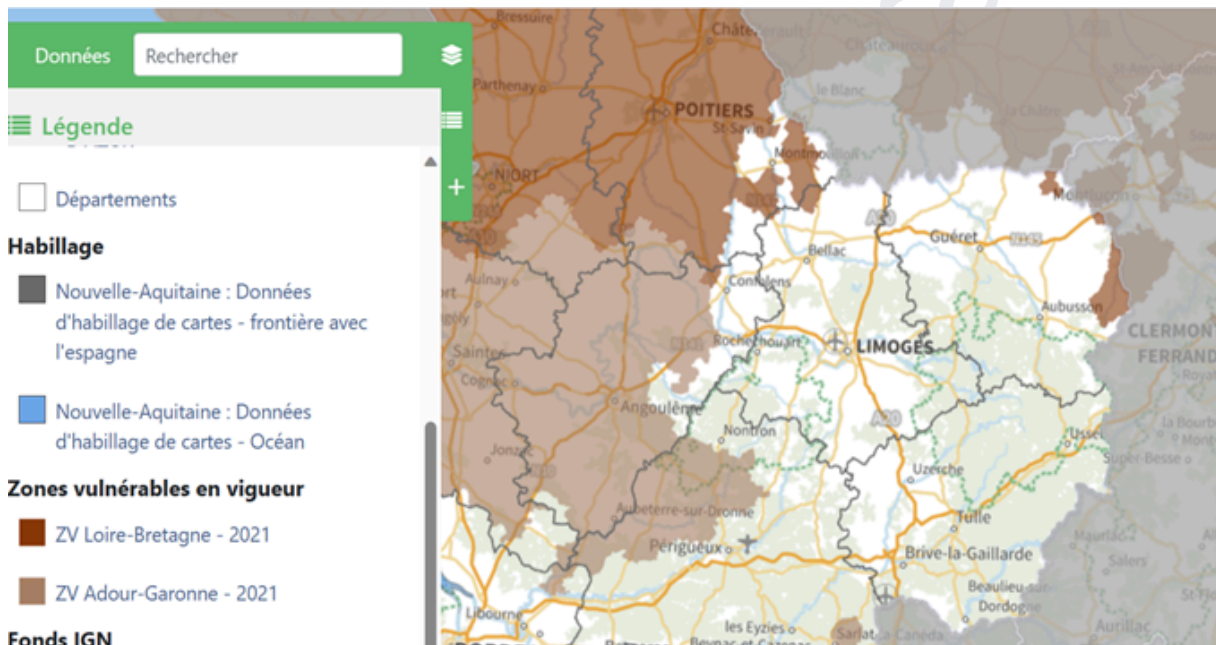


Cela indique que sur les trois départements de l'ancienne région Limousin des problématiques existent localement concernant les pesticides dans l'eau au robinet (et donc préalablement dans les ressources). Il existe donc un impact des activités agricoles sur les ressources en eau. Toutefois plus de 90% de la population du territoire est alimentée en permanence par une eau conforme aux limites de qualité pour les pesticides, ce qui indique un impact limité notamment en comparaison d'autres territoires métropolitains.

Concernant les nitrates, la Directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « Directive Nitrates » prescrit pour chaque État membre la désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur son territoire :

- Les masses d'eau superficielles sont considérées comme contaminées lorsqu'au moins une station de mesure montre une teneur en nitrates supérieure à 18 mg/l (au regard notamment du risque d'eutrophisation) ;
- Les masses d'eau souterraines sont considérées comme contaminées lorsqu'au moins une station de mesure montre une teneur en nitrates supérieure à 40 mg/l sans tendance à la baisse (au regard notamment du risque de contamination indirecte des eaux de surface par les eaux souterraines et du risque de santé publique sur le gisement d'eau potable).

Cartographie des zones vulnérables Nitrate (source [Zones vulnérables aux nitrates \(sigena.fr\)](http://Zones_vulnérables_aux_nitrates_(sigena.fr)))



En Limousin, il y a extrêmement peu de zones vulnérables nitrates indiquant une faible pollution des milieux naturels par cet élément. Les pratiques agricoles actuelles sont donc peu polluantes pour cet élément.

Impacts sur les zones humides et donc sur les quantités disponibles à terme.

Cependant, une pratique agricole courante dans les années 1970 à 1990 a eu un impact et a encore des conséquences sur l'accélération de l'eau dans les sols. En effet, la pratique du drainage a permis de mettre en culture ou d'augmenter le rendement fourrager de nombreuses parcelles.

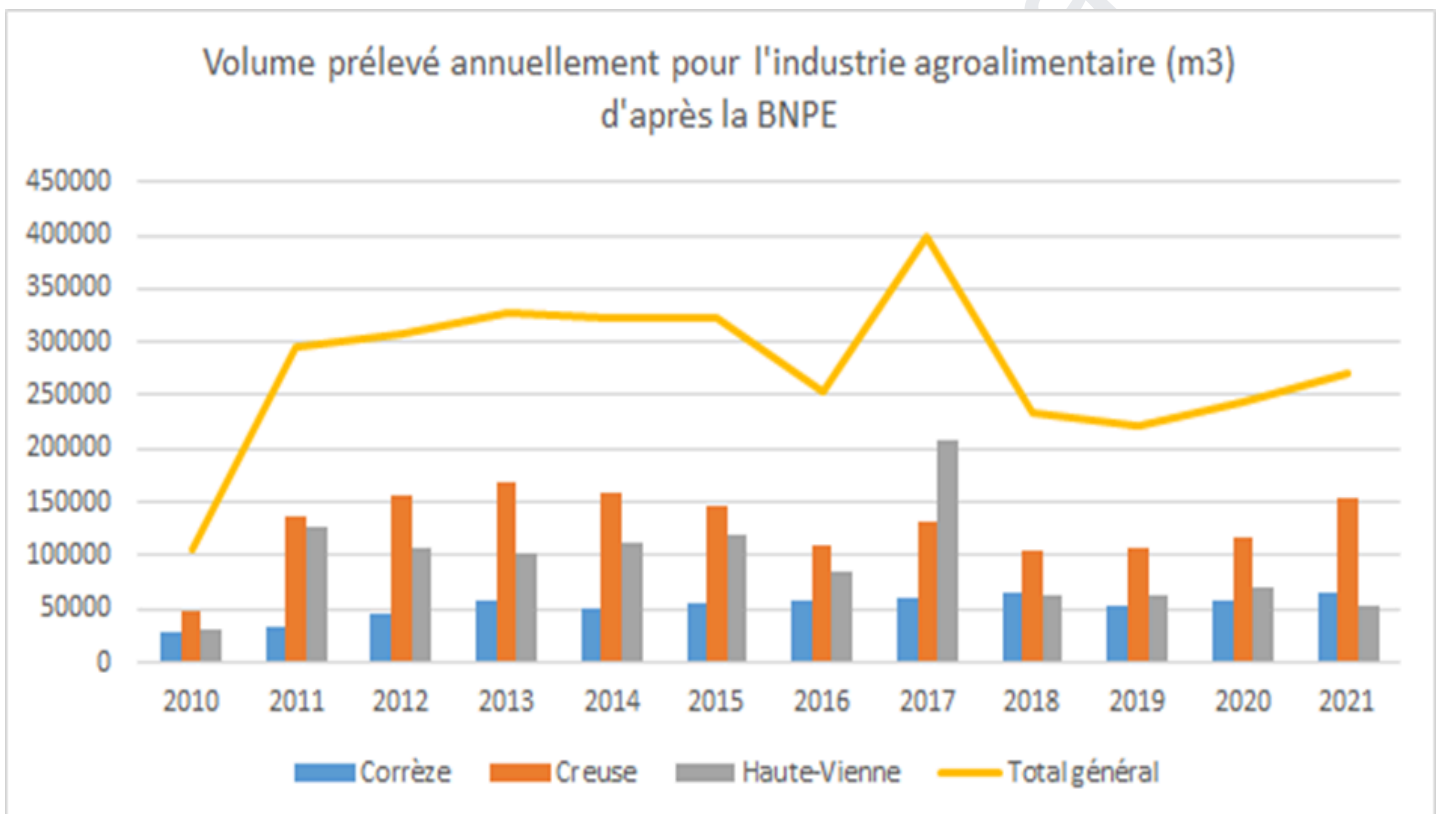
Des études en Limousin, sur les zones potentiellement humides et les zones humides (ZH) effectives permettent de déterminer les zones topographiques favorables à la présence de ZH mais en étant pourtant dépourvues. Ces zones se trouvent effectivement dans les communes du nord Haute-Vienne et de Creuse. Ce sont les communes où le drainage agricole a été le plus pratiqué entre les années 1970 et 2000 à des fins agricoles (Rapport-AcclimaTerra-2018-Zones-Humides.pdf)

Ces drainages ont diminué les surfaces de zones humides qui pouvaient avoir un rôle de tampon vis-à-vis des alternances de périodes pluvieuses et sèches pour les cours d'eau et donc diminuer les quantités disponibles en période sèche dans les années à venir.

2.3.3 Besoins de l'industrie agroalimentaire

Dans le secteur agroalimentaire, les principales industries consommatrices d'eau sont les abattoirs, les laiteries et les tanneries.

A titre de comparaison sur l'année 2021 les volumes totaux utilisés pour l'industrie et les activités économiques (hors irrigation et hors énergie) étaient selon la BNPE, de 418 738 m³ pour la Creuse, de 1 514 005 m³ pour la Corrèze et de 29 360 551 m³ pour la Haute-Vienne. On identifie alors que la part de l'eau utilisée par l'industrie agro-alimentaire au sein des activités économiques est faible pour la Corrèze et la Haute-Vienne (<5%) mais importante pour la Creuse (aux environs de 35%).



2.4 Les « coûts cachés » de l'alimentation

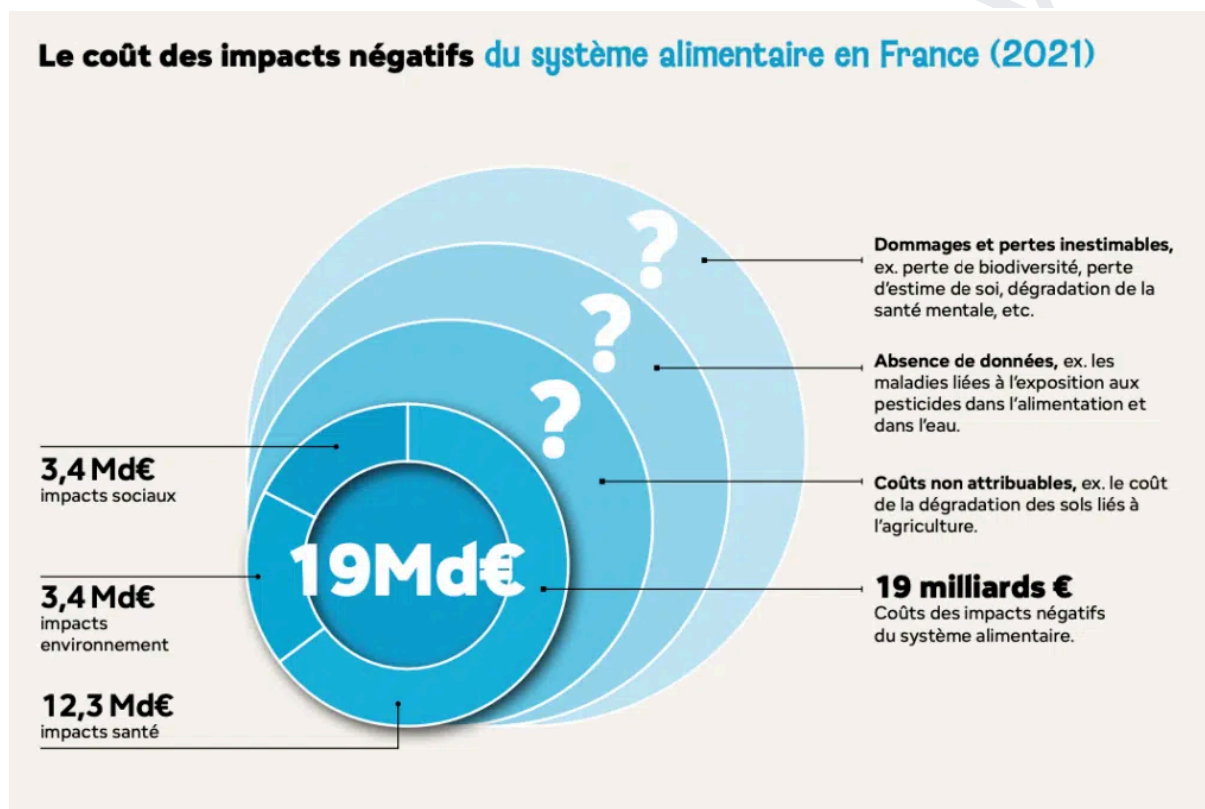
10 % du PIB mondial pour les "coûts cachés" de l'alimentation ? Ce chiffre est alarmant ; il est probablement assez faux. Le rapport de la FAO, qui fera date, est cohérent avec de nombreux travaux qui montrent que pour 1 \$ de dépenses alimentaires, les coûts cachés (ou coûts externes) sont également de 1 \$. Pour la France, la FAO estime ces coûts cachés à 177 Mds \$ (soit environ 6% du PIB). Dont 132 Mds pour les maladies liées au régime alimentaire, 18 Mds pour "l'usage des terres", 17 Mds pour l'azote, et 8 Mds pour le climat. Cependant ils sont loin de tout comptabiliser. C'est probablement une approche prudente : la FAO n'attribue pas de coûts cachés liés à l'usage des pesticides par exemple.

D'après texte de Christian Couturier - SOLAGRO d'après The State of Food and Agriculture 2023 FAO
https://fr.linkedin.com/posts/christian-couturier_the-state-of-food-and-agriculture-2023-activity-7127393311304114176-2-zx

Lorsqu'on achète un produit alimentaire, le prix final intègre : la matière agricole, le travail des producteur-ices et des travailleur-ses de la transformation et de la distribution, le marketing et la publicité et des taxes.

Mais ce prix ne reflète pas le coût total de notre alimentation, c'est-à-dire le coût des externalités négatives de la filière en amont de l'acte d'achat (pollution de l'eau, des sols et de l'air, pénibilité du travail, etc.) et en aval de l'acte d'achat : traitement des déchets, impact sur la santé de la malbouffe, etc.

Les auteurs et autrices de l'étude ont calculé des dépenses publiques d'un montant de 19 milliards d'euros annuels pour compenser et réparer une partie des dégradations sociales, sanitaires et environnementales engendrées par le système agroalimentaire. Comme illustré ci-dessous, n'ont été retenues que les dépenses réelles.



Les soutiens publics ne sont pas neutres : en consolidant la rentabilité des acteurs économiques, ils aident à structurer le système alimentaire et à orienter son fonctionnement. Plus de 80 % des soutiens publics entretiennent un modèle à l'origine de l'essentiel de ces impacts.

Actuellement, uniquement les fonds de la politique agricole commune (PAC), destinés au maillon de la production agricole, font l'objet d'une conditionnalité environnementale. Cependant, les agriculteur-ices ne sont pas seuls en cause sur les externalités négatives et ne devraient pas être les seul-es acteur-ices économiques de la transition agricole.

Il semblerait pertinent que les dépenses qui servent aujourd'hui à réparer les dégâts du système alimentaire actuel, voire qui soutiennent les activités néfastes pour le climat (ex : exonération des énergies fossiles), puissent demain soutenir les productions évitant ces impacts (ex : agriculture biologique). Ainsi les dépenses liées à la prise en charge des maladies cardiovasculaires ou liées à la

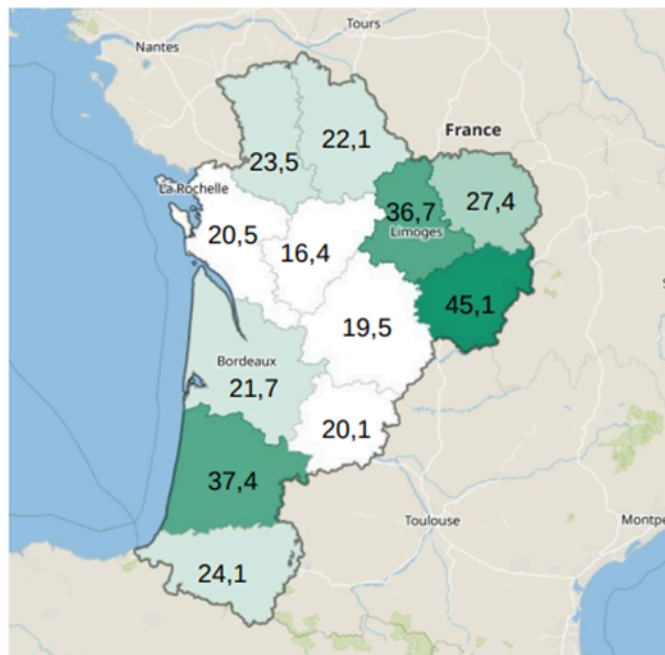
pollution de l'air, de même que les coûts de dépollution de l'eau et des sols seraient immédiatement réduites.

En 2024, il est reconnu que les financements publics favorables à la transition des secteurs agricole et alimentaire ont fortement progressé entre 2018 et 2024. Le budget de l'État est la principale source, et le secteur agricole le principal bénéficiaire de ces financements qui visent prioritairement la réduction des émissions de gaz à effet de serre (1 milliard d'euros), la réduction des pesticides (700 millions d'euros), un ensemble de pratiques agroécologiques et climatiques (600 millions d'euros) et la transition alimentaire (500 millions d'euros). Cependant ces financements favorables à la transition écologique représentent toujours moins de 10 % du total des dépenses dédié au soutien du système alimentaire.

2.5 Agriculture et énergies renouvelables

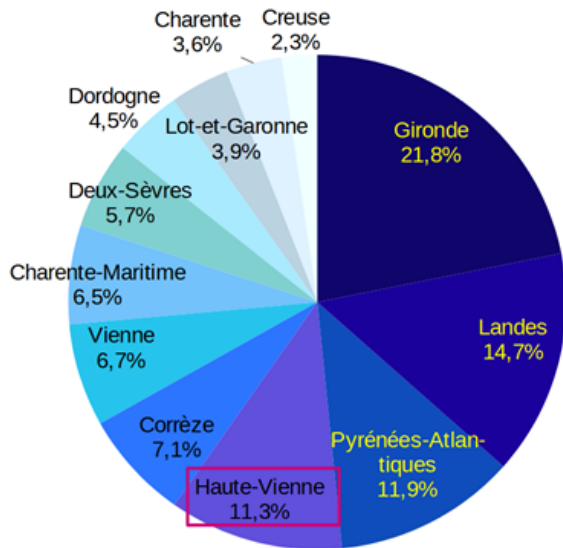
2.5.1 Part des EnR (énergies renouvelables) dans la consommation d'énergie finale

Part des EnR dans la consommation d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine (en%)



Données 2019 AREC (TerriSTORY)

2.5.2 Energies renouvelables et agriculture : exemple de la Haute-Vienne

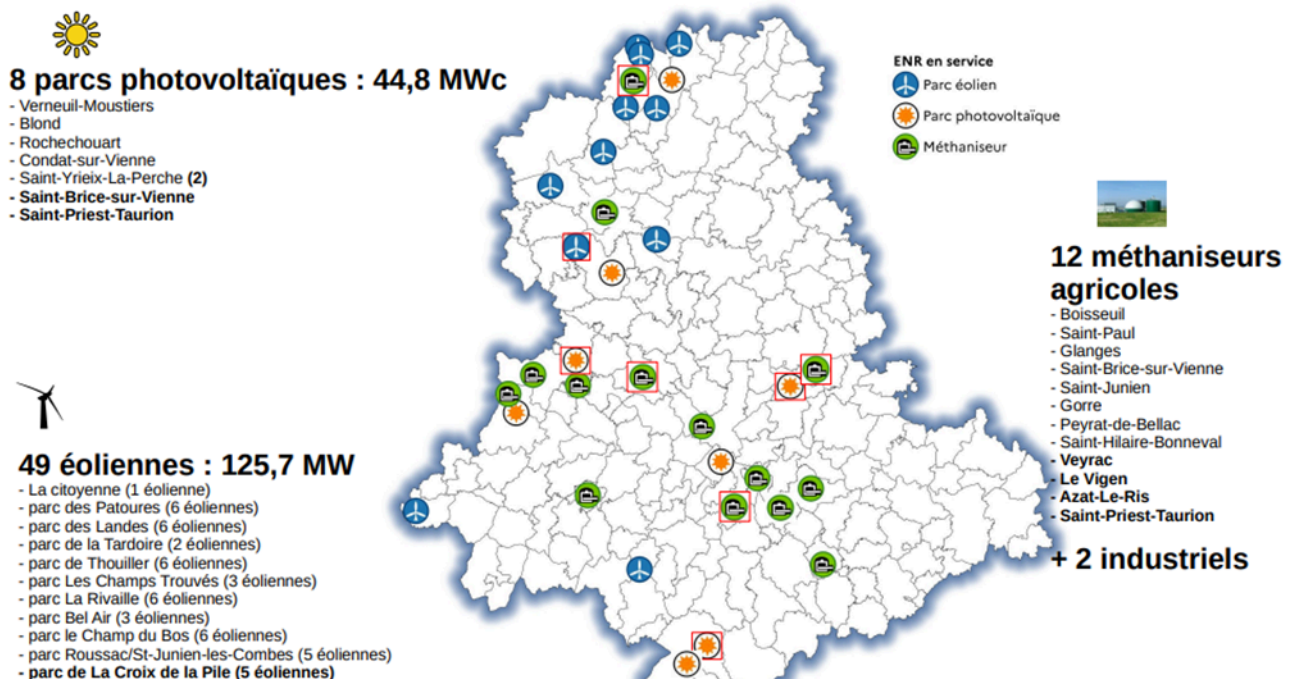


La production réelle d'énergie renouvelable en Haute-Vienne est de 4 688 GWh en 2020, soit 11,3 % de la production de la Nouvelle-Aquitaine. La part des énergies renouvelables représentait **41,6 % de l'énergie finale consommée dans le département en 2020**. Rapportée à la population, la production réelle d'énergies renouvelables dans ce territoire est de 12,6 MWh par habitant en 2020, à comparer à la moyenne régionale (6,9 MWh/hab).

Illustration : Contributions départementales au bilan EnR en Nouvelle-Aquitaine en 2020 (source AREC)

En 2020, les énergies renouvelables de la Haute-Vienne s'appuient **en grande majorité sur la biomasse (85 %)**, ceci du fait de l'usage du bois énergie ainsi que de la valorisation des sous-produits de l'industrie du bois. Arrivent ensuite dans la production départementale d'EnR les filières « hydraulique » (6,2 %) et « pompe à chaleur » (3,9 %), avec des parts inférieures à celles de Nouvelle-Aquitaine (respectivement 9,3 et 7,1 %). Enfin, les poids de l'éolien (2,8 %) et surtout du photovoltaïque (2,0 %) apparaissent faibles en comparaison des niveaux régionaux.

Carte des EnR en service au 1^{er} mars 2023 en Haute-Vienne



L'agriculture est très concernée par le développement des énergies renouvelables, que ce soit via le photovoltaïque (agrivoltaïsme) ou la méthanisation :

Place du photovoltaïque installé et en projet sur les terres agricoles en Haute-Vienne fin 2023 :

- Centrales en service : 70 MW (107 ha)
Dont sur terres agricoles : 23 MW (44 ha)

- Autorisées : 157 MW (200 ha)
Dont sur terres agricoles : 92 MW (128 ha)

- En cours d'instruction : 807 MW (1011 ha)
Dont sur terres agricoles : 721 MW (894 ha)

Sur 57 projets PV au sol :
54 % sur terres agricoles, pour 80 % de la puissance et de la surface totale

Ce très fort développement des énergies renouvelables sur les terres agricoles va être renforcé par la Loi de mars 2023 sur "l'accélération des énergies renouvelables". La question de l'articulation énergies renouvelables et agriculture fait l'objet de nombreux débats au sein de la profession et de la population. Ce sujet sensible n'est pas traité dans cette partie "état des lieux", mais fera l'objet des questions centrales à discuter lors de la phase de débat.

2.6 Impacts du dérèglement climatique sur l'agriculture

IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

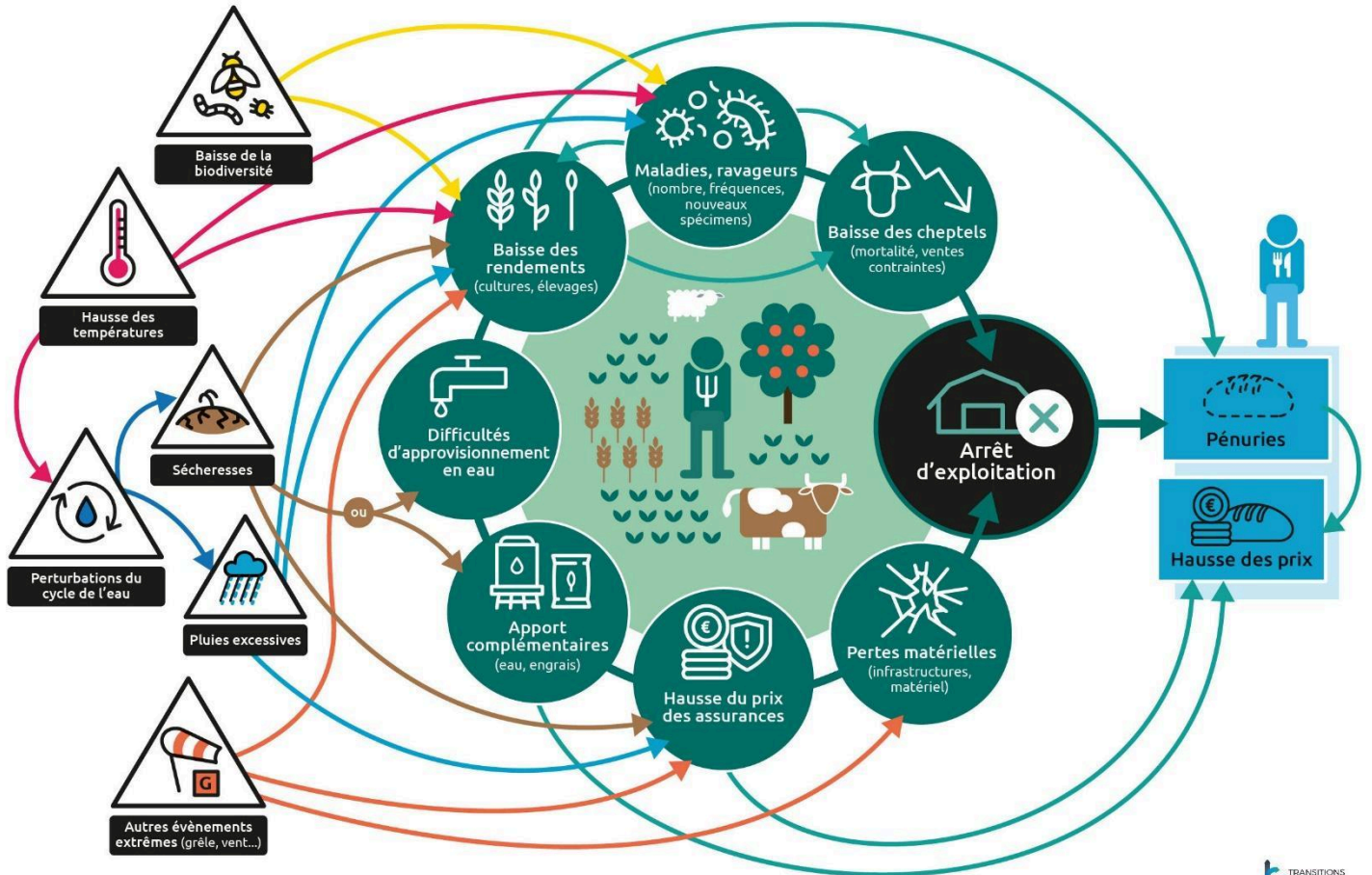


Schéma : Lucile ERBS

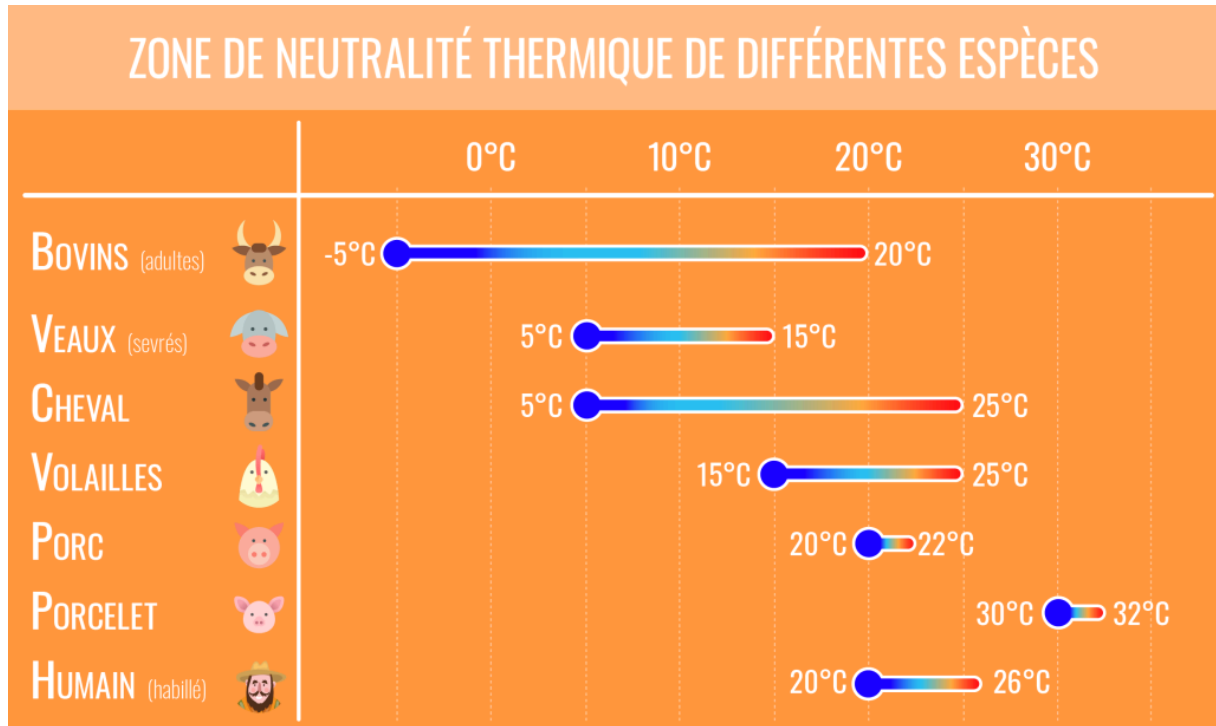
Comme le montre le schéma ci-dessus, le dérèglement climatique a et aura des impacts multiples sur l'agriculture et l'élevage. Compte tenu de la spécificité de l'agriculture limousine, le focus a été principalement mis sur les impacts locaux du dérèglement sur l'élevage.

L'augmentation des températures induit un stress thermique des plantes et des animaux et une baisse des rendements.

2.6.1 Des animaux d'élevage non adaptés aux fortes chaleurs

Entre 20 °C et 25 °C les bovins commencent à sentir une gêne et vont chercher à se refroidir. A partir de 30 °C le stress est sévère. En cas de stress thermique, la fréquence respiratoire augmente, les animaux ont des passages plus fréquents aux points d'eau (jusqu'à + 50 % de besoins en eau passant de 85 à 120 L/jour), perdent de l'appétit et leur rumination ralentit, la production de lait baisse. Des signes sanitaires et physiologiques peuvent également apparaître : boiteries (du fait d'une réduction des déplacements et de stations debout prolongées), mammites, pertes minérales (liées à la transpiration et l'hypersalivation), baisse des défenses immunitaires, acidose, baisse de la reproduction, veaux plus petits à la naissance...

En cas de stress thermique intense, une augmentation de la mortalité peut être observée : en France, le taux de mortalité a été 24 % plus élevé qu'attendu suite à la canicule de 2003 et de 12 % suite à celle de 2006 (Morignat et al., 2014 - Source : Impacts du stress thermique sur les vaches laitières, CNIEL).

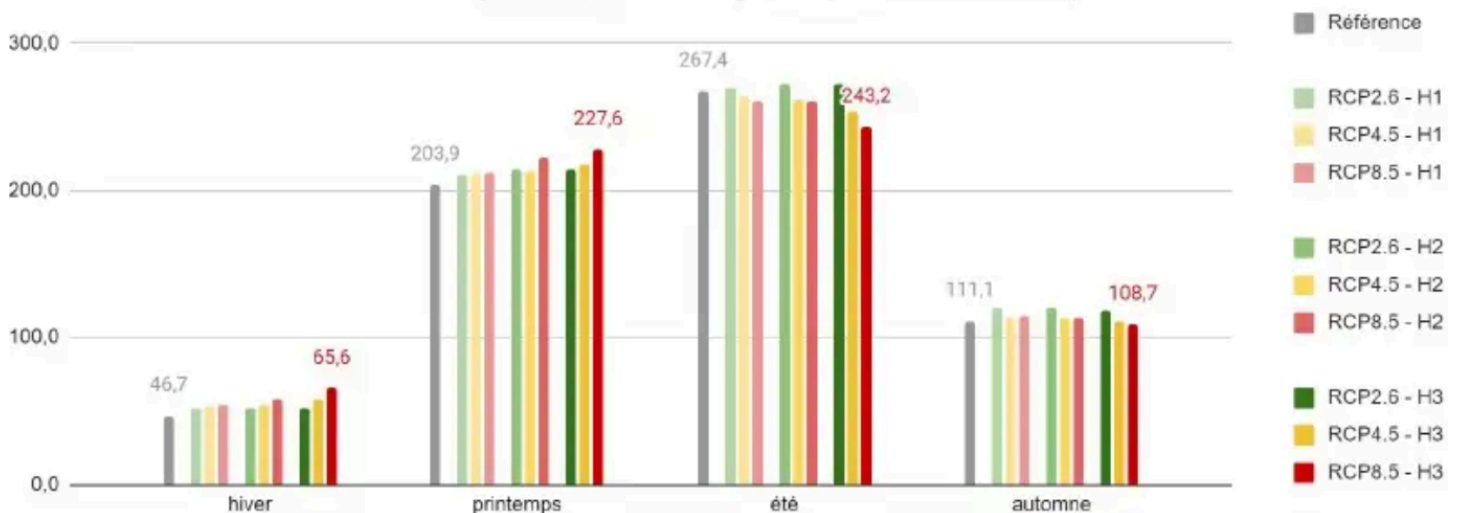


Source : chaire BEA - Vetagro Sup

2.6.2 Des sécheresses plus marquées entraînant des rendements moindres

L'augmentation des températures et de l'évapotranspiration associées à une diminution des précipitations au printemps et en été entraîneront une augmentation des sécheresses dont l'intensité et la durée seront plus marquées.

Évapotranspiration réelle cumulée (mm)
(par saison, médianes régionales par scénario et horizon)



(Horizons : H1 (2021-2050), H2 (2041-2070) et H3(2071-2100)), période de référence est 1976-2005

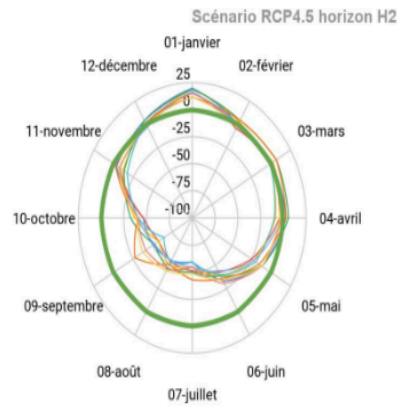
La question de la disponibilité de la ressource en eau, notamment pour l'abreuvement des animaux, pourra se poser compte tenu de l'étiage beaucoup plus marqué des cours d'eau du printemps à l'automne.

[↑ retour liste indicateurs](#)

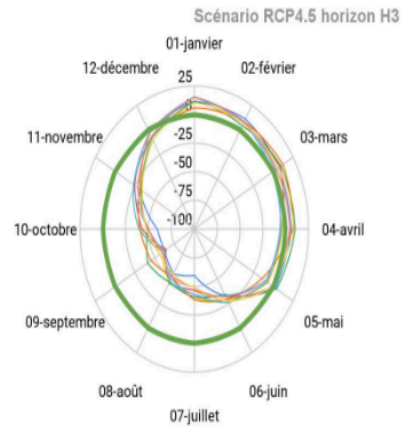
Note : les graphiques ci-contre sont présentés, dans chaque configuration Scénario x Horizon, pour chaque mois de l'année en écart par rapport au même mois en moyenne sur la période de référence (1976-2005), sur une échelle de +25% à -100%.

- La Briance à Condat-Sur-Vienne
- La Correze à Tulle (Aval)
- La Dordogne à Argental
- La Gartempe à Bessines-Sur-Gar
- La Grande Creuse à
- La Maronne à Pleaux
- La Vezere à Uzerche
- La Vienne à Verneuil-Sur-
- Le Taurion à St-Priest-
- REF

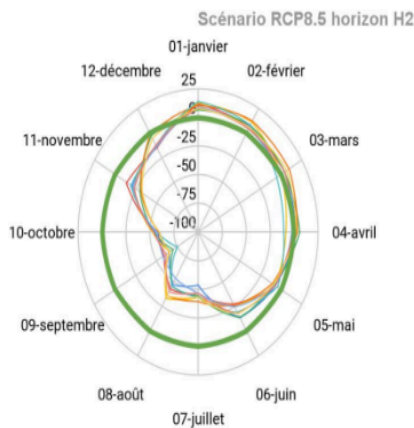
Ecart relatif de débit médian mensuel (%)



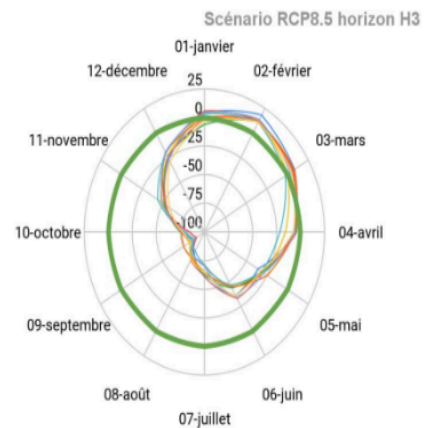
Ecart relatif de débit médian mensuel (%)



Ecart relatif de débit médian mensuel (%)



Ecart relatif de débit médian mensuel (%)



3. Pour une autonomie alimentaire renforcée et une résilience du secteur agricole : points forts et faiblesses de l'agriculture limousine

Le diagnostic du territoire est synthétisé ci-après sous forme d'un tableau Atouts/Faiblesses et Opportunités/Menaces au regard des objectifs de robustesse et de résilience du secteur en Limousin.

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <p>Le rôle noble et fondamental de l'agriculture : nourrir l'humanité avec des produits traçables de la fourche à la fourchette.</p> <p>L'importance de l'agriculture dans l'emploi local : en moyenne 2 fois plus d'emplois agricoles en Limousin qu'au niveau national, et jusqu'à 5 fois plus en Creuse.</p> <p>Un territoire d'élevage extensif. Production dominante avec des prairies couvrant + de 40 % du territoire Limousin, soit 2 fois plus qu'en Nouvelle-Aquitaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • très faible consommation énergétique de l'agriculture : moins de 5 % du total de l'énergie finale consommée du Limousin ; • forte présence de vieilles prairies permanentes : important stock de carbone dans le sol à maintenir ; • réseau de haies encore existant avec un potentiel de stockage carbone et jouant un rôle majeur pour la biodiversité (services écosystémiques) ; • présence de prairies avec un albédo supérieur aux terres arables : limite l'absorption des rayonnements solaires et donc la température du sol ; • peu de surfaces cultivées et peu de tendance au retournement => peu de surface déstockant le carbone du sol. <p>La tendance à la baisse du cheptel bovin et ovin entraîne mécaniquement une baisse de la production de gaz à effet de serre (GES) : baisse de 19 à 22 % des émissions de GES entre 2010 et 2020 selon les départements limousins.</p> <p>Une dépendance aux antibiotiques en baisse, pour l'élevage entre 2012 et 2021.</p> <p>Une utilisation relativement faible des produits phytosanitaires (sauf sur le secteur de la pomiculture) et faible pollution aux nitrates.</p> | <p>Une profession agricole en souffrance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • baisse marquée du nombre d'emplois agricoles (-3 000, soit -16% entre 2009 et 2020) ; • disparition d'1/3 des exploitations entre 2010 et 2020 ; • manque d'accompagnement entre la formation et les premières années d'installation ; • manque d'attractivité professionnelle : revenus faibles, charge de travail importante, image négative... <p>Un vieillissement marqué de la profession : d'ici 2030, la moitié des agriculteurs pourra prétendre à la retraite.</p> <p>Un tissu économique fragile. Une perte plus rapide des emplois agricoles à l'échelle du Limousin (-21 % entre 2010 et 2020) comparativement à la France (-11 %).</p> <p>Des revenus en élevage les plus bas parmi les revenus en Limousin : le niveau de vie médian des ménages agricoles en Limousin est inférieur à 20 000 €.</p> <p>Une très forte spécialisation des exploitations en bovin viande : 50 % des exploitations en Corrèze, 56 % en Creuse et 42 % en Haute-Vienne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • dispersion de la valeur ajoutée sur le revenu agricole => faibles niveaux de vie • impact fort sur les territoires de la « crise de l'élevage » : concentration des fermes, baisse des cheptels... • forte participation à la production de gaz à effet de serre (GES) via la production de méthane : 49 % des GES du Limousin sont d'origine agricole et 95 % des émissions de méthane (CH4) en Limousin proviennent de l'agriculture • d'anciennes prairies qui ne stockent plus et un affaiblissement du réseau de haies qui ne permet pas de compenser les émissions de GES (moins de 20 % des émissions seraient stockées selon l'AREC) • utilisation de produits antibiotiques pouvant impacter |

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <p>Les services écosystémiques importants des haies : refuge de biodiversité, diminution du ruissellement et de l'impact du vent, abris pour les animaux (ombres notamment), complément fourrager, stockage du carbone...</p> <p>Des surfaces agricoles encore accessibles : les terres agricoles (non bâties) sont peu chères ($\approx 3\ 000$ €/ha) : les prix moyens sont 2 à 3 fois moins élevés dans les départements limousins comparés aux autres départements de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Une Surface Agricole Utile (SAU) totale relativement stable : perte inférieure à 1 % en Corrèze et Creuse entre 2010 et 2020, plus marquée en Haute-Vienne : -1,8 %.</p> <p>Un foncier agricole qui pourrait permettre de produire localement une part significative des besoins du territoire : la surface totale des terres agricoles permettrait de nourrir l'ensemble de la population limousine actuelle à condition d'une diversification des productions.</p> <p>Une tendance à un retour à davantage de diversification. Les études historiques montrent que la polyculture dominait en Limousin avant le XIX^e siècle : seigle, châtaignes, sarrasin, froment, cultures jardinatoires, avoine, lin et chanvre, vignes, raves, pommes de terre... Les animaux servaient alors essentiellement de force de travail et comme fournisseurs de matière première (laine). La spécialisation en élevage étant intervenue avec l'essor des moyens de transport (rail) et des villes.</p> <p>Des exploitations maraîchères en augmentation entre 2010 et 2020.</p> <p>La SAU en agriculture biologique a plus que doublé entre 2013 et 2021 et le nombre de producteurs labellisés a plus que triplé.</p> <p>Certains secteurs ont des orientations technico-économiques plus diversifiées : polyculture et polyélevage autour de Limoges, à l'ouest de la Corrèze et au sud-ouest de la Haute-Vienne autour d'un bassin tourné vers l'arboriculture.</p> <p>Une tendance à la diversification pour les nouvelles exploitations installées après 2010 par rapport à celles installées avant 2010 :</p> | <p>la biodiversité et la santé (antibiorésistance)</p> <p>Peu d'engraissement local au regard du nombre d'animaux produits : de nombreux animaux sont exportés limitant fortement la création de valeur ajoutée directe pour les producteurs.</p> <p>Des abattoirs vieillissants et peu adaptés : pas d'abattoir en Creuse, peu d'abattoirs de volailles. L'essentiel de la production bovine est abattu à l'étranger.</p> <p>Des surfaces agricoles qui connaissent d'importantes mutations notamment une diminution du nombre totale de fermes :</p> <ul style="list-style-type: none"> le Limousin a perdu $\frac{1}{4}$ de ses fermes entre 2010 et 2020 forte diminution des petites fermes : baisse de 45 % des petites exploitations (moins de 20 ha) représentant les $\frac{2}{3}$ des disparitions d'exploitations entre 2010 et 2020 diminution importante des exploitations à dominante élevage : - 40 % pour les exploitations "ovins" et de - 27 % (Haute-Vienne) à - 42 % (Corrèze) pour les exploitations "bovins viande" entre 2010 et 2020 <p>Un agrandissement des exploitations plus rapide qu'au niveau national : la SAU moyenne a bondi de près de 31 % entre 2010 et 2020.</p> <p>Hors Corrèze, les exploitations sont en moyenne plus grandes que celles au niveau national (jusqu'à 32 % plus grandes pour celles de Creuse avec 91 ha en moyenne).</p> <p>La typologie des exploitations de + en + grandes et avec de nombreux bâtiments (spécialisation élevage) entraîne des difficultés accrues de reprise.</p> <p>L'agrandissement implique une mécanisation accrue et donc une dépendance aux énergies plus importantes.</p> <p>Une concurrence du foncier autour des villes : 150 ha par an en moyenne de surfaces agricoles qui disparaissent au profit de l'urbanisation en Haute-Vienne entre 2010 et 2020.</p> <p>Une hyperspécialisation source de risques :</p> <p>Grande dépendance à l'approvisionnement extérieur pour les exploitations non autonomes pour l'alimentation de leurs cheptels : logistique, coûts des aliments...</p> <p>Forte dépendance des producteurs aux marchés de ventes mondiaux : fluctuation des prix, dépendance aux chaînes logistiques...</p> <p>Pas de production locale d'engrais chimiques : forte dépendance des flux et des marchés.</p> |

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● davantage de femmes cheffes d'exploitation ; ● davantage d'exploitations en agriculture biologique ; ● davantage de hors cadre familiaux ; ● davantage d'exploitations vendant en circuits courts; ● davantage de micro et petites exploitations; ● diversification des activités au sein d'une même exploitation ; ● transformation : lait, viande, fruits/légumes; ● activités secondaires : tourisme, accueil à la ferme,... ● vente directe ; ● production d'énergie renouvelable (EnR) : bois plaquette des haies, méthanisation, agrivoltaïsme... <p>Nombreuses structures de formation : 4 lycées agricoles et une maison familiale et rurale.</p> | <p>Dépendance à l'approvisionnement en eau pour l'abreuvement des animaux.</p> <p>Un endettement important accentuant les résistances aux changements.</p> |

Document de travail

| OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---|--|
| Eau - Énergie-Climat-Biodiversité | |
| <p>En Limousin, si la répartition annuelle des précipitations change, la quantité totale annuelle de pluie devrait rester la même.</p> <p>De nouvelles productions sont possibles : certaines espèces pourraient être cultivées en Limousin (exemple en Corrèze avec déjà des amandiers, grenadiers, pistachiers...).</p> <p>Production d'énergie renouvelable (EnR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diversification possible des revenus • des solutions techniques permettant de maintenir voire même de sécuriser des niveaux de production agricoles des sols sont possibles (ex. : ombrage baissant la température localement). | <p>Un contexte pédoclimatique en Limousin rendant complexe la gestion de l'eau : faible stockage souterrain en eau (sol granitique avec des nappes très réactives) et allongement et intensification des périodes de sécheresse => tension sur la ressource => risque de conflits d'usages.</p> <p>Le changement climatique va induire notamment une augmentation des besoins en eau (évapotranspiration plus importante et diminution des précipitations au printemps et en été) et une plus forte sensibilité des animaux et des végétaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation des périodes de fortes chaleurs et de canicules : stress thermique important et baisse des rendements animaux et végétaux ; • sécheresses plus longues et plus intenses augmentant fortement le nombre de jours avec un sol sec ; • plus de risques de gel tardifs : impact sur les bourgeons et la production fruitière. <p>Risques accrus de tensions et concurrences sur l'usage de l'eau.</p> <p>Fragilisation et dépérissement des haies en Limousin : arrachages, tailles peu adaptées avec risque accru de maladies, mortalités des végétaux (sécheresses, canicules, vieillissement...).</p> <p>La conjonction de la faiblesse du prix des terres agricoles et du faible revenu tiré des productions agricoles peut conduire des investisseurs à extraire de la SAU des terres qui ont un intérêt agricole.</p> <p>Production d'énergie renouvelable (EnR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nouvelles pratiques au détriment de l'activité agricole ; • accaparement des terres ; • augmentation des coûts du foncier ; • complexification supplémentaire de la transmission des exploitations. <p>Chute de la biodiversité, auxiliaires de culture</p> <p>Apparition de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies</p> |

OPPORTUNITÉS

MENACES

Alimentation - Santé et environnement

Une baisse de la consommation totale de viande notamment bovine pourrait entraîner/encourager une diversification des productions.

Un changement de régime alimentaire est observé : meilleur apport nutritionnel, diversification de l'alimentation, baisse des maladies liées à une mauvaise alimentation...

Une diversité de sites d'approvisionnement en produits locaux (magasins de producteurs, paniers, marchés de plein vent) en zone urbaine, mais moindre en zone rurale.

Un foncier agricole qui pourrait permettre l'autosuffisance : la surface totale des terres agricoles permettrait de nourrir l'ensemble de la population limousine actuelle à condition d'une diversification des productions. Exemple en Haute-Vienne, à régime alimentaire actuel (carné et avec 6 % de bio dans l'alimentation), 134 400 ha sont suffisants pour nourrir la population du département (286 006 ha de SAU en 2020).

Plusieurs projets alimentaires territoriaux (PAT), outil d'engagement d'une dynamique locale sur plusieurs territoires, mais à conforter.

De nombreuses industries agro-alimentaires (IAA) favorisant la transformation de viande bovine et ovine et de fruits principalement et offrant de nombreux emplois locaux : près de 4 000 emplois dans les IAA, plus de 1 600 dans l'artisanat commercial et près de 2 000 dans le commerce de gros de produits

Une diminution du budget des ménages consacré à l'alimentation : au début des années 1960, 35 % des dépenses de consommation des ménages concernaient l'alimentation, en 2000, ce taux avoisine les 20 %.

Principaux achats alimentaires dans les grandes et moyennes surfaces (GMS) : problématique des prix d'achat trop bas pour les producteurs.

Baisse de la consommation totale de viande notamment bovine : perte de marchés pour les éleveurs. La baisse de consommation de viande bovine est plus rapide que celle de la viande : en 1990 les français consommaient en moyenne 106 kg de viande par an dont 30 kg de viande bovine ; en 2021, ils consommaient 89 kg de viande par an (baisse de 16 %) en moyenne dont 22 kg de viande bovine (-26 %). En 2020, 24 % du budget alimentation concerne la viande.

Forte consommation de viandes d'origine UE / hors UE, incitée par des accords bilatéraux nationaux.

Baisse conjoncturelle de la consommation de produits labellisés Bio notamment dans la grande distribution.

Inflation et précarité alimentaire en augmentation.

Persistance d'une « mauvaise alimentation » : augmentation des coûts de santé, de dépollution de l'eau... La FAO estime les coûts cachés de l'alimentation en France à 177 Mds de dollars (pour 191 Mds de dépenses d'alimentation) dont 132 Mds pour les maladies liées au régime alimentaire, 18 Mds pour l'usage des terres, 17 Mds pour l'azote, et 8 Mds pour le climat, mais les coûts sur l'environnement de cette étude pourraient être sous-évalués.

Une très forte dépendance aux chaînes d'approvisionnement et aux marchés nationaux voire internationaux pour l'alimentation : **le territoire est largement déficitaire pour la production de légumes, légumineuses, pommes de terre, fruits, lait, volailles...** → faible résilience alimentaire malgré la présence encore importante des productions familiales.

Peu d'entreprises agro-alimentaires hors bovins ovins et fruits : peu de valeur ajoutée possible pour les autres productions (volailles, légumes, lait...).

Des industries agro-alimentaires (IAA) qui ne se fournissent pas forcément en local.

| OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---------------|---|
| alimentaires. | <p>Peu d'entreprises de transformation des coproduits utilisant les animaux locaux (ex : tannerie et peaux des bovins).</p> <p>Présence fréquente de bactéries coliformes dans l'eau issues de l'élevage.</p> <p>Émergence de nouvelles maladies impactant les élevages (exemple de la maladie hémorragique épizootique – MHE).</p> |

Document de travail

4. Annexes

4.1 Production brute standard (PBS)

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/D-PBS/methodon/>

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque c'est possible. Ces coefficients sont volontairement structurels, calculés en moyenne sur cinq années.

Dimension économique : pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019 (« PBS 2017 »). Afin d'étudier l'évolution de la structure des exploitations depuis le dernier recensement, c'est-à-dire sans prise en compte des variations des prix et rendements entre 2010 et 2020, les coefficients de la PBS 2017 ont été appliqués aux résultats du recensement agricole 2010 (en lieu et place des coefficients de 2007 utilisés au moment de la diffusion des résultats de ce recensement). Cette neutralisation de l'évolution des prix et rendements permet d'expliquer l'évolution de la répartition des exploitations dans les classes de dimension économique par le seul effet de l'agrandissement de la taille des exploitations.

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique (Cdex). En 2020, la classification en dimension économique a été revue, afin de mieux refléter la répartition des exploitations selon leur PBS. Les exploitations sont désormais classées en quatre catégories de taille, contre trois auparavant.

Ainsi, sont considérées :

- « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- « moyenne », celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;
- « grande », celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Orientation technico-économique : la contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique-Otex). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

4.2 Spécialisation territoriale de la production agricole française en 2020



Orientation technico-économique des communes

Productions végétales

- Céréales et/ou oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Légumes ou champignons
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Viticulture

Productions animales

- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Ovins ou caprins
- Équidés et/ou autres herbivores
- Porcins
- Volailles
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)

Autres

- Polyculture et/ou polyélevage
- Sans exploitation

L'orientation technico-économique (Otex) correspond ici à l'Otex dominante calculée au niveau communal.

Elle dépend de la production agricole dominante observée à cet échelon géographique, c'est-à-dire générant au moins les deux tiers de la production brute standard (PBS) de la commune.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la PBS, par hectare ou par tête d'animal présent dans la commune.

Édition 2021
ISBN : 978-231-162015-5
Réf. : Carte-RA2020-otex

Source : Agreste - Recensement agricole 2020, données provisoires

© INRAE-CEPVA - IGN
COPRÉSENTATION © Olivier POIVRE
RA2020 - SSP - Mission d'État et de données, les données attributées et de l'État - Les données
Bureau des statistiques et cultures, construction et de forêts



<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Carte-RA2020-otex/detail/>

4.3 Le rôle complexe des prairies et la séquestration du carbone en Limousin

HAL Id: hal-02824535 <https://hal.inrae.fr/hal-02824535>

Les principaux puits de carbone terrestres sont les forêts et les prairies. Néanmoins, le stockage pérenne dans le sol représente seulement moins de 10 % du carbone fixé par la photosynthèse, il correspond donc à un phénomène en marge du flux majeur constitué par le couple photosynthèse/respiration.

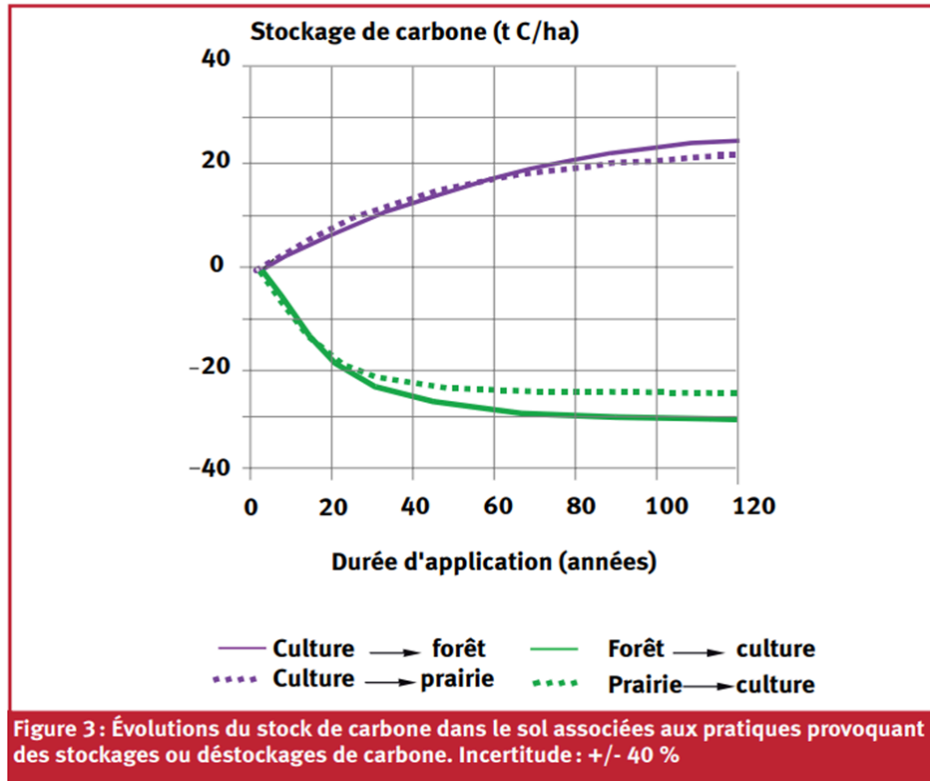
Stock de carbone dans le sol par hectare, sur l'horizon 0-30 cm, en fonction du type d'occupation du sol

| Type de couvert | Stock de carbone (t C/ha) |
|--------------------|---------------------------|
| Terre arable | 43 |
| Prairie | 70 |
| Forêt mélangée | 70 |
| Pelouse d'altitude | 93 |

Source : Arrouays et al., 2002

Le stockage du carbone est non linéaire. Rapide durant les 30 à 40 premières années, il ralentit ensuite. Il dépend en effet de la cinétique de décomposition de la matière organique par la communauté microbienne du sol, et tend à terme vers un équilibre où les entrées et les sorties se compensent. Cependant, il ne semble pas y avoir de limite temporelle au stockage du carbone, des prairies très anciennes pouvant continuer à stocker du carbone sur de très longues périodes.

Par ailleurs, la conversion d'une prairie (ou d'une forêt) en culture, du simple fait du travail du sol, engendre un déstockage de carbone deux fois plus rapide et deux fois plus important durant les 20 premières années que le stockage induit par la conversion inverse. En effet, ces conversions engendrent des conditions qui conduisent à une perte du carbone stocké par le sol, libéré dans l'atmosphère sous forme de CO₂ (aération du sol, accroissement de la minéralisation, etc.).



Source : Arrouays et al., 2002

Au final, deux voies sont identifiées pour limiter les pertes de carbone par les sols et favoriser leur capacité à compenser l'effet de serre :

- maintenir les stocks de carbone actuels par la conservation des surfaces en prairie permanente existantes et éviter leur retournement ;
- favoriser l'accroissement annuel des stocks de carbone, tout en tenant compte des caractères réversibles et vulnérables de ce processus.

Les facteurs d'influence du stockage de carbone dans les sols. La dynamique de stockage du carbone dans les sols est un phénomène complexe qui est influencé par plusieurs paramètres environnementaux ou en lien avec les pratiques agricoles. Effets antagonistes des changements climatiques :

- L'augmentation historique de la concentration en CO₂ atmosphérique accroît actuellement la capacité des couverts végétaux à fixer le carbone atmosphérique pour le convertir en biomasse par photosynthèse ;
- A contrario, on peut craindre que l'emballement des changements climatiques puisse être responsable d'une accélération de la minéralisation de la matière organique stockée.

Impact du changement d'usage des terres :

| Conversion de terres | Flux additionnel annuel moyen en t C/ha/an (scénario à 20 ans) | Équivalences en CO ₂ émis ou capté (t eq. CO ₂ /ha/an) ¹⁰ |
|----------------------------------|--|--|
| | | Stockage de carbone |
| Culture - > Prairie Permanente | 0,49± 0,26 | 0,84 à 2,75 |
| Culture - > Boisement | 0,44±0,24 | 0,73 à 2,49 |
| Prairie permanente - > Boisement | inférieur à + 0,1 ± 0,2 | - 0,1 à 0,3 |
| | Déstockage de carbone | Émissions de CO ₂ |
| Prairie permanente - > Culture | -0,95 ± 0,3 | 2,4 à 4,6 |
| Bois - > Culture | -0,75 | 2,75 |
| Bois - > Prairie permanente | -0,1±0,1 | 0 à 0,7 |

Source : Arrouays et al., 2002.

Il est important de bien gérer les prairies : viser la pérennité du couvert, un apport d'azote raisonné et un pâturage optimal

La dynamique d'évolution du carbone dans le sol dépend des pratiques de gestion des prairies qui peuvent avoir un effet sur les conditions physico-chimiques du milieu et de la protection physique des matières organiques du sol :

- l'augmentation de la durée de la rotation impliquant des prairies temporaires ou la conversion de prairies temporaires en prairies permanentes augmente le stockage de carbone ;
- l'apport modéré d'azote organique accroît la séquestration du carbone (engrais, déjections), a contrario, une carence en azote peut provoquer un déstockage de carbone. Les microbes du sol puisent dans les réserves de l'humus du sol, lorsque le ratio C/N est faible, d'où un déstockage de carbone. Néanmoins, cette situation est très peu fréquente car le trèfle blanc s'installe progressivement dans une prairie ;
- la nature du couvert végétal influence la capacité d'un agrosystème à séquestrer du carbone : la présence de légumineuses permet une autorégulation en azote et donc le maintien du stock de carbone de l'humus (pas de carence) ;
- Le pâturage permet un meilleur stockage de carbone que la fauche via un apport direct de matière organique par les déjections et moins d'exportation de carbone du fait de l'herbe résiduelle. Inversement, la fauche exclusive et fréquente de la prairie peut conduire à des niveaux de prélèvement trop forts (exportations de carbone importantes et répétées) ;
- l'intensité du pâturage joue également sur les niveaux de stockage, en lien avec l'herbe résiduelle. Les pâturages très ras laissent moins d'organes aériens, sources de litière puis de carbone, et le surpâturage peut engendrer une dégradation du couvert végétal. Inversement, les pâturages plus laxistes laissent davantage d'organes sénescents.

| Pratiques mises en place sur prairies | Flux de stockage additionnel annuel moyen/ha (scénario à 20 ans) |
|--|--|
| Augmentation de la durée des prairies temporaires et intensification raisonnée | 0,1 à 0,5 ± 0,25 t C/ha/an |
| Conversion de prairies temporaires en prairies permanentes | + 0,3 à 0,4 ± 0,25 t C/ha/an |
| Intensification modérée des prairies permanentes pauvres (fertilisation) | + 0,2 ± 0,25 t C/ha/an |

Source : Arrouays et al., 2002.

Prairie temporaire : prairie renouvelée depuis moins de 6 ans (en rotation avec des cultures)

Prairie permanente : prairie naturelle ou semée depuis plus de 6 ans (destinée à rester en place)

Au niveau des cultures, les principaux facteurs de variation sont les suivants :

- une diminution du travail du sol, voire un passage au non-travail, limite le phénomène de déstockage de carbone (l'effet bénéfique du passage au non-labour est toutefois réversible) ;
- La restitution au sol des résidus de la culture ou l'épandage de déchets organiques, de même que l'implantation de cultures intermédiaires (avec non-exportation des résidus pour éviter le sol nu) accroissent les apports de matières organiques.

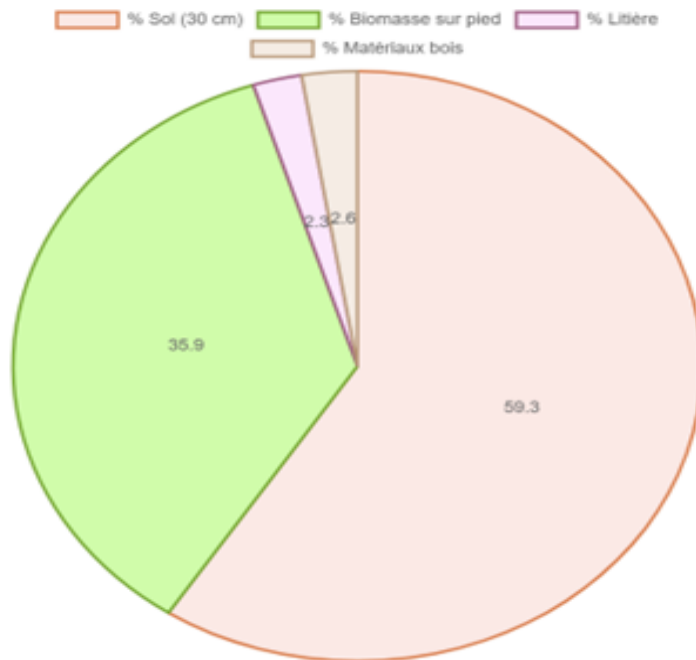
Pour les grandes cultures, la mise en œuvre des pratiques visant à limiter le travail du sol et enrichir le sol en matière organique sont également à préconiser pour conserver et accroître les stocks de carbone du sol. De même, la transition du non labour au labour est à éviter, car le déstockage est deux fois plus rapide que le stockage.

Stockage et flux de carbone en Limousin (outil "Aldo" : <https://aldo-carbone.ademe.fr/>)

En Haute-Vienne : une séquestration nette de carbone de 638,1 ktCO₂e / an et un stock total de 50,8 MtC, à préserver !

Si tout ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 186 225 ktCO₂e. À ce jour, il y a une augmentation de 1,3 % du stock par an.

Répartition du stock de carbone par réservoir, toutes occupations du sol confondues



Stocks de carbone par occupation du sol

| Occupation du sol | Surface (ha) | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) |
|-------------------|--------------|------------------------|-----------------------|
| Forêts | 128162 | 23942813 | 47 % |
| Prairies | 201470 | 14037555 | 28 % |
| Cultures | 143621 | 7144282 | 14 % |
| Sols artificiels | 21415 | 843433 | 2 % |
| Zones humides | 1989 | 248589 | 1 % |
| Vergers | 373 | 23109 | 0 % |
| Vignes | 0 | 0 | 0 % |

Autres stocks de carbone

| Réservoir | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) |
|---------------|------------------------|-----------------------|
| Haies | 3246405 | 6 % |
| Produits bois | 1302408 | 3 % |

Flux de carbone (tCO2e/an) par occupation du sol, tous réservoirs confondus

Les flux de référence pour les changements d'occupation des sols sont issus de données du Réseau de Mesures de la Qualité des Sols (RMQS) du GIS-SOL entre 2001 et 2011 et calculés par occupation du sol et

par grande région pédoclimatique. La zone pédoclimatique majoritaire est affectée à l'EPCI conformément aux travaux du CITEPA.

Les flux de référence à l'ha dans la biomasse de forêt sont issus de l'inventaire forestier de l'IGN entre 2011 et 2020 et calculés par typologie de forêt et par grande région écologique.

Les flux de référence pour les pratiques agricoles stockantes sont des valeurs moyennes nationales (travaux INRAE 2013).

Changement d'occupation des sols (ha/an) : les surfaces annuelles moyennes de changement d'occupation de sols sont issues de la comparaison de Corine Land Cover 2012 et 2018 divisées par 6 ans pour calculer la surface moyenne annuelle de changement (ha / an). L'année concernée par le diagnostic des flux des changements d'occupation des sols correspond donc à une année théorique moyenne des 6 dernières années.

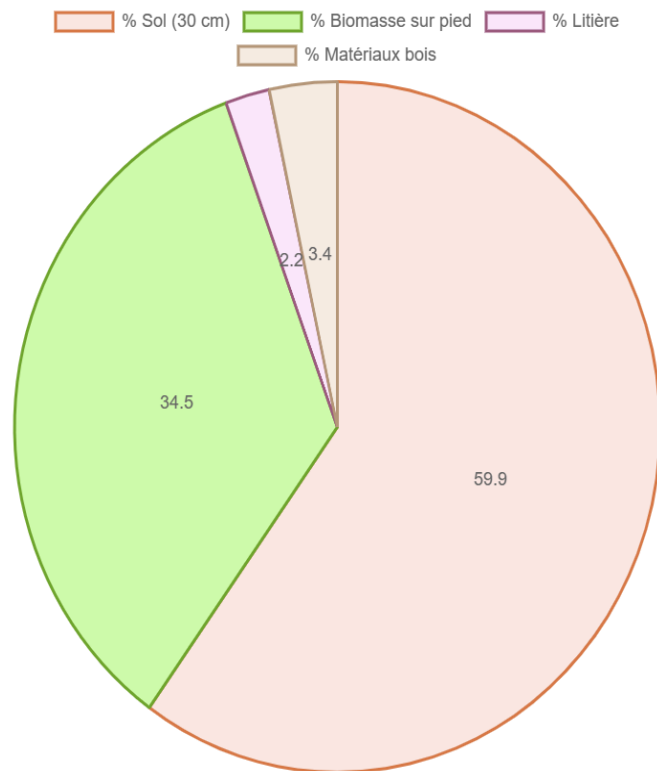
Flux de carbone par occupation du sol finale

| Occupation du sol finale | Sequestration tCO ₂ e / an | | |
|--------------------------|---------------------------------------|---------------|---|
| Forêts | 624 430 | séquestration | ? |
| Produits bois | 17 073 | séquestration | ? |
| Sols artificiels | -3 477 | émission | ? |
| Prairies | 30 | séquestration | ? |
| Cultures | -2 | émission | ? |
| Zones humides | Pas de données | | ? |
| Vergers | Pas de données | | ? |
| Vignes | Pas de données | | ? |

En Creuse : Une séquestration nette de carbone de 661,3 ktCO₂e / an et un stock total de 61,2 MtC, à préserver !

Si tout ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 224 390 ktCO₂e. À ce jour, il y a une augmentation de 1,1 % du stock par an.



Répartition du stock de carbone par réservoir, toutes occupations du sol confondues



Stocks de carbone par occupation du sol

| Occupation du sol | Surface (ha) | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) | |
|-------------------|--------------|------------------------|-----------------------|---|
| Forêts | 149 499 | 29 471 663 | 48 % | ? |
| Prairies | 231 974 | 18 490 514 | 30 % | ? |
| Cultures | 133 100 | 6 735 844 | 11 % | ? |
| Sols artificiels | 7 821 | 320 479 | 1 % | ? |
| Zones humides | 2 082 | 260 251 | 0 % | ? |
| Vergers | 0 | 0 | 0 % | ? |
| Vignes | 0 | 0 | 0 % | ? |

Autres stocks de carbone

| Réservoir | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) |
|---------------|------------------------|---|
| Haies | 3 858 977 | 6 %  |
| Produits bois | 2 059 530 | 3 %  |

Flux de carbone par occupation du sol finale

| Occupation du sol finale | Sequestration tCO ₂ e / an | | |
|--------------------------|---------------------------------------|---------------|---|
| Forêts | 634 807 | séquestration |  |
| Produits bois | 26 998 | séquestration |  |
| Sols artificiels | -475 | émission |  |
| Prairies | -59 | émission |  |
| Cultures | Pas de données | |  |
| Zones humides | Pas de données | |  |
| Vergers | Pas de données | |  |
| Vignes | Pas de données | |  |

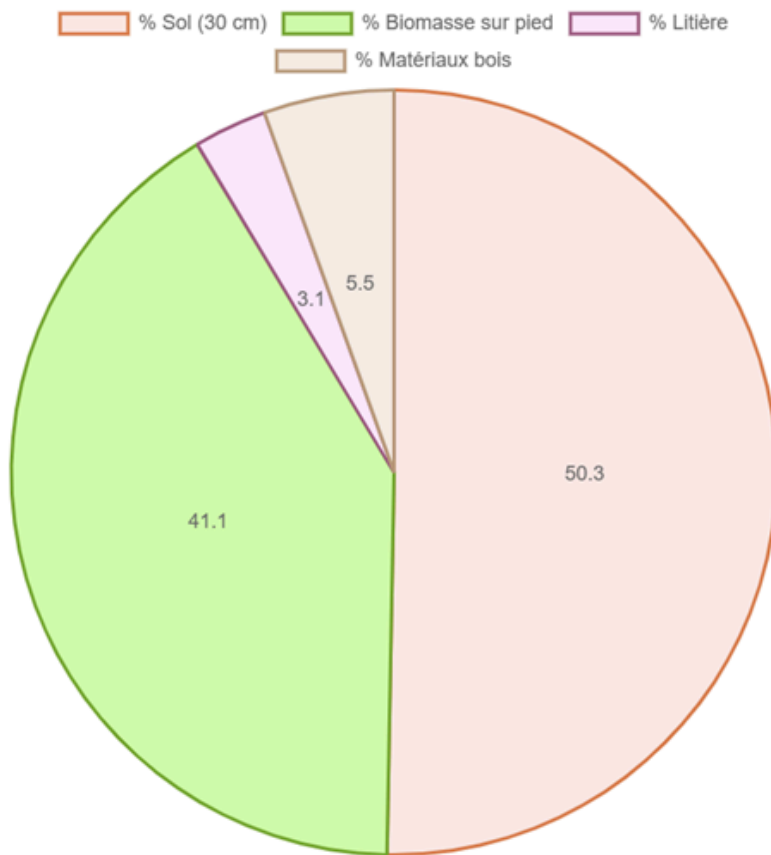
En Corrèze :

NB de l'outil ALDO : La sélection de territoires trop éloignés géographiquement n'est pas pertinente (les valeurs de référence des stocks et flux de carbone à l'hectare varie selon l'emplacement du territoire). Nous vous recommandons, si tel était le cas, d'obtenir vos résultats de manière séparée pour chacun des territoires sélectionnés pour avoir une vision plus contrastée et localisée des spécificités locales.

Une séquestration nette de carbone de 1 154,1 ktCO₂e / an et un stock total de 82,9 MtC, à préserver !

Si tout ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 304 077 ktCO₂e. À ce jour, il y a une augmentation de 1,4 % du stock par an.

Répartition du stock de carbone par réservoir, toutes occupations du sol confondues



| Occupation du sol | Surface (ha) | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) | |
|-------------------|--------------|------------------------|-----------------------|---|
| Forêts | 285 157 | 55 206 535 | 67 % | ? |
| Prairies | 183 976 | 14 521 992 | 18 % | ? |
| Cultures | 116 235 | 5 787 160 | 7 % | ? |
| Sols artificiels | 16 799 | 680 421 | 1 % | ? |
| Zones humides | 4 653 | 581 686 | 1 % | ? |
| Vergers | 2 492 | 154 495 | 0 % | ? |
| Vignes | 0 | 0 | 0 % | ? |

Autres stocks de carbone

| Réservoir | Stocks de carbone (tC) | Stocks de carbone (%) | |
|---------------|------------------------|-----------------------|---|
| Produits bois | 4551378 | 6 % | ? |
| Haies | 1446404 | 2 % | ? |

Flux de carbone par occupation du sol finale

| Occupation du sol finale | Sequestration tCO ₂ e / an | | |
|--------------------------|---------------------------------------|---------------|---|
| Forêts | 1113 349 | séquestration | ? |
| Produits bois | 59 663 | séquestration | ? |
| Prairies | -10 883 | émission | ? |
| Sols artificiels | -6 209 | émission | ? |
| Cultures | -2 622 | émission | ? |
| Vergers | 754 | séquestration | ? |
| Zones humides | <i>Pas de données</i> | | ? |
| Vignes | <i>Pas de données</i> | | ? |

5. Poursuite du travail

Ce document présente l'état des lieux du territoire Limousin en matière d'alimentation et d'agriculture. Il est amené à être enrichi et complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il sera également analysé au regard des diagnostics des autres secteurs afin de permettre une vision systémique du territoire Limousin.

Le cabinet SCE travaille actuellement, dans le cadre d'un mécénat de compétence, à construire un outil permettant d'**apprécier les services écosystémiques rendus par les prairies limousines**. Ce travail permettra d'évaluer les stocks et flux de carbone d'une prairie en fonction de sa nature et des usages qui y sont présents mais également les services rendus par la prairie concernant la biodiversité, le cycle de l'eau, du phosphore et de l'azote...

Cet outil qui sera utilisable à différentes échelles - de l'exploitation agricole au territoire limousin en passant par les différentes échelles de territoires de projet - permettra d'évaluer les pratiques et les impacts des projets.

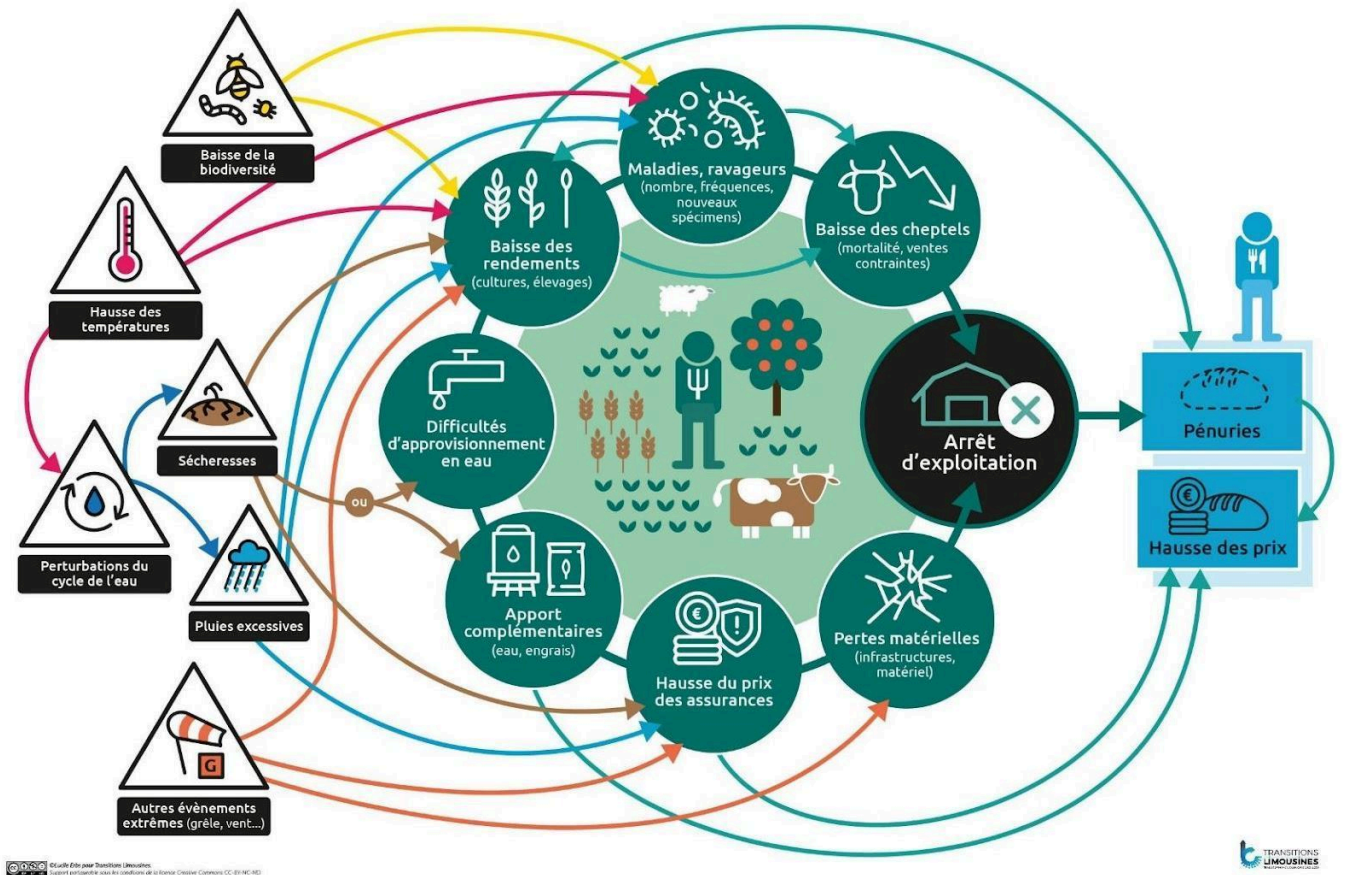
Ce travail viendra enrichir le diagnostic.

Le contexte dans lequel évoluent les activités agricoles et alimentaires devient de plus en plus fluctuant notamment du fait du dérèglement climatique, de la raréfaction croissante des matières premières et de l'énergie au niveau mondial ainsi que de l'appauvrissement de la biodiversité.

Le schéma ci-après rappelle les principaux impacts attendus... qui commencent déjà à se manifester :

- Au niveau agricole, les cultures ont des rendements moyens en diminution, les maladies et ravageurs sont en augmentation, les charges d'intrants, d'énergie et celles liées aux assurances sont également en constante augmentation. Le cheptel bovin viande et laitier est en décroissance et les producteurs maraîchers ont des difficultés à se développer, par de moindres ventes et/ou des prix de vente non rémunérateurs...
- Au niveau alimentaire, le risque de ruptures du service de production d'eau potable en termes quantitatifs et qualitatifs sera plus fréquent, le coût de l'alimentation augmentera et le risque de ruptures d'approvisionnement sera croissant.

IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION



Dans ce contexte, sans modification du système alimentaire, le nombre d'exploitations ne fera que diminuer et notre dépendance alimentaire va encore s'accroître. Ceci entraînerait une tendance à l'augmentation des coûts et une plus grande fragilité du système.

Face à ces constats, une mobilisation de toutes les parties prenantes est nécessaire pour analyser ces impacts et proposer les orientations nécessaires pour limiter leurs conséquences sur l'alimentation/santé de la population et garantir la survie du monde agricole.

Après avoir compilé un grand nombre de données et de sources pour réaliser une première version de ce diagnostic, **Transitions Limousines propose d'engager une large concertation en allant à la rencontre des différents acteurs du secteur "agriculture et alimentation"**.

L'objectif est d'enrichir nos connaissances et de les confronter au terrain, mais aussi et surtout d'entamer la seconde phase du travail : l'écriture du plan de transformation de l'agriculture et de l'alimentation en Limousin. L'élaboration de ce plan doit permettre

l'émergence d'orientations partagées pour relever les enjeux d'une agriculture résiliente pouvant répondre aux besoins alimentaires de la population du territoire.

**Pour donner votre avis sur l'état des lieux du secteur
Agriculture et Alimentation faites vos suggestions directement
dans le document grâce à l'outil "Ajouter un commentaire"
ou envoyez-nous un mail à l'adresse
agri-alim@transitions-limousines.org**

Vous pouvez également déposer dans le dossier "[Diagnostic Agriculture et Alimentation](#)" tout élément que vous souhaitez apporter à notre connaissance : études, rapports, analyses, données chiffrées, cartographies, graphiques,...

Notre ambition : contribuer à bâtir une agriculture plus résiliente en renforçant les liens entre agriculture et alimentation et entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs et habitants. Ces liens sont nécessaires pour que les agriculteurs limousins vivent décemment et fièrement d'un travail qui tend à assurer la sécurité alimentaire des habitants du territoire !

**L'alimentation est un besoin vital, nous devons redonner
aux agriculteurs qui nous nourrissent une place centrale**

Par ailleurs l'agriculture n'est pas seulement productrice de nourriture, mais aussi de nombreuses autres aménités (paysages, énergie, eau, biodiversité, matériaux biosourcés,..), **venez construire avec nous un plan de transformation pour une agriculture et une alimentation neutre en gaz à effet de serre, robuste face aux crises climatiques et aux tensions sur les ressources, régénérant le vivant et préservant la santé.**

**Pour participer, contactez-nous :
agri-alim@transitions-limousines.org**

Document de travail